

n° 1

la lettre

CULTURE & PROXIMITÉ

PAROLES DE NOUVEAUX ACTEURS CULTURELS LOCAUX - ETE 1996

DÉBAT

*Délégations
de services
publics
culturels ?*

DOSSIER

*Régies de
quartier :
entre paroles
et mémoires.*

« OUBLI :

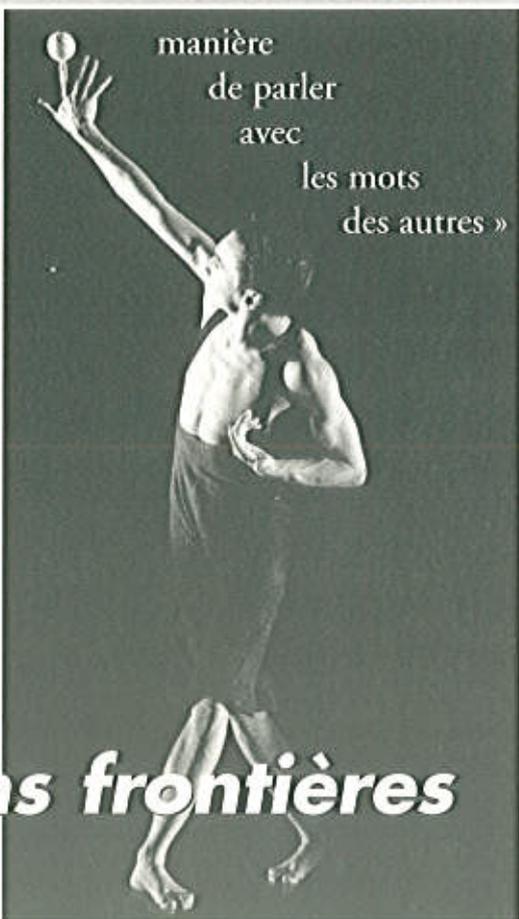
manière
de parler
avec
les mots
des autres »



**des cafés-musiques
aux scènes
de musiques actuelles**

RÉGION

Des alsaciens sans frontières



Edito

Lancée à ses débuts au programme interministériel cafés-musiques, la "Lettre des cafés-musiques", après un an d'existence, se transforme aujourd'hui en lettre "Culture & Proximité" pour s'élargir à d'autres types d'équipements et aborder des thématiques plus larges.

La périodicité, l'esprit tout comme la structure sont conservés : à chaque numéro un éclairage sur des initiatives culturelles dans une région, un dossier, une rubrique débat, et toutes informations destinées à mettre en lien des acteurs locaux de différentes origines socio-professionnelles...

Le contenu de cette lettre est en partie dicté par les contacts réguliers que nous entretenons avec des gérants de petits équipements, des porteurs de projets, des artistes, des élus... et les sujets sont également choisis en collaboration avec nos partenaires.

Pour mettre en forme les "paroles de nouveaux acteurs culturels locaux", l'ensemble des textes n'est publié qu'après l'accord et les corrections des personnes directement concernées.

Notre optique est de servir les initiatives qui défendent des valeurs humaines et sociales comme la convivialité, le dialogue, la rencontre, l'amélioration du cadre de vie... et présentent dans leurs démarches culturelles des attitudes fondées sur la curiosité, l'ouverture intellectuelle, le respect des artistes et des publics.

Au sommaire de ce premier numéro, une visite guidée d'équipements en Alsace, un dossier sur les actions culturelles menées par les régies de quartier, des éléments pour alimenter le débat sur les délégations de services publics culturels.

Dans le souci de rester proches des préoccupations de nos lecteurs, nous restons ouverts à toutes vos suggestions.

Bruno Colin, Réjane Sourisseau, Luc de Larminat

Sommaire

RÉGION		
Alsace	5	Des Alsaciens sans frontières
Drac Alsace	6	Les lieux de l'invention et de la rencontre
La Laiterie	7	Une friche en trois dimensions
Centre Européen de la jeune création	8	L'art dans la lutte contre l'exclusion
Artefact PRL	10	Le bruit parasite dont on doit tenir compte
Centre Autonome Jeunes	11	L'expérimentation au quotidien
Point d'eau	12	Pour se ressourcer
Planète Willerhof	14	L'art, grandeur nature
L'Entrepôt	16	S'adapter sans repos
Noumatrouff	17	Le combat des Hiéros
Kraken	18	La diversité tentaculaire
C.R.E.A.	19	Un centre de ville et d'éducation
<hr/>		
DOSSIER		
Régies de quartier	23	Entre paroles et mémoires
Régie Villeneuve	24	Dire... pour aller vers l'autre
Régie Inersud	25	Ecrire... pour se construire
F. Torchy, chargée d'insertion	26	Ecrire pour ne pas s'exclure
J.-P. Renault, écrivain	27	Un art de la démocratie
Régie Repères	29	Capter, délier, provoquer la mémoire
M. Roulham, directeur	30	Les échanges au fondement de l'insertion
C. Sterne, Cie Les Fous de Bassan	31	Aux sources de la Source
<hr/>		
Des cafés-musiques aux "Scènes de musiques actuelles"	37	
Politique de soutien du ministère de la Culture	38	Scènes de Musiques Actuelles
Droits de réponse : débat sur les musiciens débutants	40	Stephan Le Sagère (SANUN) Luc Jambois (OGACA)
Porteurs de projets	42	Glaz'Art - Péniche Excelsior
Artistes en lumière	43	Y-Front
Vie des réseaux	44	Festival Métais - Compilation du CRY
<hr/>		
DÉBAT		
Délégations de service public culturel ?	47	D'où vient l'initiative ?
	50	Les règles du contrat
	52	Exemple de convention de concession de service public culturel
<hr/>		
Petites annonces	57	Demandes d'emploi - Offre de reprise
Informations diverses	58	

TRAVERSIERES

la revue de presse des acteurs culturels

•
Numéro 39

20 juin 1996

•
paraît un jeudi sur deux

3, rue Meissonnier - 93500 Pantin
Téléphone (1) 48 43 07 30 - Télécopie 48 43 07 90
Association 1901

La revue de presse des acteurs culturels

Un jeudi sur deux, l'association Traversières édite une revue de presse d'une centaine de pages reprenant les articles parus sur les politiques culturelles et les événements dans toutes les disciplines artistiques. Un outil précieux pour tous les acteurs culturels.



RÉGION

Des Alsaciens sans frontières

L'Alsace... province éternellement frontalière. Murailles pré-historiques et celtiques, forteresses moyenâgeuses, chaîne des places-fortes de Vauban, ligne Maginot... autant de vestiges d'une longue histoire au travers de laquelle elle fut l'objet de convoitise et s'intégra tour à tour à une nation, puis à l'autre.

Symboliquement, nous voulions ouvrir une série d'éclairages sur les équipements culturels de proximité de nos régions françaises en tournant nos regards vers un pays frontalier, pour montrer que, précisément, "proximité" rime avec "abolition des frontières", que ces frontières soient internationales, administratives, culturelles ou sociales.

Les responsables de ces lieux parlent de réseaux européens, de publics français, allemand et suisse mélangés, de réponses aux besoins des nouvelles générations, de rencontres entre amateurs et professionnels, d'expression des traditions et cultures des communautés résidant dans les quartiers.

Visite guidée à partir de Strasbourg jusqu'à Kingersheim, via Mulhouse, Colmar et la forêt du Sundgau.





Les lieux de l'invention et de la rencontre

Pia Jung, conseiller à l'action culturelle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, nous montre l'apport en région Alsace des équipements culturels de proximité. Ouverture, culture et intégration sont les maîtres mots des projets soutenus par la DRAC.

Qualité et ouverture vers tous les publics

Le rôle d'un équipement culturel de proximité est d'accueillir des disciplines artistiques très différentes en donnant une véritable place à chacune d'entre elles. S'il se doit d'être un lieu privilégié de diffusion et d'invention, il se doit également d'être un lieu d'ouverture vers des publics très variés.

Ainsi, lorsque la Direction des Affaires Culturelles s'intéresse à un projet pour lui apporter son soutien, elle étudie la pertinence de celui-ci par rapport à son environnement et analyse son apport pour les publics qui en bénéficieront. Si la qualité artistique du projet est fondamentale, sa portée sociale entre de façon déterminante dans les décisions.

A la fois lieux de rencontres et laboratoires de culture

Certains lieux, anciens ou nouveaux, réussissent à réaliser l'équilibre entre culture et convivialité. La recette se trouve aussi bien dans la mise en place de projets culturels pertinents que dans la volonté de créer une ambiance où les gens se sentent un peu "chez eux" dans un lieu destiné à tous.

Avant-postes culturels et lieux d'échanges entre des usagers issus de milieux hétérogènes, ces lieux sont pour moi des "laboratoires de culture". Ils se construisent grâce à ceux qui les fréquentent, les transforment et se les approprient.

Citons quelques exemples.

A Mulhouse, les animateurs du "Noumatrouff" sont de parfaits professionnels des musiques actuelles. Mais depuis la création, celui-ci s'ouvre aussi à d'autres disciplines artistiques et initie des rencontres entre artistes professionnels et amateurs.

A Ostwald, près de Strasbourg, le "Point d'Eau", équipement de grande



banlieue, accueille des compagnies régionales de qualité tout en faisant un travail en profondeur avec les jeunes du quartier.

En pleine campagne, dans le Sundgau, "Planète Willerhoff" programme des concerts qui rencontrent un vif succès. Ce lieu comporte également une galerie de peinture, lauréate du CEAAC, ce qui constitue une distinction de référence dans le domaine des arts plastiques.

Toutes les initiatives tendent vers un même but

Novateurs dans leurs modes de fonctionnement et obtenant des résultats très appréciés sur le terrain, tous ces lieux ne remettent pas pour autant en cause les actions des lieux de culture de plus grande envergure qui, eux aussi, mènent des actions de proximité exemplaires.

A la "Filature", à Mulhouse, de jeunes compagnies de théâtre montent des spectacles avec des jeunes des quartiers. Le TNS mène une action sur le quartier de HautePierre en 1996. "Pôle Sud" engage un travail de haut niveau sur la danse contemporaine, tout en facilitant l'accès aux jeunes, porteurs de projets liés à la danse ou au théâtre.

Ces multiples initiatives participent à un même projet, aider à l'intégration de tous au sein de la cité, en empruntant le chemin de la culture.

* * *

Mais se pose le problème des moyens : de nombreux lieux culturels demandent à la DRAC des aides de fonctionnement, ce qu'elle ne peut assumer. Aussi n'aide-t-on que des projets. Pour cette raison nous sommes très attentifs, lors du suivi d'un dossier, à la cohérence de son contenu, de son montage financier, et au soutien des collectivités territoriales. ■



La cathédrale gothique de grès rose de Strasbourg, avec sa double flèche de Cologne dominant le Rhin. "Patrimoine mondial de l'humanité".

« Avec l'Opéra du Rhin, le Théâtre national (TNS), l'Orchestre Philharmonique, l'Illade, Pôle Sud, le Théâtre Jeune Public (TJP), le Maillon, le conservatoire régional, l'école des arts décoratifs, ses huit musées... Strasbourg est une ville très équipée, qui consacre près de 20% de son budget à la culture. La majorité des établissements sont en régie directe : sur les 6.000 employés municipaux, 1.000 travaillent au service culturel. » J.H.

Malgré tout, certaines demandes ne sont pas encore satisfaites, et des offres culturelles nouvelles naissent au cœur de la ville, dans l'ancienne laiterie de Strasbourg.



La Laiterie, une friche en trois dimensions

Les bâtiments de l'ancienne laiterie centrale de Strasbourg, qui fabriquait l'ensemble du lait et du beurre alsaciens, deviennent une friche urbaine après le déménagement de l'usine en 1986. En 1990, la municipalité rachète les 13.000 m² composant le site. Des promoteurs s'y intéressent pour raser l'ancien et construire des immeubles de standing ; on envisage d'y installer un foyer pour personnes âgées, mais l'environnement est trop bruyant, avec autoroute d'un côté et voie de chemin de fer de l'autre. L'idée d'en faire un nouveau lieu culturel fait son chemin pour se concrétiser en 1992 par la signature d'une convention entre la ville et le ministère de la Culture pour engager des travaux de rénovation.

Cette année-là, l'association Molodoï, organisatrice de concerts, obtient un bail de la municipalité pour une salle qu'elle aménage pendant deux ans en tant que maître d'œuvre.

En 1992 également, Jean Hurstel, ancien directeur de la Maison des Cultures Frontières de Freymin-Merlebach, est nommé chef de projet pour mettre en œuvre, à la Laiterie, le Centre européen de la jeune création. L'ancien Hall des Chars - où étaient entreposés les chars du carnaval -, lui est confié. Cet espace de 800 m² est séparé en deux, une partie étant aménagée en une salle d'exposition et l'autre en un petit théâtre de 200 places. Un espace attenant, occupé jusqu'alors par le Conservatoire Régional de Musique, sera récupéré en septembre dernier par le Centre pour y accueillir des ateliers d'artistes, des salles de répétition pour le théâtre, la danse et la musique ainsi que des salles d'exposition.

Enfin, le Hall des Vaches, situé de l'autre côté de la rue et jouxtant la salle Molodoï, est confié en 1994 à l'association Artéfact PRL qui ouvre au mois d'octobre de cette même année une petite et une moyenne salles de concert.

Rencontres avec ces trois initiatives dynamiques, personnalisées et authentiques qui cohabitent dans l'univers de la friche industrielle.



Contact

DRAC Alsace
2, place de la République
67000 Strasbourg
Tél : 88 23 42 09

L'art dans la lutte contre l'exclusion

Lorsque Jean Hurstel s'installe à la Laiterie, il décline son projet selon quatre axes majeurs : ouvrir un lieu où puissent s'exprimer tous les genres artistiques, en faire un espace de travail et de production autant que de diffusion, lui donner une dimension européenne, s'adresser surtout aux publics jeunes et publics de quartiers. Entretien sur des questions générales et quelques moments forts de la programmation.



Le colloque "Fiches industrielles, lieux culturels" a eu lieu à la Laiterie en mai 1993, avec le concours d'artistes, d'universitaires et de

chercheurs européens. Avec pour question posée : « La culture peut-elle servir d'outil de développement pour des régions dont la friche symbolise la profonde dépression ? »

Les actes du colloque, édités avec le concours de la DATAR, sont disponibles à la Documentation française : 29/31, quai Voltaire 75340 Paris Cedex 07 | 60 F

« Lors de ce colloque, nous nous sommes aperçus qu'en Allemagne, ces lieux culturels ne correspondent plus aux structurations françaises. On trouve une galerie d'art minimaliste à côté d'un atelier de réparation de vélos, une école alternative à côté d'une école de photographie. Ça ne leur pose pas de problème, alors que chez nous, les catégories sont compartimentées, hiérarchisées. »

La culture... pour qui ?

Le "culte" de la culture a régné, à mon sens, pendant 15 ans. Les chiffres publiés par le ministère montrent que, dans sa course effrénée, l'offre culturelle s'est décuplée, tandis que dans le même temps, les chiffres de la consommation chutaient.

En France, le pourcentage des personnes qui sont allées cinq fois au théâtre est passé de 35 à 15%. Même diminution pour les spectacles de danse de 3 à 6% de la population... Le public des premières, c'est 4% de la population, cadres supérieurs habitant Paris *intra muros*... Avec ce constat incroyable que pour accéder à cette culture, il ne suffit pas d'être détenteur d'un diplôme universitaire, il faut aussi avoir des parents diplômés de l'Université - si 39% des personnes issues de parents diplômés vont à un spectacle, les primo-diplômés ne sont plus que 9% -.

La culture... pour quoi ?

La culture n'aurait jamais dû perdre le contact avec le terrain. Les institutions culturelles ignorent souvent, au fond, leur environnement et les cultures dans lesquelles elles sont implantées. Pour moi, un quartier est d'abord un espace culturel, ce n'est pas qu'un espace bâti. Des relations entre les gens existent et évoluent, de telle sorte qu'au fil des ans s'accumule peu à peu quelque chose qui est de l'ordre de la culture, des représentations, des valeurs spécifiques. Si, dans une relation de proximité, on l'oublie, rien n'évolue.

La fonction de proximité présente donc un intérêt si elle signifie prendre en compte cet espace symbolique dans lequel les populations ont une histoire, se racontent des histoires, ont un savoir-faire, ont une tradition orale, ont en propre des choses de cet ordre qui forment "leur" culture.



Armand Gatti et "La Parole Errante" - centre de création installé à Montreuil et

se donnant mission de réconcilier les jeunes socialement analphabètes et illettrés avec le langage et la parole -, s'installe à la Laiterie fin 1994. Un an pour créer un spectacle autour de l'image de l'astronome et mathématicien Johannes Kepler, avec 80 stagiaires de différents quartiers de Strasbourg recrutés par l'ANPE et les Missions Locales. Un an de travail, conduit par la méthode de Gatti consistant à poser à chaque participant la question : "Qui je suis ?", avec des interventions de scientifiques, des séances de KungFu le matin, un suivi médical. Sur une banderole accrochée à la façade de la Laiterie, Gatti emprunte à Marx pour suggérer en chacun le désir de paix et la volonté de résistance : "Votre héros, il est double : Spartacus et Kepler. Votre but : son unicité. Le bonheur : la lutte. Le malheur : la soumission. Votre aversion : la servilité".

« En juillet 1995, il y eut 3 jours de représentation. Les textes des jeunes étaient d'une complexité incroyable mais ils s'en sortaient parfaitement. Cela restera une date dans leur vie, qui leur servira de point de repère et de tremplin, pour ensuite faire autre chose. Tel est l'intérêt de participer à un projet artistique. Une expérience comme celle-ci, très positive et pleine d'espoir, marque une avancée dans une ville »

Nous nous situons toujours, par définition, au cœur d'un environnement culturel spécifique et singulier, auquel aucun autre ne ressemble. L'enjeu culturel des années à venir ne sera pas fondé sur la découverte de créateurs géniaux par les institutions, mais dans l'expansion de cette relation vivante à un terrain donné.

Entre quartier et univers

Nous assistons aujourd'hui à la mondialisation de l'économie, des flux financiers... à l'émergence d'une culture mondiale uniforme, dont le show-biz, le look, la nourriture entre autres font partie... L'Europe se met en place... et en définitive nous perdons les notions de territoire et de nation. Le quartier devient une sorte de lieu minimum, et la proximité devient l'enjeu majeur. Des formes d'expression *a contrario* - c'est-à-dire en contact avec la réalité locale dans laquelle elles vivent - prennent toute leur importance. De nouveaux lieux d'expression sont fondamentaux, pour favoriser non pas le passage de l'amateurisme au professionnalisme du show-biz, mais bien celui d'une espèce de culture locale à une culture universelle.

L'indépendance de gestion pour bousculer les frontières

En accueillant tous les projets inclassables, la Laiterie devient un peu le "non-lieu" de la ville, et le terrain de référence pour les quartiers. Pour schématiser, elle contribue à remplir cet espace vide, désertique, qui partout sépare l'institution culturelle du champ social. L'indépendance de gestion est indispensable pour pouvoir se situer ainsi à la frontière entre ces deux mondes. Cette tentation actuelle-



« Cette année, en première partie de saison, nous avons organisé des expositions et des conférences en lien avec les communautés turque et algérienne, sur le thème des cultures étrangères en Alsace. Une nécessité, si l'on considère le vote pour le Front National qui a atteint 25% dans notre région, et 44% dans certains villages n'ayant jamais vu un immigré de leur vie »



« A l'inauguration de l'exposition sur le graphe "Paroles urbaines", 400 jeunes des quartiers étaient réunis. Malheureusement, aucun représentant d'une institution culturelle n'avait répondu à notre invitation. Une ségrégation de générations ? Pourtant les jeunes demandent des avis et critiques sur leurs productions, afin de pouvoir progresser... »



« Deuxième partie de la saison, ateliers graphe, et stages de professionnalisation de groupes par la compagnie Accrorap. Le Hip-Hop est déjà, selon moi, une vraie tradition, une identité européenne commençant à se dégager du travail accompli par de multiples groupes à partir du modèle américain. Avec en arrière-plan une morale, fondée sur la lutte contre la violence et la drogue »

ment forte chez les élus français à faire directement de l'action est à mon sens une catastrophe. A mon arrivée, j'ai réussi à transformer le mode de gestion alors sous forme de régie directe - une habitude strasbourgeoise - par la création d'une association indépendante, qui permet de nouer des relations très fortes avec les associations de quartier comme avec les différents services municipaux.

Performance administrative remarquable, - qui aura été longue à mettre en place, mais qui dorénavant fonctionne -, chez nous, les programmes de quartier sont décidés par la commission commune qui réunit les trois services municipaux concernés : le service culturel, le service jeunesse socio-éducatif et le service social.

Enfin cette liberté d'action et de décision permet de s'inscrire plus facilement dans les dynamiques de réseaux, où les processus hiérarchiques sont évités. La communication

s'établit en fonction des affinités des interlocuteurs, sans la présence d'un filtre central institutionnel. Pour cette raison, et aussi pour mettre en relation des artistes par-delà les frontières, nous avons créé le réseau "Banlieues d'Europe"*

La notion de créateur n'existe qu'en France

Pendant quinze ans, il faut bien le dire, il était dévalorisant de s'occuper du social. Etre "socio-cul" représentait la pire des injures. Pour se défendre, il fallait traiter les autres d'élitistes. Une anecdote à ce sujet : au cours d'un débat avec des Allemands, j'ai prononcé le mot "créateurs". Ils m'ont fait remarquer que pour les Germaniques, le seul créateur, c'est Dieu le Père. Ils ont des artistes, des hommes de théâtre, tout ce qu'on veut, mais pas de créateurs. Ensuite, j'ai tenté de leur expliquer les beautés du mot "animation". Cela les a amusés, car, en allemand, le mot "animieren" correspondant à la traduction littérale décrit l'ambiance que l'on trouve dans une maison close. Si bien qu'entre les deux, ils n'avaient pas très bien compris où se situait le débat culturel français ! ■

* Banlieues d'Europe

Centre de ressources, relais d'information et d'échange créé pour développer les contacts et les rencontres entre artistes, créateurs européens responsables du champ social et artistique et une population, un public marginalisés.

350 membres de 15 pays différents
Edition d'une lettre bilingue tirée à des milliers d'exemplaires.
Organisation de rencontres annuelles.

Contact

La Laiterie - Centre européen de la jeune création - Résidence des Arts - Rue du Hohwald - 67000 Strasbourg
Tél : 88 75 10 05
Fax : 88 75 58 78



Le bruit parasite dont on doit tenir compte

Artefact PRL (Pool Rock Local) gère les 2 salles de concert ouvertes à La Laiterie depuis octobre 1994. Il faut faire communiquer les mondes du spectacle vivant et du disque, établir des liens privilégiés avec les artistes pour jouer avec les systèmes. Entretien avec Thierry Danet, président d'Artefact et responsable de Radio Campus.

Relier la scène et le disque par une radio

La radio est toute proche de l'univers du disque, le concert c'est le spectacle vivant... Pour faire communiquer ces deux univers qui ont toujours eu du mal à se comprendre, Radio Campus * et Rock'o'Fort - association organisatrice de concerts de groupes locaux et correspondante de l'IRMA depuis 1992 - ont créé ensemble Artefact PRL.

Radio Campus - radio des étudiants de Strasbourg depuis 1983 et membre de la fédération des radios rock, la "Ferarock" - intervient sur la diffusion et la découverte d'artistes. Chaque concert est accompagné d'une présentation d'album, et nous organisons au bar des rencontres entre groupes locaux et professionnels, techniciens, médias, maisons de disques.

Des liens forts avec les artistes

Notre équipe, soudée, aime tisser des liens avec les artistes. "No One is Innocent", par exemple, s'était produit à Strasbourg sur une petite scène, devant un public réduit... et nous nous étions fâchés avec eux pendant l'interview. Mais suite à leur passage à la Laiterie en octobre dernier devant 500 personnes, quelques mois plus tard, ils ont accepté de participer à un concert de soutien pour la radio.

Ici également, je ne sais pourquoi, il se passe quelque chose de particulier entre le public et le groupe des Têtes Raïdes. Le contact avec eux est fort. 750 personnes étaient présentes la dernière fois, l'ambiance était extraordinaire !

De telles rencontres réussies entre artistes, public et organisateur, récompensent agréablement nos efforts.

Des répercussions sociales

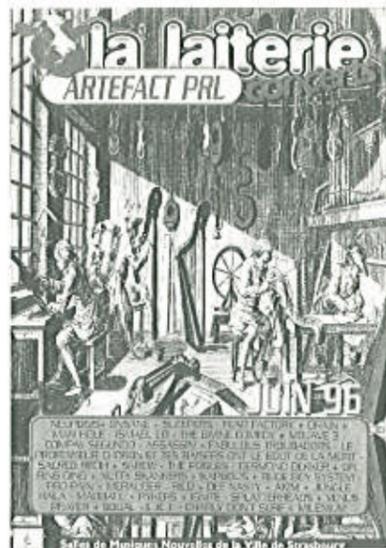
En programmant des groupes comme les Assassins par exemple, des jeunes des quartiers de HautePierre, du Neuhof sortent de leur cité et viennent se mélanger dans la même salle pendant 3 heures. Nous allons vers eux, leur montrons que nous avons des centres d'intérêt communs. Cela paraît tout bête, mais c'est une vraie rencontre. Ce souci fait partie de notre travail de programmeurs, et n'est pas un semblant de social. Nous gérons un outil culturel qui a conscience de ses répercussions sociales, et sommes prêts à aller plus loin.

Nous avons également un club de 150 abonnés que nous réunissons tous les mois pour leur présenter nos prévisions de programmation. Ils sont les interlocuteurs avec lesquels nous pouvons discuter des choix artistiques, de l'organisation. Ils nous donnent des idées. Pour les concerts découvertes ils jouent un rôle de relais très important.

Le poids économique d'un nouveau partenaire culturel

Nous avons de nombreuses idées pour développer les rencontres entre artistes et public, mais nos moyens humains sont encore insuffisants. La partie marchande représente un poids économique non négligeable. L'artistique n'est pas déconnecté de l'économique, mais au contraire lui est lié.

Les institutions ont encore du mal à



Graphiste : Manu Feig

composer avec nous. L'espère que, passé un certain temps d'observation, elles comprendront avoir affaire à de nouveaux partenaires culturels.

Jouer avec les systèmes pour les faire évoluer

L'Artefact est une altération, générée par un système existant. Dans un système sonore, ce peut être un bruit parasite ; il n'existe pas sans ce système mais il le fait évoluer... car ce système doit tenir compte de l'existence de ce bruit. De la même manière, nous devons nous positionner face au système institutionnel et au système commercial. Nous ne nous battons pas contre eux, nous voulons composer, nous y infiltrer, pour jouer d'une autonomie à l'intérieur de ces systèmes et par là même les faire évoluer. ■

Deux salles de concert, de 750 et 190 places, ouvertes depuis octobre 1994.

Aménagement conçu par Pierre Keiling, architecte et bassiste du groupe Kat Onoma.

20 concerts par mois
50.000 spectateurs par an

Budget annuel : 3,5 MF
(DRAC : 20 kF, Municipalité : 200 kF + mises à disposition de locaux et d'énergie)

4 emplois permanents à plein temps, une dizaine à temps partiel, des milliers d'artistes employés chaque année.

Contact

Artefact PRL - La Laiterie
13, rue du Howald
67000 Strasbourg
Tél : 88 210 910 - Fax : 88 219 400



L'expérimentation au quotidien

Responsabilisation et échanges, gestion collective par les jeunes, droit à l'expression artistique sans jugement, sont les principes de fonctionnement du café-musiques Centre Autonome Jeunes. Entretien avec Claude Crespo, l'un des fondateurs de l'association Molodoï, gestionnaire du lieu depuis deux ans.

Responsabilisation et échanges

Molodoï, association créée en 1988, était au départ composée d'un noyau de huit personnes motivées. Nous avons réalisé les travaux nous-mêmes. L'objectif était de faire du Centre Autonome Jeunes un espace social dédié à la culture. Il n'a pas été conçu pour créer des emplois. Des salariés permanents auraient sans doute tendance à s'approprier peu à peu la structure, ce qui est contraire à notre objectif d'associer le plus grand nombre de personnes à la gestion. Bimensuelles, les assemblées générales regroupent près d'une quarantaine d'utilisateurs.

Nous ne louons pas le local, nous préférons la notion d'échanges. Les personnes qui souhaitent l'utiliser fixent elles-mêmes leur contribution, qui peut être monétaire ou en nature : décoration, réparations...

Le pouvoir donné aux utilisateurs

Au départ, nous étions face à des individus ou des groupes sans existence juridique. Lorsqu'ils ont compris qu'ils pouvaient exploiter cet espace pour y organiser leurs activités, ils se sont constitués en associations. Depuis nos débuts nous avons réussi à fidéliser 5 groupes : une association de cinéma d'animation, une autre organisatrice de concerts "underground", tendance punk rock, ou d'autres s'occupant de soutien scolaire, d'accueil des jeunes du quartier. Maintenant tous participent à la vie du lieu, aux assemblées générales, assurent des permanences.

Nous décidons tous ensemble. Les membres de Molodoï gardent juste un droit de veto sur trois points : la sécurité, les finances et le côté "moral" des projets. Nous refusons ceux dont les objectifs seraient uniquement mercantiles. Au-delà de ça, nous ne faisons pas de contrôle. Le contrat est moral. Nous exigeons simplement qu'en cas de bénéfices, un tiers revienne à la structure.

Des fondateurs sachant s'effacer

Aujourd'hui, Molodoï n'existe plus en tant que tel, il n'y en a plus la nécessité. Seulement trois d'entre nous sont régulièrement présents lors des assemblées générales. Nous ne forçons la main à personne pour adhérer à notre association. Je conçois très bien que demain, même si je devais en être très déçu, d'autres puissent gérer le local avec un tout autre esprit.

La preuve est que, récemment, des jeunes se sont présentés pour organiser un concert. Nous les connaissons et leur état d'esprit ne semblait pas coller au lieu. Pourtant, les autres participants à l'assemblée générale ont considéré notre position trop radicale et ont accepté. Pour chaque projet, il y a un référent : un individu en qui nous avons entière confiance, qui décide d'en prendre la responsabilité. A partir du moment où quelqu'un se porte référent, le projet est retenu.

Les projets artistiques ne sont pas jugés

Ce type d'organisation garantit l'ouverture à des projets sociaux ou

artistiques intéressants, mais peut aussi poser problème, comme lorsque nous voyons organiser des soirées DJ's à 80 F l'entrée qui ne nous plaisent guère.

L'idée fondatrice est que le lieu reste ouvert à tous ceux qui veulent l'utiliser. Nous ne jugeons pas les projets artistiques qui se présentent, tout est possible, il n'y a pas de règles. Il y a des concerts, des pièces de théâtre, des expositions, tous types de soirées, des repas. Ce qui n'existait pas à Strasbourg.

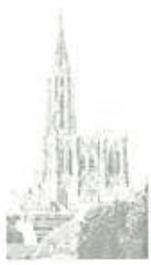
Expérimentation et évolutions perpétuelles

J'aurais aimé bâtir un lieu plus radical, reconnaissable comme lieu de contestation, un lieu politique, au sens noble du terme, un lieu de débats. Je serais d'ailleurs partisan que Molodoï se retire pour laisser un collectif se présenter officiellement, face aux institutions, comme étant gestionnaire.

Le Centre Autonome Jeunes a le mérite d'exister en tant que lieu d'expérimentation. Il est ouvert à de petites troupes de théâtre amateurs, à des jeunes musiciens qui essayent des choses... La salle est libre, ouverte, le débat est perpétuel, il s'alimente toujours. L'idéal serait de tourner en autonomie complète sans subvention, mais c'est un sujet de débat, rien n'est jamais arrêté. Selon les périodes et les personnes, l'état d'esprit change. ■

Contact

Centre Autonome Jeunes
19, rue du Bandela-Roche
67000 Strasbourg
Tél : 88 22 10 07 - Fax : 88 22 24 37



POINT D'EAU

Pour se ressourcer

À la Laiterie de Strasbourg, donc, trois expériences intéressantes et indépendantes : l'espace consacré à la création et aux débats, la scène musicale gérée par une équipe professionnelle, le lieu "autogéré" par des jeunes et des associations.

Si cette diversité fait la richesse de la Laiterie, on peut néanmoins s'étonner que les liens entre les différentes structures n'apparaissent pas plus clairement. Suivant les milieux et les réseaux, on parle en effet de "La Laiterie" pour désigner soit l'Artefact PRL, soit le Centre européen de la jeune création.

Des opérations seront-elles prochainement menées en commun ?

Ou bien l'indépendance nécessaire à chacun passe-t-elle justement par une délimitation respectueuse de l'espace physique et du champ d'intervention ?

Ostwald, banlieue de Strasbourg. Le projet éducatif du "Point d'Eau" est conçu comme "une politique de ville qui rayonne à partir d'un lieu culturel et social pour permettre à chacun, dès la petite enfance, de devenir l'adulte le plus responsable possible dans une société démocratique. Entretien avec René Scaravella, directeur.

La maison de quartier a pris pour nom "le Point d'eau", car c'est un lieu où tous les peuples, toutes les races, toutes les cultures doivent pouvoir se ressourcer.

Un programme "off" pour laisser place aux amateurs

Depuis l'ouverture, je programme au minimum un spectacle de théâtre, de musique ou de danse, par semaine. En comptant les spectacles des jeunes et les spectacles qui se produisent plusieurs fois, nous obtenons environ 180 dates de programmation par an dont la fréquentation a un peu baissé en 1996.

Notre public est composé de 60% de Strasbourgeois et 40% d'habitants du quartier. Nous avons une programmation "in" et "off". Pour le "in", nous allons de la revue au théâtre contemporain, en passant par la musique classique, le jazz, les marionnettes, la danse. Nous nous concertons deux fois par an lors d'une réunion avec les salles de spectacle de Strasbourg : l'Illiade, Pôle Sud, la Laiterie, le Maillon, le TJP... La règle de cette coordination est le respect mutuel.

Le "off", c'est tout ce qui intégrera la programmation dans le courant de l'année, en particulier les compagnies d'amateurs qui ne peuvent, un an à l'avance, dire ce qu'elles vont faire.

Une démarche éducative basée sur la notion de projet

Le projet éducatif est en fin de compte simple : socialiser par des actions, monter des projets avec les quartiers. A mon entrée en fonction,



Bagnes d'enfants

Pour préparer ce spectacle, certains jeunes ont cherché des archives sur le bain pour enfants d'Ostwald, fermé par les Allemands en 1874. D'autres adolescents sont partis à Ariane, près de Montpellier, mener l'enquête et ramener des documents sur un bain plus récent, fermé celui-là en 1964. Neuf classes, soit 150 enfants, ont travaillé sur le rapprochement entre les méthodes de répression actuelles et celles d'autrefois. Le sujet s'est progressivement ouvert aux thèmes du respect de l'autre, de la tolérance, des droits des enfants, de la non-violence. Pour chaque classe, on a composé une chanson, avec écriture de scénario. Aux vacances de Pâques, nous avons organisé une rencontre entre tous ceux qui avaient participé au projet : enfants, parents, quartier, villoge. Une centaine d'adultes s'est attelée à la fabrication des costumes et des décors, deux soirs par semaine. Certains se réunissent encore aujourd'hui, le lundi, pour faire de la couture ensemble.

Orchestre de rue

En février, nous avons monté un orchestre de rue de 117 tambours, avec deux semaines de travail sur la musique, projection de films documentaires sur la fabrication des instruments, une journée consacrée au maquillage. Le 2 mars, les jeunes ont parcouru les 9 km de la ville en jouant. Ils poursuivront cette expérience en participant à la création d'une comédie musicale, avec travail sur les déplacements, le rythme, les scénarios.



j'ai engagé un animateur BAFA à temps plein, possédant principalement des diplômes sportifs. Ce garçon est entré dans la cité, avec mission de chercher des adolescents et les ramener au Point d'Eau pour engager avec eux des discussions. Une cinquantaine de jeunes ont répondu présent, des activités sportives ont été organisées pendant les deux mois de vacances. Puis nous avons enchaîné avec des sorties en week-end ou en semaine. Le groupe s'est agrandi, des projets plus ambitieux ont été envisagés, comme, en 1994, la création d'une comédie musicale ayant pour thème la vie du quartier, les phénomènes de race, de racisme... Les jeunes ont écrit le scénario, appris des chansons, dansé sur leur musique, le Rap. Avec, le jour de la représentation, une exposition sur les différentes cultures du quartier, albanaise, marocaine, yougoslave... Chacun devait ramener quelque chose de chez lui, et expliquer d'où il venait.

Puis les projets ont fusé. La maison était vide à l'origine. A l'étage, nous avons créé des activités comme la bibliothèque et son coin lecture. J'ai demandé à chacun de donner des livres, pour que d'autres puissent les lire. Au début, 200 livres ont été apportés, puis 500. On en est maintenant à 5.000. Tous les habitants ramènent des livres qui sont classés et répertoriés par les adolescents et des bénévoles. Nous avons également mis en place un cours de théâtre, un cours de dessin pour la BD, un cours de danse, d'expression corporelle. Nous proposons une salle de répétition et un point d'information jeunesse, avec des données, des filières sur la vie professionnelle, qui concernent les jeunes, mais aussi les adultes : aides, renseignements, contacts...

Redonner une image positive des jeunes

Sur notre ville de 11.000 habitants, ce sont maintenant 250 jeunes qui fréquentent notre établissement. Ceux que nous avons accueillis dans un premier temps sont presque tous en échec scolaire, ont des problèmes sociaux ou familiaux importants, traînent dans la rue. Notre but est de leur permettre de retrouver des repères. Puis nous avons mené des actions avec les enfants du collège, qui ont fini par constituer un noyau solide au "Point d'Eau" ; ils viennent à presque tous nos spectacles, bien que ces derniers soient très éclectiques. Ces deux catégories de jeunes ont des contacts entre eux, mais ne se mélangent pas trop.

Il faut redonner à la population une image positive de ces jeunes, changer la relation, car beaucoup les considèrent comme des voyous ! Nous prouvons aux gens que les jeunes viennent nous voir, certes pour jouer, discuter, mais aussi pour produire : ils participent aux fêtes associatives, ils s'investissent dans les projets que nous lançons.

Nous nous efforçons de sensibiliser les jeunes très tôt. L'an dernier par exemple, nous avons monté un spectacle en direction des écoles primaires. La sensibilisation au spectacle, la prévention de la délinquance et de la violence doivent à mon avis se faire dès le plus jeune âge. A 16 ans, on ne peut que soigner, il faut vacciner avant.

Aller "dans le sens du quartier"

Notre salle est très sympathique, avec une baie vitrée, une terrasse, et de l'autre côté la cité... ce qui est assez anachronique. La porte est toujours ouverte, les artistes discutent

avec le public, les habitants se sentent chez eux. La personnalité de l'équipe, sa manière de les accueillir, d'entretenir des relations avec eux, joue beaucoup dans le succès du Point d'Eau. Nous sommes connus dans tout le quartier, nous vivons à fond ici, nous sommes ouverts à tous, et sans tomber dans l'assistanat. J'arrive vers 8 heures, je repars à 1 heure du matin.

Je me considère comme développant une culture de proximité dans le sens où je veux mettre ici de tout. Faire cohabiter des formes d'expression, pouvoir donner aux habitants toutes les occasions de voir des choses, établir un rapport direct avec eux, les faire participer, sinon cela ne marche pas. Un lieu ne peut fonctionner que comme cela : s'il est dans une cité, il doit travailler dans la cité et dans le sens de cette cité. ■

Capacité : 500 places
Nombre de spectateurs/an : 18.000
Prix entrées : 100 F [variable]
30 F enfants
Investissement : 18 MF
Fonctionnement : 2,5 MF
Mode de gestion : régie municipale.
« La régie municipale est un blocage. Beaucoup de papiers administratifs, tout est vérifié. On ne peut ni récupérer la TVA, ni réinjecter des recettes. Si on dépasse un budget, on ne peut plus rien faire le reste de l'année. Je préférerais être en association. »

Contact

Le Point d'Eau
17, allée René-Cassin
67540 Ostwald
Tél : 88 30 17 17
Fax : 88 28 26 79



Le symbole de votre appartenance culturelle



L'art, grandeur nature

Entre Bâle et Mulhouse, au cœur du Haut-Sundgau, l'étonnant succès de Planète Willerhoff ne tient pas qu'à la magie de son cadre naturel. Deux associations "Planète" et la "Créathèque" se sont unies pour consacrer le lieu à l'art contemporain, mais pas seulement. Lisez plutôt ce qu'en disent les responsables, Bernard Geis et Hervé Munk.

Art contemporain et musiques éclectiques

Notre objectif culturel était de faire découvrir l'art contemporain à un nouveau public. En 1995, nous avons inauguré le "C 13", lieu d'exposition qui accueille, lors du vernissage, "Iteratio", une exposition itinérante de neuf jeunes artistes réunis par l'association. Depuis le premier concert en juin 1994, nous avons organisé 2 à 3 dates par semaine.

Au début, les concerts axés essentiellement sur le jazz et le blues attireraient plutôt un public de quadragénaires. Pour toucher un public plus jeune, nous avons enrichi notre programmation, bien sûr avec les "musiques actuelles", mais nous sommes aussi élargis aux musiques traditionnelles et classiques, avons organisé d'autres types de soirées.

Rencontre des générations en pleine nature

Nous sommes étonnés d'attirer un public aussi nombreux (20 000 spectateurs pour la saison dernière) et divers. Les 20-30 ans n'hésitent pas à parcourir des kilomètres pour venir nous rendre visite : ils viennent des villes voisines (Mulhouse, Belfort) ou des pays frontaliers (Suisse, Allemagne), les 30-50 étant plutôt des autochtones qui visitent l'exposition, font une pétanque l'après-midi, puis, le soir venu, assistent au concert...

Le site naturel remarquable – nous sommes sur un hectare de champs et de forêts, sur lequel un chêne vieux de 400 ans –, l'esprit convivial qui règne quotidiennement jouent sans aucun doute. Ici, tous les âges se mélangent, se parlent. Ça communique ! Je crois aussi que le bouche-à-oreille répand notre réputation.



Nous parvenons à fidéliser la clientèle, puisqu'une bonne partie revient systématiquement à d'autres manifestations.

La création à portée de main

Au nombre d'une cinquantaine, les membres de l'association participent énormément à la vie du lieu. Ils proposent de nombreux projets de création, d'expositions, de spectacles, de défilés de mode. Nous en discutons en amont pour affiner la conception. Lorsqu'ils sont parvenus à maturité, nous apportons un soutien logistique (aide technique, communication...) pour qu'ils se réalisent. L'objectif n'est jamais financier, mais de monter ensemble une opération culturelle. Nous avons envers les autres associations le même souci qu'avec nos adhérents, en particulier les associations humanitaires. C'est ainsi que nous avons organisé plusieurs soirées thématiques, comme "Celtic Breeze", avec de la musique, du spectacle vivant, des conteurs, des cracheurs de feu... Avec Africain Dread, nous avons coproduit un festival hard-core pour l'enfance handicapée. Tout le milieu hard-core s'était impliqué : 20 concerts, 20 DJ's, 1.000 personnes... C'était beau !

Nous avons présenté une exposition de Stéphane Bisel, dehors, en pleine nuit : des structures métalliques illuminées transformaient complètement l'espace, avec des projections

d'ombres sur la forêt. Le spectacle était autant ces sculptures que la mise en valeur du lieu.

En création théâtrale, le projet du moment, c'est l'opéra rock de Zimmerman, un metteur en scène local.

Nous n'assistons pas les gens, ils font, et, dans la mesure de nos moyens, nous les aidons. Ici c'est DO IT !

En quête d'élus plus compréhensifs

Mais des problèmes administratifs et institutionnels nous empêchent de savourer notre succès. Par exemple, chaque semaine, je dois batailler avec la mairie, la gendarmerie et la préfecture, pour avoir le droit de fermer une heure plus tard - ici, l'autorisation d'ouverture tardive est limitée à 24 heures. En bout de course, nous réalisons notre chiffre d'affaire en 20 heures par mois ! Les élus locaux ne nous soutiennent pas, alors que nous sommes le seul lieu de rencontre et d'animation artistique de la région. A croire que les apparences paisibles - délinquance limitée, possibilité d'aller travailler en Suisse... - suffisent à excuser le désert culturel.

Notre analyse est différente. La drogue, en particulier, commence à poser problème. Nous connaissons bien le médecin qui s'occupe des toxicomanes dans la région, il voit arriver en nombre des gamins de 15 ans. Alors que ce lieu pourrait créer des emplois, nous souffrons de la non-reconnaissance de notre travail par les institutions... On ne doit pas être sur la même planète !

A tel point que nous envisageons de chercher un autre endroit, où des élus seraient prêts à nous comprendre et à nous aider. Pour l'instant, nos trois salariés sont en contrats CES. ■

Planète Willerhoff vous recommande

Les Pères de famille



Management

Association Youpala
7, rue du Muguet - 68780 Sentheim
Tél : 89 82 82 21

Pourquoi association Youpala ? Parce que son but est de lancer des groupes encore inconnus, le Youpala servant à apprendre à marcher aux bébés.

« Venue tout droit de la cité du Boiswerk, cette bande de lurons s'est fait en quelques mois seulement une place sur la scène régionale, entre autres Nourmouff, Willerhoff, Larène, CREA... Les Pères de famille, ce sont quatre papas pas tristes du tout, des pères vêts qui se se prennent pas du tout au sérieux et s'éclatent sur scène avec de la chanson française version rock-mujette. Leur carte de visite : de la musique façon VPP et Nègresses Vertes, en vêts ambiance vin rouge. Certains affirment qu'ils ont une parole à pérorer les Voces, et que leur spectacle, unique en son genre, est une vaste satire de la vie quotidienne. »

La Créathèque

Fondée en avril 1995 par des étudiants et anciens étudiants du "Quai", école d'art de Mulhouse. Le but : encourager les jeunes artistes, mettre à leur disposition un lieu d'exposition mais aussi de création, de rencontre, d'échange.



Contact

Planète Willerhoff
68480 Fislis
Tél : 89 07 33 79
Fax : 89 42 05 96



S'adapter sans repos

Soucieux de rester populaire et convivial, l'Entrepôt, une galerie d'art (en SARL), ne tarde pas à diversifier ses activités. Entretiens avec les gérants Patrick et Amelle Marguier, par ailleurs enseignant et décorateur.

Une galerie d'art ouvre un bar

Nous sommes tombés amoureux de cette triche industrielle du siècle dernier. Nous l'avons achetée et restaurée nous-mêmes avec passion, en respectant son cachet si particulier. De 1989 à 1994, l'Entrepôt a été essentiellement une galerie d'art, organisant occasionnellement des manifestations et le festival du jazz en été. Mais la galerie était devenue assez élitiste, avec une clientèle restreinte, alors que, parallèlement, nous sentions que d'autres attentes n'étaient pas satisfaites.

Nous avons voulu trouver des moyens pour que le public franchisse les portes plus facilement, d'où l'idée de greffer un bar. Puis, nous en sommes venus doucement au café-théâtre, puis au théâtre, tout en maintenant la galerie d'art et la musique. Chaque soir, il se passe quelque chose : soit un spectacle de théâtre ou de café-théâtre, soit une lecture ou un moment de poésie, soit un concert. Pour faire sortir les gens le dimanche, nous proposons la formule des concerts-brunches...

Premier pas vers le théâtre

Le public apprécie la beauté du lieu, son cadre agréable et sympathique. Certains ne viennent au théâtre que chez nous, car quelque chose se passe entre eux et nous. De nombreuses personnes nous disent : "Nous ne venons au théâtre qu'à l'Entrepôt". Une enquête réalisée par une école de marketing nous a permis de comprendre ce qui motive nos clients ; ils disent : "Ici, nous n'avons pas l'impression d'être dans un théâtre. C'est pourquoi, ici, nous aimons le théâtre." C'est sans doute parce que nous insistons sur la convivialité. Le public est proche de la scène. Le comédien se démaquille, descend vers les gens... un échange est suscité, qui s'accomplit. Il n'y a pas de coupure.



Jérôme Mesnager

Des palissades de nos villes à la grande muraille de Chine, Jérôme Mesnager, admirateur de Yves Klein, a démultiplié ses personnages peints, inspirés de l'amour de la danse et du mouvement. Ses toiles - les dernières ont été exposées à l'Entrepôt en Avril dernier - fixent la valse des corps, parce que, comme il l'explique lui-même "les corps sont là pour recevoir la lumière."

Sur Mulhouse, nous complétons le travail de la Scène Nationale en proposant des spectacles faciles d'accès et en laissant une place aux amateurs. C'est par ce travail de foumi que nous permettons aux gens de faire le premier pas vers le monde du théâtre.

Pour donner aux enfants le goût du spectacle, pour qu'ils nous rendent visite plus tard, un travail se fait à l'Entrepôt avec un enseignant. Puis un metteur en scène et des comédiens se déplacent dans les établissements scolaires pour présenter une pièce et son auteur selon des objectifs pédagogiques. Nous estimons devoir remplir cette fonction éducative sur Mulhouse qui consiste à éveiller les jeunes à l'art, à la culture. C'est notre raison d'exister.

Les affres de la rentabilité

Mais nous tirons la langue, car, malgré la passion, la notion de rentabilité s'impose tous les jours. Nous sommes déficitaires, mais cela ne fait rien, nos emplois parallèles nous permettent de subsister. Nous travaillons la nuit, c'est le prix à payer. Avec notre statut de SARL, on ne peut guère compter sur les institutions. Il faut se battre tous les

jours, trouver les moyens de s'en sortir, contrairement aux associations bénéficiant d'aides financières. Surtout dans le monde du théâtre, où les subventions données sur projets ont des effets pervers. On doit bâtir de nouveaux projets alors que nos activités sont la concrétisation de notre projet initial. Il faudrait trouver un juste milieu, un statut différent.

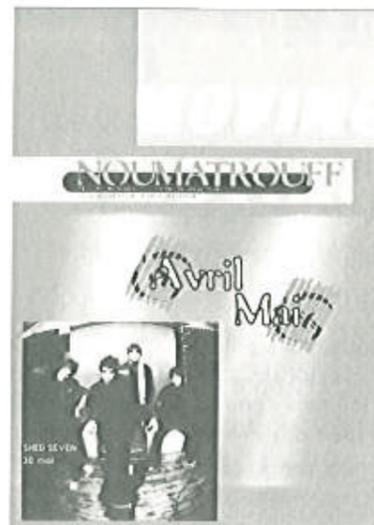
Le déficit est surtout induit par notre petite capacité - 250 places - qui nous empêche d'assumer des cachets pour des artistes de plus haut niveau. Les entrées sont à 80 F, 40 F pour le tarif réduit, et nous terminons la saison avec une moyenne de 57 F, pour 15.000 spectateurs. Nous sommes très satisfaits de ces résultats, mais pas question de s'endormir, car les gens veulent toujours des choses différentes. Il faut sans cesse susciter les curiosités, les intérêts. Le public est notre moteur. Nous aimons sentir le bonheur se dégager de la salle comble. ■

Contact

L'Entrepôt
50, rue du Nordfeld - 68100 Mulhouse
Tél : 89 54 46 31 - Fax : 89 54 46 41



Le combat des hiéros



Marqué d'une "image rock", le Noumatrouff ne rêve pourtant que d'ouverture sur d'autres styles de musique, ouverture envers tous ceux qui se battent pour que les villes bougent.

Au-delà du rock, une vision politique

Pour ceux qui n'ont jamais franchi nos portes, nous sommes un lieu de débauche qui fait peur ; pour d'autres, nous profitons des subventions en faisant du bruit. Cette "imagerie rock de base" est injustement réductrice.

D'abord parce que depuis notre création, nous avons toujours été ouverts. Nous sommes les seuls programmeurs réguliers de Rap à Mulhouse, nous coproduisons avec des associations locales des soirées "Techno" ou "Seventies", des expositions, des rencontres de bandes dessinées. Nous organisons pendant l'été le "Barathon", des concerts dans 25 bars de la ville. Un festival, "Bêtes de scènes", et un label, "SKR", ont également été générés à partir du Noumatrouff... Ces gens sont là, existent, font des choses que nous ne pourrions pas faire. Alors nous nous rejoignons et travaillons ensemble.

Nous ne demandons pas mieux que de nous ouvrir encore à d'autres genres musicaux, mon rêve serait même de faire de la musique de chambre, du théâtre, du cinéma... Même si nous prenons des risques artistiques, comme avec Cowboymouth par exemple, nos contraintes économiques nous imposent également de remplir la salle en programmant des valeurs sûres. Seuls des fonds supplémentaires nous permettraient d'aller plus loin dans la diversité.

En réalité, nous avons toujours eu une vision politique, au sens large du terme, ce qui me paraît obligatoire dans le domaine culturel, et pour peu que l'on s'intéresse à l'avenir de notre société. Il est insupportable de voir les pouvoirs publics investir de l'argent sans réflexion, comme cela vient de se

produire récemment sur le deuxième quartier soit-disant chaud de la ville : 4 MF dépensés pour une salle sans projet artistique, sans budget de fonctionnement, avec des sièges fixes, pour empêcher le Rap et le Rock. Nous sommes en partie responsables d'avoir laissé ces choses se faire.

Plus social que culturel, ou l'inverse ?

Nous répondons présent à toutes les réunions de quartier - des kilo-tonnes de réunions.- Mais à part une rencontre avec les voisins, qui a abouti à la signature d'une "Charte de bon voisinage" par laquelle nous nous sommes engagés sur la réduction des nuisances, et quelques réussites ponctuelles comme la fête de quartier où nous nous occupons de la régie, le résultat est plutôt décevant.

Souvent les travailleurs sociaux n'habitent pas les quartiers, et sont épuisés. Nous avons besoin de sang neuf. Certaines initiatives, comme l'organisation de repas de quartiers, nous conduisent à un dilemme : soit on le fait seul avec un budget limité, soit on y associe les travailleurs sociaux mais avec un risque d'enlèvement.

Au-delà de la gestion du Noumatrouff, nous aimerions participer plus activement à l'animation de la ville, en travaillant en particulier avec des jeunes. Mais nous sommes toujours confrontés à des problèmes de moyens. Le Hip-Hop est aujourd'hui un phénomène de société, comme le rock dans les années 70. Produire un concert de Rap, dans notre environnement, relève plus du social que du culturel. Le Fonds d'Action Sociale devrait s'investir. Seulement voilà, depuis deux ans j'essaie en vain de rencontrer le représentant du FAS Alsace. →

Ouverture en 1992
Salle de concert de 400 places
140 concerts
et 25.000 spectateurs par an
Budget annuel 95 : 1,8 MF
(Etat Contrat de ville : 200 kF
DRAC : 90 kF, Mairie : 400 kF
+ locaux + fluides)
2 objecteurs à plein temps
7 mi-temps en CÉS
et une trentaine
de bénévoles réguliers

Contact

Noumatrouff
57, rue de la Mertzau
68100 Mulhouse
Tél : 89 32 94 10
Fax : 89 42 05 96
email : hiero@nucleus.fr



La diversité tentaculaire



Monstre de la mythologie Viking, le Kraken est le nom du nouveau lieu culturel de Colmar, créé par la fédération Hiéro locale. Grâce à un travail de longue haleine, ce projet tentaculaire, de par sa diversité prometteuse d'activités, est en passe de devenir réalité.

Patience et longueur de temps...

En 1992, nouvellement créée, la Fédération Hiéro Colmar cristallise les énergies autour d'un projet de salle de concert et de lieux de répétition. Rappelons que, déjà en 1962, Polaris, un groupe rock de l'époque, avait sollicité la mairie de Colmar dans cette perspective, sans résultat.

La Fédération Hiéro passe à l'action. En quatre ans, en dépit de l'absence de salle fixe, c'est quelque 100 concerts, 50 expositions et séances de cinéma qui seront organisés. L'équipe du Kraken prouve ainsi, "au quotidien, l'indispensable et essentielle convergence des expressions artistiques et des croisements des publics". La municipalité a reconnu que le Kraken représente "un moyen de dynamiser la cité tout en rapprochant la culture du citoyen."

Programmer l'inédit

Au rythme d'une cadence soutenue (des centaines de soirées sont prévues), seront programmés : concerts inédits sur la région, y compris musique clas-

sique, sans pour autant négliger la scène locale, ciné-club avec REVU Cinéma - "pour mettre en avant le travail des cinéastes et artistes qui empêchent le cinéma de se répéter", des expositions, du café-théâtre.

Impliquer associations et public à la gestion

Résolument ancré dans la vie locale, le Kraken a pu se développer avec les associations colmariennes et continuera d'évoluer avec et pour elles : des moyens logistiques seront mis à leur disposition, un point d'information culturel et associatif sera créé. L'implication des utilisateurs, artistes et associations, à la gestion du lieu, fait partie intégrante du projet. Pour pousser sans cesse l'équipe à élargir ses champs d'intérêts, à créer des passerelles entre différentes pratiques artistiques, différents publics. C'est grâce au ferment de la vie associative, du fonctionnement en réseau, que cette idée d'un lieu culturel différent peut aujourd'hui porter ses fruits. ■

Conçu comme un espace de diffusion, de répétition, de formation, d'information et de restauration, le Kraken comportera un café de 100 places ouvert du matin jusqu'au soir, une grande salle de diffusion de 500 places, 3 locaux de répétition équipés, ouverts 7 jours sur 7, et un studio pour l'enregistrement de maquettes.

Contact

Nicolas Jeanniard & Jean-Damien Collin
Hiéro Colmar - 56, rue du Nord
68000 Colmar - Fax : 89 23 15 00

→ Les Hiéros pour animer les villes

Alors, il faut s'organiser. C'est le sens des fédérations Hiéro. Des habitants, des musiciens, des associations, des labels... tous se regroupent et se battent pour la création d'une salle et envahissent la ville pour associer tous les intéressés : bars, centres sociaux, musées...

Car tous les gens ont le même désir : habiter "une ville où l'on peut faire des choses", du cinéma, du théâtre, de la musique... Les potentiels existent, il suffit souvent d'une réunion pour gagner des années, avec un mot d'ordre tout simple : "Cherchons une animation culturelle qui rassemble les gens pour faire reculer les extrémistes politiques". Il ne restera plus qu'à convaincre les politiques, ce qui est plus simple si l'on est déjà réuni et mobilisé en fédération. Les pouvoirs soutiennent des gens rassemblés. Le rôle du politique devrait toujours être de répondre à une demande collective. ■

"Le Rock c'est beau... l'art où il y a le plus d'énergie sur scène. Mais pour faire avancer une société, le concert de trash-gore-métal n'est pas le moyen le plus instructif, le plus intéressant, pour amener les gens à réfléchir sur la démocratie. L'énergie brute ne suffit pas, il faut aussi organiser des rencontres, où les gens se parlent et échangent des idées." J.L.W.

Rappel

Les fédérations Hiéro sont aujourd'hui au nombre de 8. Et plus de Mulhouse et Colmar : Dijon, Vesoul, Belfort, Bouvier-Besse, Lille, Orléans

(Voir à ce sujet la "Lettre des cafés-musiques" n°3, p.6)



CENTRE DE RENCONTRE D'ECHANGE D'ANIMATION



Un centre de ville et d'éducation

Kingersheim se présentait comme une "cité dortoir", dépourvue d'équipements publics, composée d'une population ouvrière résidant en quartiers résidentiels, dont 25% avaient moins de 20 ans.

Les priorités de la municipalité furent rapidement la construction d'une école et d'un équipement à vocation sociale et culturelle, qui contribue à recréer un centre-ville offrant un espace de vie et de rencontres.

Philippe Schlienger, directeur du CREA, souligne différents aspects de sa mission culturelle et socio-éducative.

La nécessité de la transversalité

L'objectif du CREA est de globaliser et articuler les uns aux autres les projets des structures sociales, éducatives et culturelles, à partir de dynamiques artistiques et en visant le développement d'actions socio-éducatives. La transversalité pour rompre les cloisonnements. Je désire donc me resituer dans une logique où l'action culturelle et éducative a pour finalité de permettre aux enfants, aux habitants, au public, de prendre le sens de la responsabilité, de s'ouvrir sur le monde, de comprendre mieux les autres. Un individu est composé de toute une palette d'intérêts, et si l'on isole la culture, elle ne joue plus son rôle d'irrigation. Si, par contre, on la considère dans un sens beaucoup plus large, comme outil d'intégration sociale, il faut qu'elle puisse prendre en compte tous ces centres d'intérêt, pour permettre aux publics de s'intéresser, de tolérer, de s'épanouir...

Nous proposons ainsi une offre d'épanouissement : sortir du quotidien, se projeter dans un imaginaire, déformer la réalité, lui donner un autre sens pour s'ouvrir à une expression qui échappe à cette domination du pouvoir, de la communication que l'on nous impose. C'est une échappatoire et un terrain d'aventure fantastique. Seulement, il ne faut pas l'isoler. Aussi, quand je fais un programme d'été, je n'ai honte de rien. On propose des actions de prévention, des spectacles, des ateliers... ce qui est une volonté de dire qu'en ville tout le monde pourra trouver son compte.

L'action éducative se fonde sur les rencontres

On nous dira parfois que nous nous situons dans une époque révolue, celle de l'action socio-culturelle. Mais les centres socio-culturels sont plus dans une écoute basique de la demande,

que dans une espèce d'offre d'anticipation. Nous vivons donc dans un paradoxe. On nous fait par exemple remarquer que certains de nos ateliers sont dépassés, mais il se trouve que des personnes veulent faire de la couture, alors ? Eh bien il faut profiter du fait qu'elles s'intéressent à la couture pour ouvrir à partir de là d'autres horizons, en proposant par exemple un atelier sur la mode avec la participation d'étudiants de l'École des Beaux-Arts. Combiner l'action culturelle et l'action éducative consiste donc, le plus souvent, à provoquer des rencontres.

L'approche transversale d'un équipement culturel est tout à fait logique, et la scission entre l'Éducation populaire et le ministère de la Culture a été préjudiciable à la reconnaissance de la dimension artistique des établissements à vocation socio-éducative. Il y a beaucoup de gens de talent dans le monde socio-culturel, comme dans le monde culturel. Simplement le dialogue entre eux a été perturbé. Quand on propose un projet de qualité aux artistes, même dans un lieu socio-culturel, si c'est bien géré, bien mené, avec un respect pour leur travail, ils n'ont pas peur d'y aller.

Malheureusement, les MJC et les centres sociaux ont tendance à se placer dans une logique défensive, alors qu'ils ont souvent les meilleurs atouts pour développer des projets de qualité.

Une politique sociale tendue vers l'avenir

Au début, le CREA était un pari, il est aujourd'hui, avec ses 1.400 membres adhérents, un outil que les habitants revendiquent. Avoir une démarche socio-éducative, s'intéresser en priorité à l'enfance et la jeunesse, c'est avoir aussi une politique sociale tendue vers l'avenir. Pour la population de Kingersheim, avec 25% →





→ de moins de 20 ans, il est plus que nécessaire d'accueillir, de réunir la famille, de chercher à enrichir, à partir d'une exigence artistique importante, qui ne doit surtout pas être diminuée sous prétexte que l'on s'adresse plus particulièrement à des enfants.

Le festival Momix avec ses 13 spectacles, 30 représentations, est une bonne illustration. Avec une volonté de s'adresser à tous les publics, les petits avec leurs parents, nous travaillons sur la cellule familiale. Car devant la précarité, devant les difficultés, la famille est un cercle dans lequel la solidarité va jouer. C'est là où peut-être les cultures étrangères sont plus unies que les nôtres, car cette dimension familiale existe, elle est plus riche.

On cherche à présenter des spectacles intergénérationnels, on propose alors une programmation éclectique : théâtre, spectacles burlesques, musique, marionnettes... Je me rends compte que les très bons spectacles passent très bien, même s'il s'agit de danse contemporaine. Le groupe "Hugo et Inés", un couple de mimes très surprenant, est un bon souvenir. Ce soir-là, dans la salle, quelques jeunes faisaient des tentatives de déstabilisation. Mais, petit à petit, ils se sont laissés surprendre, et il n'est plus resté que silence et attention. Ce spectacle a touché les gens, car il ramenait à des choses fondamentales, l'existence, l'amour... c'était magique.

Nous avons deux types de publics, ceux des spectacles, et les participants aux activités socio-éducatives, qui s'adressent plutôt aux moins de 15 ans. Nous avons également un studio de répétition pour les musiciens, et un local pour les adolescents de 15 à 20 ans, visant l'accueil de jeunes de quartiers sensibles. Nous n'avons pas encore trouvé les moyens d'intégrer ces derniers dans une logique de participation, ils sont plus passifs. Souvent même, ils ne voient pas l'intérêt de venir, ou se posent en consommateurs de quelques activités ponctuelles. Il nous faudra mettre en place d'autres moyens de communication avec ce public, déjà exclu de par les modes de fonctionnement de la famille, de l'éducation, les phénomènes d'échec.

Quand modifiera-t-on les modes de redistribution ?

Un équipement comme le CREA reste expérimental, car il est confronté localement à un paradoxe : comme il n'existait rien avant lui, le travail d'action culturelle à mener est énorme ; mais, en même temps, c'était aussi une chance, qui nous a permis d'envisager les choses différemment. Quand un équipement existe déjà, il est inscrit dans une histoire et il est souvent difficile de reconsidérer sa mission. L'objectif assigné aux scènes nationales est d'élargir les publics, alors qu'en l'espace de 15 ans de politique culturelle, le constat est qu'il n'y a pas eu d'élargissement. Car travailler sur les quartiers signifie quoi ? Sous quelle forme ? Pendant longtemps, on trouvait de l'argent pour l'investissement, mais beaucoup de lieux se créaient sans moyens pour les faire fonctionner.

"Planète Willerhof" est par exemple très intéressant, comme alternative à une forme institutionnelle. De plus en plus d'expériences de ce type vont se monter, et tant qu'il y aura des groupes solides pour les porter, ça durera. On devrait permettre leur démultiplication, mais sans chercher à les institutionnaliser. En les aidant simplement, en reconnaissant leur travail. Il faudrait limiter les contraintes, agir sur la répartition des moyens entre les grosses structures, qui restent sur leurs acquis, et de telles initiatives. Mais pour l'instant, on n'ose pas toucher à la redistribution. ■

Ouvert en juin 1993

Surface : 17.775 m²

200 enfants inscrits à l'école de musique, 1.400 adhérents, 2.400 inscrits à la bibliothèque, 17 associations accueillies

Investissement : 9,4 MF

(Financement : DRAC 6%, Conseil Général 11%, Conseil Régional 23%, CAF 19%, ville 41%)

Fonctionnement : 2,3 MF,

(dont ville : 1 MF, DRAC : 300 kF)

Contact

CREA

27, rue de Hirschou 68260 Kingersheim
Tél : 89 57 30 57 - Fax : 89 57 44 41

Fin de notre promenade alsacienne, au travers de laquelle nous pouvons relever quelques problématiques territoriales comme l'ouverture sur l'Europe, un public mélangé de français, suisses et allemands... mais surtout des questions qui se posent partout : importance de l'indépendance de gestion, vocation éducative des équipements publics et soucis financiers des équipements privés, soutien aux pratiques amateurs, ouverture à l'expression des communautés culturelles.



Nota Bene

N O T A B E N E N U M É R O U N

LE PÔLE RÉGIONAL DES MUSIQUES D'AUJOURD'HUI

Notre mission est de promouvoir les musiques actuelles d'Alsace, de France et d'Europe. Nous sommes une association régionale pour le développement de l'action musicale (ARDAM). Nos objectifs sont d'élargir dans une perspective de coopération professionnelle et d'ouverture culturelle et artistique, l'information et de développer les pratiques musicales. Nous sommes une association régionale pour le développement de l'action musicale.

O

I

D

E

LE PÔLE RÉGIONAL DES MUSIQUES D'AUJOURD'HUI

Notre mission est de promouvoir les musiques actuelles d'Alsace, de France et d'Europe. Nous sommes une association régionale pour le développement de l'action musicale (ARDAM). Nos objectifs sont d'élargir dans une perspective de coopération professionnelle et d'ouverture culturelle et artistique, l'information et de développer les pratiques musicales. Nous sommes une association régionale pour le développement de l'action musicale.

N O T A B E N E

Voici le premier numéro de la LETTRE D'INFORMATION DU PÔLE RÉGIONAL DES MUSIQUES D'AUJOURD'HUI.

On trouve à l'adresse suivante les adresses en priorité à tous les acteurs de la vie musicale régionale : associations, organisateurs, collectifs, lieux, etc.

La mission de NOTA BENE est de créer un espace d'information et de relation aux consommateurs, en fonction de leur situation et de leurs besoins.

NOTA BENE sera un espace d'information et de relation en priorité à tous les acteurs de la vie musicale régionale. À terme, elle doit servir d'un point de travail pour tous les professionnels impliqués dans le développement des pratiques musicales actuelles. L'information et de développer les pratiques musicales.

On ne peut pas attendre une véritable collaboration de nos côtés, mais...

Concrètement, nous nous voyons au prochain, voir dans les projets, voir les actions, mais aussi, voir les initiatives de développement social et culturel de nos côtés.

FRANÇOIS DANZON

O

X

O

SUR LE ZINC...

On trouve à l'adresse suivante les adresses en priorité à tous les acteurs de la vie musicale régionale. À terme, elle doit servir d'un point de travail pour tous les professionnels impliqués dans le développement des pratiques musicales actuelles. L'information et de développer les pratiques musicales.

On ne peut pas attendre une véritable collaboration de nos côtés, mais...

Concrètement, nous nous voyons au prochain, voir dans les projets, voir les actions, mais aussi, voir les initiatives de développement social et culturel de nos côtés.

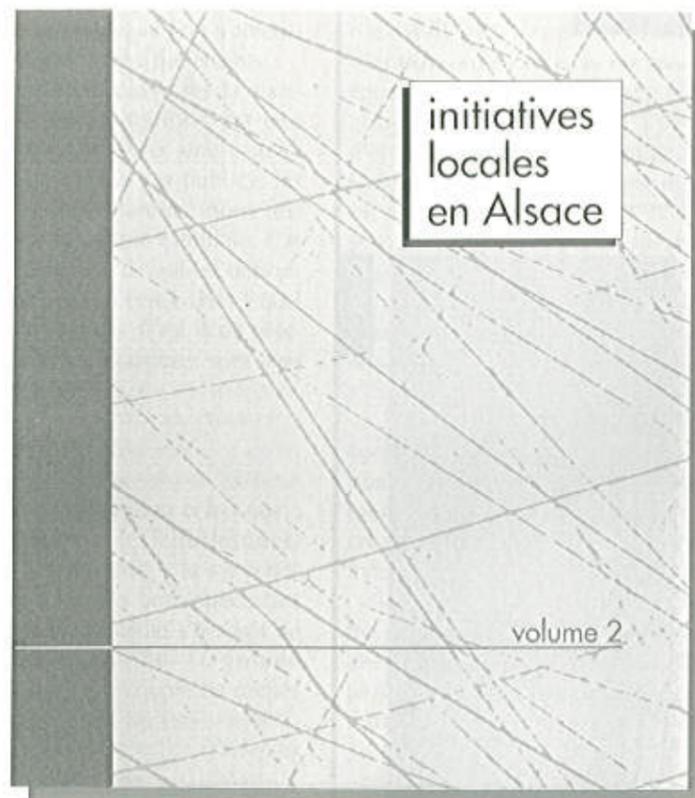
Nota Bene

Lettre d'information trimestrielle, Nota Bene est publiée depuis 1993 par le Pôle Régional des Musiques Actuelles d'Alsace, accueilli au sein de l'ARDAM (Association Régionale pour le Développement de l'Action Musicale).

Tarif : 30 F pour les frais d'envoi

Contact

Pôle Régional Alsace des Musiques Actuelles
c/o ARDAM - 22, rue de la 1^{ère} Armée
67000 Strasbourg - Tél : 88 52 90 89



Odile Alsace

Le guide des initiatives locales en Alsace est publié par ODILE (Objectif : Développer les Initiatives Locales en Alsace) avec le soutien de la Préfecture de Région, le Conseil Régional et la Caisse d'Épargne d'Alsace. ODILE se propose de rassembler les élus, les techniciens et tous ceux qui entreprennent, pour mener une réflexion sur le développement local en Alsace et soutenir toute action pouvant concourir au développement des petites régions et des quartiers.

Depuis 1987, ODILE Alsace est chargée par l'État et le Conseil Régional d'Alsace de mettre en œuvre un programme régional d'information sur le développement local. À ce titre, elle organise des rencontres, mène des réflexions prospectives, sensibilise au développement local et contribue à la promotion de cette politique régionale; met en place un véritable réseau d'information et de soutien à la création d'activités.

Elle publie également d'autres revues : bulletin mensuel de liaison ("Croc'Odile"), un magazine ("Territoires en mouvement"), et des actes sur différents sujets.

Contact

ODILE Alsace
8, rue Paul Déroulède - 67600 Sélestat
Tél : 88 92 24 38 - Fax : 88 92 01 46

Entre paroles & mémoires

Les Régies de quartier, associations regroupant dans leur conseil d'administration des collectivités territoriales, des logeurs et des habitants, sont des entreprises offrant des services répondant à des demandes peu ou mal satisfaites sur un territoire donné : entretien des immeubles, des parties communes, des appartements, des espaces verts... Elles salarient des habitants sur des contrats de droit commun, se refusant à exploiter les programmes de traitement social du chômage, comme les CES.

De plus, précise Charles Bouzol* « la Régie se reconnaît davantage comme un dispositif d'accès à la citoyenneté, avant d'être un dispositif d'insertion par l'économique ». Une régie incite les habitants d'un quartier à la « cogestion des services urbains et de la chose publique », elle les encourage à se responsabiliser et participer, ensemble, à l'amélioration de leur cadre de vie. Dans ce but, la « parole des habitants sera prise en compte de façon majeure ».

Mais la prise de parole n'est pas aisée pour tous. Il est parfois nécessaire, pour accéder à l'expression, de reprendre confiance, de se reconstruire, de retrouver son passé et ses racines pour asseoir son identité. C'est dans ce but que l'intervention artistique prend tout son sens et son importance.

Les trois expériences que nous présentons ont abouti à la présentation d'un spectacle dans le cadre des Deuxièmes Rencontres Européennes des Régies de quartier à Strasbourg, les 21 et 22 octobre 1995, ayant pour thème : "Quartiers solidaires, citoyens ordinaires". Pour chacune d'elles, le travail sur la parole a été essentiel, et la mémoire le thème central. En permettant aux habitants d'exprimer, à leur façon et avec leurs regards, ce qui fut et ce qui est, des individus se rencontrent, échangent, des liens se tissent, des souvenirs communs resurgissent, des projets d'avenir se formulent. Les parcours de vie redessinent l'histoire d'un quartier et les paroles circulent, s'écrivent, s'impriment et se disent sur scène... pour exister, et laisser quelques traces.

* Charles Bouzol est président du Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), et directeur d'une des plus anciennes régies, celle de la Pierre Collinet à Meaux (77). Les extraits sont issus de son intervention dans un colloque sur l'économie solidaire à Chevilly-Larue (voir annonce des Actes de ce colloque, édités par la revue Territoires, en 4^{ème} de couverture).

Si les Régies ne sont pas des équipements culturels, elles sont bien des lieux publics démocratiques où l'expression artistique joue un rôle déterminant dans le renforcement des liens sociaux. Visites aux Régies de Grenoble, Poitiers et Orléans. Entretiens avec un écrivain et un metteur en scène.

DOSSIER

Dire... pour aller vers l'autre

A Grenoble, Claire Bousquet, directrice de la Régie du quartier Villeneuve, considère l'expression orale comme une compétence professionnelle, et intègre le travail sur la parole et le jeu théâtral dans les actions de formation.

Parler, écrire, pour mieux aller vers les autres

Après diverses expériences de formation ayant abouti à l'écriture de textes par des salariés de la Régie, le travail sur l'expression de la parole des habitants s'est poursuivi en 1995. Tout au long de l'année, Hélène Ginier-Gillet, formatrice metteur en scène et responsable de l'association Terrain Vague*, va intervenir auprès de femmes issues de l'immigration, salariées dans des structures du quartier. D'un côté, envers les couturières de la mercerie "Fil à Fil" – un atelier de la Régie – pour améliorer leur français et leur permettre de s'exprimer d'une manière avenante pour accueillir plus agréablement leur clientèle. De l'autre, envers des salariées de la Régie correspondantes des coursives pour les former à la médiation avec leurs pairs locataires et les organismes logeurs.

Pour toutes les femmes, l'objectif est d'aller vers les autres et de parvenir à mieux communiquer.

Quartier Villeneuve

15.000 habitants - 5.300 logements

Activités Régie

Créée en 1989
61 contrats de travail en 1995
Entretien, nettoyage, chantiers, services de proximité (service maintenance-réparations, déménagements, mercerie...)

Partenaires de l'opération

Terrain Vague - Atelier ECLER
Maison de la Promotion Sociale
Centre Audio Visuel de Grenoble

Contact

Régie de quartier Villeneuve
97, galerie Arlequin 38500 Grenoble
Tél : 76 23 02 01 • Fax : 76 22 92 20

Reprendre peu à peu confiance en soi

Le but de l'intervenante, avec l'appui indispensable d'une femme relais, volontaire, salariée du personnel de structure de la Régie, fut d'expliquer le projet, de comprendre ces femmes, dont la plupart étaient au début "apeurées", éprouvaient des difficultés à synchroniser leurs gestes et leurs mots, à libérer leur imagination car trop "collées au réel". Certaines astuces, l'emploi de plusieurs techniques de communication ont progressivement fait tomber les barrières.

La lecture de contes leur a donné envie de raconter des histoires plus personnelles, appartenant à leur culture, à leur quotidien, à leur mémoire ou à leur imaginaire.

Pour contourner la réticence de certaines de ces femmes d'apparaître sur scène, l'intervenante a l'idée de proposer un spectacle, conçu selon trois dimensions : l'oral, avec des bandes enregistrées des paroles de femmes ; musical et visuel, grâce à une bande vidéo contenant des bruits forts du quartier ; enfin théâtral, par un jeu d'ombres chinoises, les femmes se plaçant sur scène derrière un voile.

Pendant l'enregistrement en studio, après les premières craintes, les femmes ont pu constater qu'elles n'étaient pas trahies, et certaines ont découvert le charme de leurs propres voix.

Des effets concrets

Le bilan de cette première action comporte de nombreux points positifs. La représentation du spectacle à Strasbourg, dans le cadre des rencontres nationales des Régies de quartier, a été un succès. Les femmes ont été applaudies par le public, par leurs enfants, certaines ont accepté de venir saluer. La seconde représentation à la MJC a reçu également un bon accueil



Spectacle en ombres chinoises : "Paroles"

* Terrain Vague

Cette association se présente comme « un espace d'expression et de création théâtrale, lesquelles doivent permettre entre autres de développer l'écoute, le regard, son rapport au corps et à la voix, sa sensibilité, son imaginaire, différentes formes de langage. Ainsi que d'approcher les notions de risque et d'humilité ». Depuis 1991, des ateliers d'expression ont été organisés en MJC, dans des écoles et des associations de solidarité féminine.

Contact :

Terrain Vague - Tél : 76 15 33 71
15, rue Lachmann - 38000 Grenoble

devant un public de professionnels de la politique de la ville dont plusieurs élus. Tout le monde a pu constater une évolution des participantes dans leur façon de s'exprimer, dans leur comportement avec les autres, notamment chez les couturières de la mercerie par rapport à leur clientèle : leur vocabulaire s'était enrichi, la conjugaison améliorée... C'est d'abord par un travail sur la personne que les liens entre habitants peuvent ensuite se resserrer.

Le soutien logistique et matériel apporté par la Régie de quartier, le rôle de liaison joué par la directrice entre les femmes et l'intervenante ont été déterminants dans la réussite, tout comme le travail de la femme-relais. Cette opération, fruit d'un travail qui vient de loin, a entraîné de nouveaux besoins. Dans l'avenir, les femmes vont continuer. ■

« Aujourd'hui, quelque chose a changé dans la vie de ces femmes, peut-être non visible à l'œil nu, mais à l'intérieur d'elles-mêmes. »



Ecrire...

pour se construire

Au sud de Poitiers, un quartier mosaïque peuplé par les 2ème ou 3ème générations de familles paysannes immigrées à la ville et de familles sédentarisées des gens du voyage, avec un très faible taux de populations d'origine étrangère, est situé dans un environnement agréable, plutôt calme et sympathique.

* * *

Pour participer aux Rencontres Européennes des Régies de Quartier, la Régie Inersud se proposa de **mettre en scène des textes écrits par les habitants**, à partir du thème "mémoire de quartier". Rassembler des informations, imaginer, imager, écrire se fit au travers d'ateliers d'écriture animés par des intervenants professionnels disséminés dans divers endroits du quartier, qui devinrent de véritables espaces de rencontres et de discussion.

Il fut mis en place un écritoire à la bibliothèque municipale, un kiosque au centre commercial, dans un café, des permanences à la régie, au Centre d'Animation de Poitiers Sud. Près de 80 personnes participèrent à l'écriture de ces textes.

La mise en scène de ces paroles fut une **création théâtrale** autour du metteur en scène Françoise Le Meur, qui, respectant au plus près le côté brut de l'écriture, fut touchée « par cet ensemble de textes évoquant le quartier, le passé, le

présent, des textes "crachés" comme une urgence. Pas une urgence à dire le mal. On parle des boîtes aux lettres sans cesse cassées certes, mais ce qui ressort de ces paroles, c'est l'amour porté à ce quartier. »

Le spectacle "Un an, un mois, un jour" eut beaucoup de succès, tant lors de sa présentation en avant-première à Strasbourg que dans le quartier même, devant une salle comble d'habitants – nombreux étaient ceux qui avaient écrit les textes servant de base à cette expérience théâtrale.

* * *

Pour 1996-1997, **trois projets d'écriture avec Jean-Pierre Renault**, écrivain en résidence sur Poitiers, seront mis en place, avec la Régie de quartier, le Centre d'Animation de Poitiers Sud et le Centre de Formation qui proposeront la poursuite des ateliers avec les habitants, un studio pour les personnes sensibilisées à l'écriture, un stage d'écriture pour les jeunes en rupture scolaire. Les ateliers se poursuivront à la Maison d'Arrêt de Poitiers et au collège Renaudot.

L'ensemble de ces créations, de ces expressions sera présenté fin avril 1997 pour une rencontre d'écriture de quartier dans le cadre de "Coups de théâtre", manifestation poitevine pour une première lecture. Enfin, avec l'aide de l'auteur, l'ensemble de ces textes sera réuni dans un ouvrage à paraître en 1998.

Quartier Poitiers Sud

5.000 habitants

Activités Régie

Créée en 1991
24 salariés y compris les encadrants administratifs
Entretien parties communes, second œuvre bâtiment, expérimentation de collecte sélective des ordures ménagères (1ère nationale à l'échelle d'un district)
CA HT : 1,6 MF

Contact

Inersud
10, rue Louise-Michel - 86000 Poitiers
Tél : 49 55 46 43 • Fax : 49 58 68 00



Spectacle "Un an, un mois, un jour"

Ecrire pour ne pas s'exclure

Pour Françoise Torchy, chargée d'insertion depuis 94 à la Régie Inserud, les ateliers d'écriture, qui sont presque devenus une tradition sur Poitiers, donnent des ressources aux individus et mettent en valeur le quartier.

Pour mieux faire face aux situations

L'axe culturel a toujours été dans nos préoccupations, et organiser des ateliers d'écriture est lié à ma personnalité et à mes convictions, mais aussi à ma fonction de chargée d'insertion. Dans le contexte économique actuel, il ne sert à rien de travailler exclusivement sur l'accès à l'emploi avec des personnes connaissant de graves difficultés dans ce domaine. Le sens de mon travail est donc aussi de révéler chez les gens une dynamique personnelle, de leur apporter des outils adéquats pour mieux gérer les périodes de travail et de non-travail. Beaucoup, en effet, ont un emploi temporaire puis se retrouvent au chômage. Des ressources personnelles leur sont nécessaires pour qu'ils ne le vivent pas chaque fois comme une rechute.

En écrivant, on parle un peu mieux, on s'implique, on témoigne des difficultés personnelles ou de celles liées à son environnement d'une manière positive.

J'arrive à entraîner dans ces aventures d'écriture, car je suis persuadée que la mémoire passe par l'écrit. Si on n'écrit pas, on reste dans l'exclusion : on ne sait pas communiquer avec les autres, ou ne serait-ce que remplir des papiers administratifs...

L'histoire du quartier... une corde sensible

L'écriture passe par des consignes : c'est une photo, une carte postale, c'est l'objet que vous aimez, qui parle de votre quartier. Ou un mot, comme la peur : "j'ai peur quand je traverse la

route, j'ai peur du chômage, j'ai peur d'une guerre, j'ai peur de mes résultats".

Pour la préparation des rencontres de Strasbourg, l'ancrage était : "Racontez-nous votre quartier". Avec ce thème, je savais que je touchais une corde très sensible, car les gens se racontent habituellement toutes les histoires du quartier, qu'elles soient présentes ou passées, chez eux ou même sur un trottoir. Ils parlent des anciennes fêtes, des histoires entre les uns et les autres.

Entrer dans "l'espace écriture"

Il y a un engagement dans ce que l'on pose sur le papier, car c'est impliquer d'écrire. A un moment donné, il faut y aller, il faut se donner. Et pour ne pas avoir peur de se lancer, la personne en face doit être très solide, elle doit vous emmener, vous donner envie d'écrire, montrer ce qu'est réellement l'acte d'écrire, vous faire découvrir "l'espace écriture". Le premier atelier était animé par Marie-Christine Gaudin, une formatrice habituée à ce genre d'exercice. Elle arrivait réellement à faire sortir les "tripes" des gens en fonction du thème choisi. Avec elle, on est tout de suite dans le temps de l'écriture, dans l'action, même si l'entrée en matière peut être conviviale ou ludique. Elle sait choisir les bonnes consignes, bien les faire comprendre, les rappeler constamment.

Les participants ont généralement envie de montrer leurs textes, de les lire dans une assemblée. Leur histoire doit servir à casser les images négatives qu'ont les autres de leur quartier. ■

Un art de la démocratie

Entretien oral télécomique sur les ateliers d'écriture avec l'écrivain Jean-Pierre Renault.

Sans lettres ?

Il y a cinq ou six ans, j'ai participé à un premier chantier à Bruay avec des personnes illettrées, pour un film intitulé "L'Embellie". Ce fut une grande secousse, tout s'est retourné en moi. Pourquoi continuer à écrire, alors qu'une personne sur trois est illettrée et que les livres ou les spectacles s'adressent, dans le meilleur des cas, à 5% de la population ?

Depuis je n'ai plus cessé de m'arrêter dans les villages, les quartiers, les lycées, les maisons de fous, les prisons, pour écrire avec les gens, parler avec ceux qui n'ont pas la parole. Pour que cette parole circule, ou plutôt recircule. J'ai fait ce travail, non pas pour plâtrer la "fracture sociale", mais pour contribuer à retisser le lien social, aujourd'hui défait. Et aussi pour explorer d'autres esthétiques, d'autres notions du goût, fondées sur le partage et le plaisir de "faire soi-même" et non plus sur les normes imposées par une poignée d'esthètes.

Ecrire seul ou avec l'autre ?

Quand on écrit un livre tout seul, on ne sait pas où ça va. Je viens de terminer un livre sur l'enfance de Genet dans le Morvan. Je raconte ses treize ans d'enfance et je ne sais pas où ça va chez le lecteur. Lorsque j'écris avec les autres, je sais tout de suite où sont les enjeux. Mais l'un et l'autre se valent. Je pense qu'il faut absolument écrire tout seul pour pouvoir écrire avec les gens. De plus, écrire ce texte sur Genet, la vie d'un gosse qui sera plus tard écrivain, qui devient un "exclu", un insoumis, a quelque chose à voir avec l'ensemble des travaux menés pendant cinq ans avec tous ces irréductibles que j'ai fait écrire. Ces expériences m'ont changé dans mon être intime, et, de ce fait-là, ont changé mon écriture.

D'une certaine manière, lorsqu'il sort de l'imprimerie, un livre est mort

pour son auteur - il ne peut rajouter un seul mot -, mais mille et une lectures singulières lui redonneront vie, le feront éternellement ressusciter. Avec les ateliers d'écriture, on est dans le vivant, les relectures avec l'autre se font en direct, instantanément. L'autre est toujours présent, dans une position active, devenant lui-même auteur.

Ecrire, parler, être...

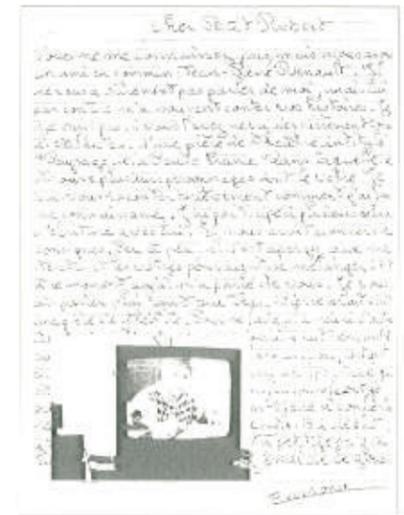
Je travaille régulièrement avec l'auteur Yves Raynaud, le metteur en scène Catherine Boskowitz et le vidéaste Patrick Singer. Nous utilisons différents supports comme la caméra, l'image - il est évidemment indécrottable de partir de l'écriture avec un public illettré -, mais la base, c'est la langue. Car c'est la parole qui nous lie les uns aux autres, c'est la parole qui fait l'art aussi. Avant de pouvoir parler d'elle-même, avant d'écrire, puis de jouer, une personne illettrée doit "se remettre en place".

C'est pourquoi, avec des spécialistes, nous nous appuyons d'abord sur un travail sur le chant, une des premières formes de l'art, une des premières paroles. Faites chanter des gens qui ne se servaient de leurs voix que pour parler... au bout d'une journée, ils sont comme transfigurés, de nouveau joyeux et enthousiastes ; écrire aussi, cet acte intime, engagé, creuse l'être au point parfois de le transformer. Les ateliers alternent toujours la position solitaire de l'écriture avec la

« Ecrire, cet acte intime, engagé, creuse l'être au point parfois de le transformer. »

mise en commun en groupe par le chant, le tournage de film, ou la mise en jeu théâtrale.

Nous donnons aux participants des consignes d'écriture, où chacun peut loger ses paroles, des consignes



d'observation par exemple, ou bien des entrées, des cadres vides, pour aborder de nombreux thèmes : la mémoire, les origines, la mort, le roman familial, les récits de vie. Toutes les consignes, cette "machine infernale" que je mets en branle, consiste simplement à faire en sorte que les participants soient eux-mêmes, qu'ils s'expriment sur ce qu'ils vivent, ce qui les entoure pour que les mots se déploient librement.

La matière de l'écriture n'est pas étrangère à leur être. A partir du réel ambiant, se construisent des récits, des pièces de théâtre, des films... Principe essentiel, l'écriture de chacun reste intacte. J'interviens pour que les paroles des uns et des autres s'assemblent, pour un travail de montage en quelque sorte, comme au cinéma. Ce qui importe aussi, c'est que les choses se fassent de manière agréable, avec du plaisir, que ce soit l'écriture ou le travail sur l'image.

Le goût pour tous

Forcément, en faisant écrire, on donne le goût de la lecture ou celui d'aller vers d'autres arts. Transmettre le goût de l'art, c'est un beau programme pédagogique pour les années futures de la décentralisation. Il ne fait pas de doute que dans ces quartiers parfois dits "inviolables", l'art et la culture contribuent énormément à la vie collective de la cité, autant que le travail ou le sport. →



→ On travaille dans le singulier, et, dans le singulier, il est dur de quantifier les résultats. Des changements, plus ou moins visibles, s'observent ou se devinent pour la plupart des personnes avec lesquelles j'ai travaillé. Certains reprennent des circuits scolaires ou retrouvent une situation professionnelle - parfois dans des domaines artistiques -, d'autres sont confortés dans leurs projets personnels et tout le reste suit. Pour ceux rejetés depuis longtemps hors du système, le chemin sera plus long. La réappropriation de la culture n'est pas leur urgence.

Mon action n'a pas de vertus thérapeutiques magiques, je ne suis pas là pour panser les plaies, d'autant qu'elles peuvent très bien se rouvrir plus tard, car il est des blessures terribles, inguérissables. J'ai connu des êtres qui, malgré 4 à 5 ans de re-formation par l'art, pouvaient avoir du génie, se remettre en position d'être social, et puis à nouveau ils pouvaient craquer, "décrocher" pour se déclarer insoumis, irréductibles. Je ne considère pas avoir une mission d'intégration. Nous sommes là pour offrir une inscription de la parole dans la cité à un moment donné.

Socialement aussi, le malaise est profond. Nous vivons dans une société perdue, oublieuse de ses cultures primitives, alors, il faut bien faire de l'ethnologie ! Soyons utopiques : si une cellule d'urgence pour l'emploi se créait et donnait du travail aux trois millions de chômeurs, vous verriez qu'ils auraient les moyens de se cultiver, d'aller au spectacle. D'un seul coup tout se remettrait en place. Comment voulez-vous qu'un individu puisse retrouver une place culturelle stable s'il cumule toutes les mouises ?

C'est insensé la vie des gens ! ?

Je ne sais pas non plus si nous faisons de "l'art social", comme on nous

l'a parfois dit. Je crois que l'art pousse la société à ses limites. Et la position d'écriture a toujours à voir avec quelque chose qui est de l'ordre de l'insensé. En mettant en jeu son travail d'artiste par la relation aux autres, on se met en invention, en mouvement, sans savoir où cela conduit. Ainsi en danger, on progresse jusqu'aux limites de la transgression. J'écris autour des trouées de sens, ces pertes de sens que nous vivons actuellement, ce réel incongru, idiot, car nous vivons dans un monde idiot... - des satellites nous bombardent des nouvelles du monde aux oreilles alors que nous ne parvenons même plus à vivre dans notre petit coin de terre en lui donnant du sens... L'écrivain essaye d'organiser

« Les Régies, de vrais espaces de démocratie, fondés sur la parole de l'autre... »

l'insensé par un travail sur la parole. Tant que nous pouvons parler entre nous, c'est peut-être que nous pouvons encore vivre ensemble, insensément !

Parole de démocrate !

Le travail prévu à Poitiers dans le cadre d'un dispositif global me tente. Dans cette ville, des ateliers d'écriture sont en place depuis plusieurs années. C'est un quartier où il fait bon vivre. Les gens se connaissent, se parlent - la culture sert à ça -, lorsqu'ils se croisent à la sortie des écoles, ça se voit que ça parle dans cette ville. Il y a des emplois de proximité, il n'y a pas de vie anonyme. Là, on ne vous demande pas de mettre un pansement sur une jambe de bois, d'être le pompier qui va éteindre le feu des quartiers en difficulté.

Je connaissais les Régies de quartier de réputation. Elles sont de vrais espaces de démocratie dans les quartiers. La démocratie, non pas celle des discours abstraits, mais celle que les Grecs pratiquaient. Si elle était possible pour 5.000 Athéniens, la parole des 5.000 personnes d'un quartier doit pouvoir elle aussi être entendue et avoir prise sur les décisions et le réel. Les

J.P. Renault. Autobiographie lapidaire

Sur la pierre sera écrit : auteur, acteur, conteur, réalisateur. Né trop tôt, avec deux jours d'avance, en plein feu d'artifice. Enfance heureuse, inoubliée. Etudes prolongées. Bac + n. En 1968, détourné par le spectacle. Acteur puis dramaturge au Théâtre de Bourgogne dans 15 spectacles. Auteur libre à 30 ans. 6 pièces de théâtre, 6 films. 6 livres. Puis multiples projets à venir et inconnus avant mort survenue à 86 ans le 15 juillet 2034.

régies pourraient correspondre à ma conception de la démocratie contemporaine, une démocratie fondée sur l'écoute de la parole des autres. Une définition sans doute un peu large, mais qui a fondé ma motivation à travailler au sein d'une Régie de quartier. Un but difficile, peut-être jamais atteint, mais vers lequel il faut tendre, faire gaffe à l'autre. L'on sait que la parole parfaite supprime la parole...

Dire ce qui n'a pas encore été dit...

Si déjà à l'école on faisait écrire les gosses, si ensuite à la faculté les professeurs de littérature faisaient écrire au lieu d'apprendre la littérature, je vous garantis qu'un bon bout de chemin serait déjà fait vers l'invention vive d'un art de la démocratie. Si à certaines périodes de leurs histoires, des sociétés ont su s'inventer, aujourd'hui, dans ce monde où l'argent est roi, la culture se gère, se vend, mais n'invente plus guère, l'invention n'est plus que l'alibi de la gestion.

Vite, vite, raconter des histoires nouvelles, parler, parler, écouter, écrire, c'est vital des histoires nouvelles. ■



Contact
J.P. Renault
1 b, bd du Castel
21000 DIJON

Régie Repères



Capter, délier, provoquer la mémoire

Orléans, où jaillit la source du Loiret, inspirant le nom du département et, elle-même, offrant son nom au quartier surgi au début des années 60, à une dizaine de kilomètres d'Orléans.

Comptant aujourd'hui plus de 23 000 habitants, la Source connaît les difficultés de nombreux quartiers à croissance rapide et récente : chômage, absence de structures culturelles... Pourtant, dès 1976, des habitants se sont mobilisés pour fonder l'association des habitants de la Source, qui édite depuis 20 ans un journal indépendant, "L'Indien", véritable reflet de la vie locale. L'action de ces militants n'est pas étrangère à la création de la Régie. Son président est une des plumes de "L'Indien".

Sur ce quartier bigarré, pendant près de deux ans (de 94 à la mi-96), la compagnie théâtrale "Les Fous de Bassan", avec le concours d'artistes en résidence, anime des ateliers basés sur plusieurs disciplines, qui seront proposés à tous les habitants, dans tous les lieux disponibles, en partenariat avec l'ensemble des associations locales, notamment la Régie de quartier.

Donnant lieu à des représentations publiques, des actions s'enchaînent, se croisent mais se déclinent toutes autour du même fil conducteur : la mémoire.

Les Fous de Bassan ont inventé une aventure culturelle, artistique et humaine qui aura permis aux participants de voyager jusqu'aux "sources de la Source".

Quartier de la Source

23.000 habitants

Activités Régie

Créée en 1991

41 équivalents plein-temps pour 76 personnes

650 adhérents dont 150 membres actifs

250 inscrits bénéficiant d'un suivi social et professionnel

30 actions de formation pour 50 personnes

Ménage, réputation, entretien espaces verts et extérieurs, service d'intervention rapide de réparations-dépannage, travaux de second œuvre bâtiment.

CA HT 1995 : 4 MF

Contact

Régie Repères
2, rue Bossuet - 45100 Orléans
Tél : 38 69 68 00 • Fax : 38 63 95 25



Les échanges au fondement de l'insertion

Pour Mohamed Roulham, directeur de Repères – l'une des régies qui compte le plus grand nombre d'adhérents –, le projet culturel est intimement lié aux activités et aux principes de fonctionnement de la Régie.

Aujourd'hui pour se battre contre l'exclusion en France, il faut avoir une vision globale des choses. La meilleure manière est que les gens agissent eux-mêmes. Nous leur donnons des outils mais nous ne faisons pas à leur place, nous ne les assistons pas.

Disputes et dialogues constructifs

Les activités économiques n'ont de sens que si elles servent le social, terme qui doit être compris dans toute sa complexité, puisqu'il est lié au culturel, au sport, au politique...

Le social c'est aussi l'information, la sensibilisation des gens du quartier. Nous les informons de notre travail, par exemple en organisant des rencontres en bas d'immeubles : nous faisons du porte-à-porte et tout le monde descend pour discuter du travail de la régie, des relations avec le bailleur ou les collectivités locales. Nous ouvrons des espaces de débats, leur facilitons la rencontre avec des institutionnels. Nous avons remarqué qu'après une bonne dispute, quand les gens ont pu exposer leurs problèmes, lorsqu'ils se sont sentis écoutés... tout le monde redevient raisonnable. Le dialogue est constructif, il devient possible d'aborder les problèmes de voisinage (les chiens, le bruit...)

Le pouvoir de décision aux mains des habitants

Les gens viennent à la Régie pour plusieurs raisons : certains recherchent du travail, d'autres nous demandent un service, enfin il y a ceux qui viennent simplement nous aider. Avant, seul le conseil d'administration prenait

les décisions, mais depuis trois ans, nous avons élargi le cercle et sommes maintenant 140 à pouvoir dire oui ou non lors des votes. Au conseil d'administration, sur 27 personnes, on compte 10 représentants associatifs et 9 personnes présentes à titre individuel. Tout cela pour dire que le pouvoir de décision est aux mains des habitants et que l'action bénévole se combinant au travail salarié est possible, que ce soit sur une participation aux débats ou à l'organisation de fêtes de quartier. C'est ce que nous appelons de la citoyenneté.

L'échange de savoirs pour critère d'embauche

Pour l'embauche, nous recrutons uniquement des personnes en grande difficulté d'insertion, ne pouvant encore intégrer une entreprise classique. Ils partent quand ils sont prêts, mais ils ont le droit de rester s'ils le désirent, notamment les personnes de plus de 50 ans que nous pouvons garder jusqu'à la retraite. Pour les jeunes, nous les poussons à partir une fois la qualification de travail acquise, ce qui peut durer de trois à cinq ans. Si les gens veulent travailler en temps partiel, nous respectons ce rythme : certains en profitent pour suivre des formations, d'autres pour faire un travail complémentaire. Des personnes s'intègrent aussi par conviction, pour transmettre par exemple leur savoir comme chefs d'entreprise en bâtiment.

Dans les critères d'embauche, nous préservons l'équilibre socio-démographique du quartier : pourcentage d'hommes et de femmes, Français d'ori-

gine et Français d'origine étrangère. Le but c'est l'échange de savoirs. Au départ nous n'avons pas les mêmes, si bien que nous nous enrichissons mutuellement.

Nous avons un conseil de quartier ouvert au public, auquel tout le monde vient et participe. À chaque point de l'ordre du jour, ce conseil demande un avis au public présent. C'est la vraie démocratie locale, participative. Nous avons même participé à la création – à partir d'une initiative de la CCI – d'une association regroupant maintenant 50 commerçants qui auparavant se "traient dans les pattes".

Un projet culturel qui favorise l'insertion

Le projet culturel d'une régie est lié à toute l'activité générale de la régie.

Ce qui nous intéresse, c'est de faire travailler les gens ensemble, et principalement sur la mémoire collective. J'ai vu évoluer des femmes qui ne parlaient pas, donnaient l'impression d'avoir tous les malheurs de la terre. Depuis qu'elle a participé à ce groupe d'acteurs et est montée sur scène, l'une de ces dames parle, n'a plus peur. Un jeune s'est découvert des talents de conteur et poursuit actuellement ce travail. Toutes les activités proposées par "Les Fous de Bassan" ont été suivies sur le temps de travail des salariés. Il est pour moi évident que les ouvertures permises par la culture ont des effets positifs pour les individus et les aident dans leur insertion. ■



L'Indien statue enlevée puis réinstallée au centre du quartier. L'Indien est un déraciné et symbole de l'Inde.

Aux Sources de la Source

Christian Sterne, fondateur de la compagnie "Les Fous de Bassan" veut « capter, délier, provoquer la mémoire du quartier et de ses habitants ».

Ce but ne s'atteint que par la réalisation d'une multitude d'actions, jouant un rôle de médiation entre les différents acteurs locaux.

Renouveler le pari d'un théâtre populaire

Issu d'une famille qui sortait peu, c'est un spectacle de fin d'année présenté au collège qui a provoqué ma passion pour le théâtre à 15 ans. J'ai été longtemps comédien amateur avant de décider de devenir professionnel. Le fait d'avoir travaillé avec des grands noms du théâtre et de la télévision m'a fait réfléchir sur le spectacle vivant. Je gagnais beaucoup d'argent en une journée, alors que je m'ennuyais ferme pendant 3 mois. Ce métier ne me satisfaisait plus : les gens se méprisaient mutuellement, méprisaient le public auquel ils s'adressaient.

Et puis, je m'interrogeais sérieusement sur le théâtre : Pourquoi a-t-il si peu de public ? Comment peut-il être populaire ? Comment peut-il rester ou être "intelligent" sans être rébarbatif ? "Eternelles" questions... Je voulais agir sur les rapports entre le théâtre et son public car, bien qu'il demande un effort, je suis persuadé que le théâtre pourrait concerner plus de monde, parce qu'il parle de l'homme, de la destinée de l'homme, des rapports des hommes entre eux... "L'art pour l'art" ne me suffit pas, je n'oublie pas l'art mais j'ai aussi envie de développer notre audience.

C'est dans cette optique que j'ai fondé "Les Fous de Bassan", le but

étant d'amener les gens vers le théâtre. Il ne faut pas hésiter à aller à leur rencontre, dans les lieux qu'ils fréquentent, déplacer les ateliers ou les spectacles à la demande : les professionnels proposent, le public dispose.

Chantiers et fouilles de la mémoire

Sur le quartier de La Source, avant les immeubles, il y avait trois fermes, c'était la campagne, qui s'en souvient ? L'objectif était d'inviter les gens à ouvrir, à découvrir des chantiers, pour fouiller, dépoussiérer la mémoire du passé, mais aussi pour développer la mémoire imaginaire et réveiller ces histoires qui dorment dans la tête. Il faut révéler la richesse invisible, réinventer la mémoire dans les creusets de l'oubli car l'histoire de ce quartier-ville bouillonne d'actes, de paroles, de sensations, d'événements, de rêves porteurs de sens.

Il faut que les gens parlent de leur vécu et laissent des traces. Il ne peut y avoir de cohésion sociale sans mémoire, c'est impossible. Et on ne peut parler de développement culturel sans développer des actions dans chacun des lieux d'un quartier, pour les habitants, en collaboration avec les associations locales.

Ce sont toutes ces convictions qui m'ont amené à concevoir le projet "Aux sources de la Source", la mémoire a servi de fil conducteur. C'est autour de ce thème que tous les contacts ont été établis, que toutes les actions se sont déclinées.

La mémoire est un terme générique tellement large qu'il permet à tout un chacun de s'exprimer.

Une certaine conception des résidences d'artistes

Pour toucher des personnes très différentes (âges, communautés, CSP...) dans ce quartier où il n'y avait strictement rien, il fallait proposer une palette de choix et de moyens pour

« L'histoire de ce quartier-ville bouillonne d'actes, de paroles, de sensations, d'événements, de rêves porteurs de sens. »

que se multiplient les possibilités de rencontres. Nous avons donc choisi d'utiliser plusieurs disciplines, en réunissant des artistes expérimentés dans d'autres domaines : écriture, théâtre, conte, arts plastiques. Ils ont été placés en résidence sur le quartier, atout considérable pour un travail de proximité. Je ne voulais pas d'ateliers dans lesquels l'intervenant fait son boulot et s'en va aussitôt.

La mise en danger de l'artiste

Je tenais d'abord à ce que tous ces intervenants présentent leur travail de création. Il faut savoir mettre son travail dans les mains des gens, c'est ce que j'appelle la "mise en danger de l'artiste".

Avec ma compagnie, nous avons pris le risque de faire découvrir des textes que nous aimions, de faire partager nos passions. Par exemple, nous avons lu Rimbaud devant un

Partenaires du quartier ayant collaboré

Coordination Associative, A.H.L.S., Fam-Megh, Convergence, A.F.F.I.S.E., Association du Terrain des Gens du Voyage, Centre culturel des P.T.T., La Poste, les CCP, les secouristes P.T.T., A.C.M. Formation, Escal, Régie de Quartier R.E.P.E.R.E.S., Ecole de Musique de la Source, A.S.E.L.Q.O., I.C.A.S., Sainte-Beuve, Foyer Horizon, D.S.U., La Source, Restos du Cœur, Secours catholique, Secours populaire, Bath'Art, Café de Quartier, A.C.O.D., Maison de Retraite Les Ombrages, Bibliothèque-discothèque de La Source, Association de l'Orée de Sologne, A.P.S.O., Salles Gérard Philippe et Fernand Pellicier, Club House Tennis, Lycée Voltaire, Lycée Paul Gauguin, Collèges La Bolière, Alan Fournier, Montesquieu, S.E.G.P.A., Montesquieu, Ecoles primaires Claude Bernard, Louis Pasteur, Romain Rolland, René-Guy Cadou

→ public majoritairement maghrébin, j'estime que cela fait partie de notre mission de service public. Les réactions sont parfois intéressantes. Ainsi, la première fois que nous avons présenté "Envolée de Lettres" au café du quartier, deux jeunes sont venus. Le premier me dit "j'ai rien compris" et le deuxième lui répond "mais c'est de la poésie, il n'y a rien à comprendre". Pour moi, c'est déjà un effet positif. Ce jeune a écouté pendant 3/4 d'heure des textes qui lui étaient étrangers, il y a eu réaction, c'est bien. Nous sommes intervenus dans ce café aux heures habituelles, il y avait beaucoup de monde. Pendant les dix premières minutes, les gens continuaient à parler, à boire, puis, ils ont écouté, ils ont respecté ce que l'on faisait. Le fait que l'on se transforme pendant un moment donné en comédien, les a surpris, parfois même bouleversés. La plupart n'avaient jamais vu un comédien travailler d'aussi près, en chair et en os. Le contenu du texte passait après cette magie de la transformation.

Une intervention sur la forme, pas le fond

Pour les différents ateliers, l'intervention des professionnels porte sur la forme, elle induit la forme, mais pas le fond. Leur rôle est d'inciter les gens à exprimer quelque chose qui leur appartient.

Grâce à ses talents, la conteuse permet un travail sur l'oralité, elle met les gens en confiance, crée les conditions pour l'improvisation.

Pour le théâtre, le travail sur la forme est celui de la construction dramatique. Ce que les gens veulent exprimer est destiné à un public, il faut



donc que cela soit pensé, la forme elle-même doit être l'expression d'un désir. Chacun des trois intervenants théâtre a sa manière de faire. Souvent, au début, les groupes souhaitent travailler sur un thème vague, de manière peu structurée. Nous commençons par des improvisations pour ensuite se rattacher à leur thème, et nous essayons de faire partager nos univers poétiques pour déboucher le fantastique du déjà-là.

Prendre le temps, privilégier les petits groupes

Je crois qu'il est indispensable d'être souple, d'être à l'écoute, de laisser du temps. Par exemple, pendant les deux premiers mois des ateliers au foyer Horizon, entre 15 et 40 jeunes se contentaient de passer. Puis, on leur a dit, maintenant que vous savez qui nous sommes, nous allons pouvoir commencer à mettre véritablement en forme l'atelier.

J'ai souhaité que les ateliers se déroulent en petits groupes pour privilégier la qualité relationnelle. Les rapports sont moins anonymes que dans les comités plus importants où deux ou trois leaders finissent toujours par mobiliser la parole. C'est la seule façon pour que ces actions soient aussi des expériences humaines. Il y a un échange : nous offrons notre savoir-faire et en retour, nous recevons beaucoup d'autres choses.

Des écrits, des "Envolées de Lettres", des récits, des gestes

Sur deux ans, avec le concours des artistes choisis, se sont succédées, ou déroulées en parallèle, des séries d'ateliers qui ont abouti à des spec-

tales et des manifestations publiques. Les premiers ateliers étaient des "ateliers de rencontres et de création" pour permettre déjà aux participants de se connaître. Outre les 6 ateliers hebdomadaires de théâtre animés par notre compagnie, "Les Fous de Bassan", les autres ateliers étaient nombreux et divers. Agnès Chavanon, conteuse professionnelle, a encadré un réservoir d'histoires, une fabrique de contes. Une douzaine d'habitants épaulés par un conseiller de Jeunesse et Sports et des stagiaires ont réalisé et

« Des détenus nous ont dit "Mais ces types écrivent des choses que nous avons envie de dire !" Et c'était Sartre, Rimbaud... »

décrypté des interviews d'habitants qui ont servi de matière à l'écriture de la pièce Résurgences. Pour l'art plastique, sous le regard de Dominique Cravan, des œuvres éphémères d'art urbain ont été conçues et installées pour une balade guidée dans le quartier. L'écrivain Jean-Pierre Canet a animé des ateliers d'écriture, une nuit de l'écriture a été organisée.

Magie des correspondances

Pour les spectacles, nous avons commencé par jouer les Envolées de Lettres, un concept reposant sur la correspondance. Le principe consiste à mettre en relation des groupes de gens très différents par le biais de la correspondance : les gens écrivent une lettre anonyme à une personne inconnue d'un autre groupe.

Le spectacle qui suit est composé de

L'impact en quelques chiffres

Hors expositions, 44 séances de spectacle ont été proposées et ont touché plus de 4.000 spectateurs. Environ 400 personnes ont suivi plusieurs séances de travail en atelier dont plus de 200 ont abouti à une production ou à une représentation publique. Plus d'une cinquantaine d'adultes ont collaboré lors de manifestations ou activités, hors ateliers.

deux parties. D'abord une lecture de lettres d'auteurs connus, pour faire découvrir qu'au-delà de leurs œuvres, des célébrités peuvent aussi écrire d'une façon fort simple sur des sujets très humains. Je me rappelle la réaction des détenus de la prison où je suis intervenu : "mais ces types écrivent des choses que, nous, on a envie de dire" et c'était Sartre, Rimbaud ! La seconde partie consiste en une lecture par des comédiens professionnels des lettres rédigées par les auteurs anonymes.

En plus des Envolées de Lettres, d'autres représentations publiques ont été organisées : les week-end contes, les lectures publiques, les expositions, la ballade guidée, les soirées cinématographique, la représentation de "Passerelles", spectacle des habitants avec en deuxième partie notre création intitulée "Résurgences".

Un rôle de médiation entre tous les acteurs locaux

Un des objectifs majeurs de cette opération était qu'elle joue un rôle fédérateur, dynamisant, faire que les gens travaillent ensemble quitte à bousculer le ronron des associations de ce quartier que je connais bien. Je suis allé voir tout le monde, les structures ou personnes incontournables comme les inconnus, les oubliés. Nous voulions travailler avec tous les publics, dans tous les endroits possibles : écoles, entreprises, foyer, régie... J'ai proposé le projet sans jamais forcer personne car il est difficile de convaincre ceux qui ne veulent pas saisir la balle au bond.

La régie de quartier a répondu présent, elle joue un rôle essentiel sur ce quartier, un impact important. Nous avons monté des ateliers avec des salariés de la régie sur leur temps de travail, et participé à l'atelier théâtre de l'association féminine Fam-Megh - membre du CA de la Régie Repères - qui a produit une pièce "Babouche à son pied", présentée aux Rencontres de Strasbourg.

Les Fous de Bassan !

Une compagnie professionnelle impliquée dans une recherche d'éducation artistique et populaire

Les Fous de Bassan, compagnie théâtrale professionnelle depuis 1987, confrontent leur démarche de création aux questions liées à la place de l'art dans la cité, au développement culturel et au progrès social. Leurs actions culturelles et de formation se situent dans une recherche d'éducation artistique et populaire. Elles ont pour but, entre autres, la promotion du spectacle vivant, l'entre-Mémoire et Imaginaire, l'entre-Quotidien et Aventure, leurs créations théâtrales parlent DU ET AU PRESENT.

Christian Sterne explique : « J'ai été très influencé par Pierre Mac Orlan, chanteur et inventeur du "fantastique social" (reconstruction poétique de l'imaginaire populaire), celui qui affirmait "c'est la rue qui m'a fait devenir écrivain." »

Des créations

- "Le Petit Manuel du Parfait Aventurier" de Pierre Mac Orlan (1991)
- "Le Cœur Mangé" de Guy Jimenes (1992)
- "Envolées de Lettres" (1993)
- "L'aventure est au bout de la langue" de Jean Tardieu (1994)
- "Résurgences" de Jean-Pierre Canet (1996)

Ces spectacles sont toujours disponibles.

Des événements et actions culturelles, des ateliers de pratiques de théâtre

- "Le magasin Pittoresque de Mac Orlan", exposition (1996)
- "Les Coureurs Lecteurs du Val", dans le cadre de la Fureur de Lire (1992-93)
- "Transpectacles" (1994)
- "Aux Sources de la Source" (1994-1996)

Depuis 1987, Les Fous de Bassan animent des stages de théâtre en direction d'amateurs et mènent depuis 1993 des cours et un travail théâtral avec des facultés.

Pour tous renseignements sur la Compagnie, ses spectacles, ses possibilités d'intervention :

Contact :

Compagnie Les Fous de Bassan
1, place Sainte-Beuve - 45100 Orléans
Tél : 38 76 43 11 - Fax : 38 63 48 65

« Je ne sais pas trop la trace que ça peut laisser, mais l'essentiel, c'est déjà tous ces moments partagés... »

Je me suis aperçu qu'en contactant toutes ces structures qui bien souvent se connaissent peu ou mal, j'effectuais un travail de médiation, en rétablissant des liens plus ou moins conscients entre les gens et les structures de ce quartier.

La dynamique pourra-t-elle se poursuivre ?

"Aux sources de la Source" a déjà eu des prolongements. Des vacances d'un conteur du quartier ont été organisées à la bibliothèque, l'association Fam-Megh a créé un groupe de théâtre "Les Etoiles de la Cité", il est question que l'association "Vivre et Ecrire" poursuive le travail sur les correspondances. Je crois que des ateliers d'écriture réguliers pourraient reprendre ce principe avec succès. Je ne sais pas trop la trace que cela peut laisser, peut-être que cela peut déclencher l'envie de lire, mais je considère que l'essentiel c'est déjà tous ces moments partagés.

Je regrette un peu qu'une partie de mon temps ait dû se porter sur le travail administratif. Dès que l'on essaie de faire travailler ensemble des gens qui n'en n'ont pas l'habitude, le montage des dossiers est extrêmement complexe. L'action sur le quartier de la Source étant terminée, la compagnie est prête à proposer le même travail à d'autres municipalités. ■



Pour les régies de Grenoble, Poitiers et Orléans, la mise en place d'ateliers d'expression est étroitement liée à leurs démarches d'insertion par l'économique et d'accès à la citoyenneté.

Si les Rencontres Européennes de Strasbourg ont dynamisé les initiatives en offrant un cadre, un lieu et des financements, les spectacles qu'elles ont présentés n'étaient pas des miroirs aux alouettes, mais bien le fruit de travaux réfléchis, menés sur le long terme, presque dans l'ombre... qui se sont vus éclairés pour un temps par les feux des projecteurs.

Adaptant leur intervention aux besoins des habitants et des associations locales, tout comme aux objectifs de formation ou d'insertion des travailleurs sociaux, les différents spécialistes artistiques, avec professionnalisme et avec cœur, ont su faire jaillir des paroles, les mettre en forme et en scène.

Valorisant les potentiels humains en présence, par le simple fait de les faire s'exprimer, réunissant de multiples énergies autour d'un projet commun, ces actions ont apporté à des individus des ouvertures personnelles et professionnelles.

Loin d'être éphémère, leur impact fut tel que des prolongements sont envisagés partout où ces actions se sont déroulées.

Pour en savoir plus...

Quelques chiffres

- En 95, il existe une centaine de régies de quartier correspondant à :
- 103 associations loi de 1901 soit 103 entreprises
 - Plus de 2.000 administrateurs bénévoles soit 40 % d'habitants, 20 % d'élus locaux, 18 % de bailleurs sociaux, 9 % d'organismes sociaux, 8 % d'autres associations et 5 % d'organismes de formation
 - Plus de 1.000 associations partenaires
 - Plus de 5.000 000 habitants concernés
 - Le taux d'autofinancement des régies est de 82 % (les 18 % restants correspondent aux aides publiques)
 - En moyenne, 5.000 personnes sont employées dans les régies par an

Des lectures

- **Territoires**, la revue des acteurs locaux a consacré son numéro d'octobre 95 (n°361) aux Régies de quartier.

Prix au numéro : 43 F

Territoires est publié par l'A.D.E.L.S.
108-110, rue Saint-Maur - 75011 Paris
Tél : (1) 43 55 40 05

- **"Les régies de quartier. Expérience et développements. Regards de chercheurs"** (Plan Urbain, 1994).

Prix : 130 F

Diffusé par la Documentation Française
29, quai Voltaire, 75344 Paris cedex 07
Tél : (1) 40 15 70 00
Fax : (1) 40 15 72 30

Des images

Vidéos du CNLRQ :

- Le Manifeste des Régies de Quartier
- Mon quartier est dans ma ville (1ères rencontres des Régies en 1992)
- En préparation : les Rencontres européennes de Strasbourg en 1995

Contact

Comité National de Liaison des Régies de Quartier
17, rue Froment - 75011 Paris
Tél : (1) 48 05 67 58 - Fax : 48 05 38 67



Actualités DATAR

Vous avez peut-être lu des nouveaux sigles, tel que celui de Z.U.S. (Zone Urbaine Sensible), sans être sûr d'avoir bien compris à quoi cela correspondait, vous aimeriez en savoir un peu plus sur les aides au niveau européen car vous entendez régulièrement parler de l'objectif 5b...

Un récapitulatif des aides accordées au titre de l'Aménagement du Territoire

Le numéro du mois de juin (n°156) de la Lettre de la DATAR (Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration) récapitule l'ensemble du système d'incitation à la localisation d'activité et d'aide au développement. La lecture de ce document succinct (7 pages) mais néanmoins clair peut "valoir la chandelle" puisqu'il sert à savoir à quelle porte frapper pour demander un soutien. Vous y trouverez :

- La définition des Zones Prioritaires en milieu urbain (Les Zones Urbaines Sensibles, les Zones de Redynamisation Urbaines) et en milieu rural (les Territoires Ruraux de Développement Prioritaire, les Zones de Revitalisation Rurale)
- Les conditions et les modalités des avantages fiscaux et d'allègement de charges accordées à certaines entreprises (exonération de taxe professionnelle, amortissement exceptionnel...)
- Les aides directes aux entreprises (Prime d'Aménagement du Territoire...)
- Les aides au développement (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, Fonds de Gestion de l'Espace Rural)
- Les aides européennes aux régions, où l'on apprend que l'objectif 5 B correspond aux zones urbaines fragiles. Parmi les 12 Programmes d'Initiatives Communautaires (appelés P.I.C.), notons le programme URBAN consacré à l'exclusion sociale des quartiers.

Contact

La Lettre de la DATAR
Tél : (1) 40 65 12 34



FONCTION EMPLOYEUR

Guide à l'usage des associations, employeurs de personnel occasionnel ou permanent.

Edition - Juin 98

Guide de l'employeur

Un guide pratique à l'usage de l'employeur associatif

Réalisé par Familles Rurales, Fédération Départementale d'Ille et Vilaine (avec le soutien de la Mutualité Sociale Agricole, du Conseil Général, de Jeunesse et Sports, du Conseil Régional, de la DDTE), le guide "Fonction employeur" vise à aider les responsables des services associatifs de proximité en les informant de façon claire et pédagogique sur leurs obligations et leurs droits en tant qu'employeurs de personnel occasionnel ou permanent. Il montre également que la qualité de bénévole n'atténue en rien l'étendue des obligations en la matière. Il détaille les étapes d'une procédure de recrutement, les différentes formes de contrats de travail, les contrats spécifiques liés aux mesures en faveur de l'emploi, les formalités administratives, les calculs de rémunération d'un salarié...

Ce guide, régulièrement réactualisé, fournit des repères indispensables pour comprendre le monde complexe du droit du travail tout en apportant des outils très concrets pour appliquer les règles qui en découlent : exemples de lettres (d'engagement, de rupture de la période d'essai), de modèles de contrats (CDD pour un emploi saisonnier, contrat de travail à temps partiel...), exemples de bulletins de paye...

Prix : 115 F (frais de port compris)

Contact

Familles Rurales
Fédération Départementale
d'Ille-et-Vilaine
16, rue de Penhoët
35065 Rennes cedex
Tél : 99 79 56 14
Fax : 99 79 08 50



Des cafés-musiques aux Scènes de musiques actuelles

Succédant à la Lettre des cafés-musiques, notre revue continuera à vous tenir régulièrement informés de la vie (ouverture, réussite, difficultés...) des structures musicales.

Pour commencer, il nous semblait indispensable de faire le point sur les orientations récentes prises par la Direction de la Musique et de la Danse (en charge du programme cafés-musiques depuis le 1^{er} janvier 1996, rappelons-le) avec le lancement du soutien aux "Scènes de musiques actuelles" dont les cafés-musiques font partie. Nous vous présentons les critères d'engagement de l'Etat, le contenu des conventions qui seront passées avec les établissements et les outils de suivi qui seront mis en place par le ministère de la Culture.

La rubrique "Débats" de la lettre des cafés-musiques appelait des "Droits de réponse". Nous publions ici les lettres que nous avons reçues suite à l'article sur le régime social des artistes débutants paru dans le numéro du printemps, ainsi que des communiqués de cafés-musiques, de porteurs de projets et de têtes de réseau : actualités de la rentrée, événements de l'été, artistes en lumière.



Politique de soutien du ministère de la Culture aux

"Scènes de musiques actuelles"

Signature de conventions d'objectifs avec plus de 110 lieux, recueil d'informations et publications, rencontres professionnelles... tels sont dès 1996 les objectifs pour la Direction de la musique et de la danse et les DRACs.

Comme nous vous en informions dans le n° 3 la lettre des cafés-musiques, la Direction de la Musique et de la Danse a repris la tutelle des cafés-musiques (auparavant suivis par la DDF). Les cafés-musiques sont intégrés dès 1996 dans l'ensemble plus large des Scènes de musiques actuelles.

A partir de 1996, la DMD soutient au fonctionnement des scènes de musiques actuelles sur une durée conventionnelle de trois ans, conformément à l'annonce faite par le Ministre à Agen en octobre 1995.

Au cours du premier semestre 1996, la Direction de la Musique et de la Danse a engagé une concertation avec les Directions Régionales des Affaires Culturelles qui a permis d'identifier plus de 110 scènes de musiques actuelles. Une circulaire, une note d'orientation précisant les objectifs de la DMD ainsi qu'une convention type ont été transmis aux préfets et aux Directeurs régionaux des Affaires Culturelles.

Les conseillers pour la musique et la danse sont chargés de conduire cette politique en région, pour ce qui concerne notamment l'attribution des aides, l'élaboration des conventions avec les équipes responsables, l'évaluation et le suivi des lieux, en lien étroit avec la DMD.

En 1995, le budget dévolu à l'ensemble des lieux musicaux (y compris les cafés-musiques) s'élevait à 8 MF. En 1996, le budget des aides aux scènes de musiques actuelles avoisinera 16 MF.

Quatre catégories

Une première typologie permet d'identifier 4 catégories :

- les cafés-musiques,
- les lieux spécialisés sur une thé-

matique (jazz, chanson et musiques traditionnelles).

- les salles généralistes (de 300 à 600 places),
- les complexes musicaux alliant les objectifs de diffusion, de répétition, de formation et d'information.

Critères d'engagement de l'Etat

L'engagement de l'Etat est lié à, l'identification d'une équipe professionnelle, d'un projet artistique et d'un équipement adapté :

- Administration et gestion professionnelle du lieu, qualité de la programmation menée par l'équipe responsable du projet.
- Projet artistique développé autour des musiques actuelles, comprenant les orientations de la programmation, les actions spécifiques d'élargissement des publics et d'insertion sociale, prise en compte de la scène régionale (voir encadré) et, le cas échéant, précisions sur l'accueil, l'accompagnement et la formation des groupes.
- Adaptation technique du lieu aux activités prévues.

Contenu des conventions

Cet engagement de l'Etat passe par la signature d'une convention d'objectifs tripartite (scène, Etat et collectivités locales) d'une durée de trois ans spécifiant les orientations du projet à laquelle sera annexé le projet artistique.

Les axes essentiels inscrits dans la convention concernent :

- la création et la diffusion artistique, principalement des musiques actuelles,
- le développement de carrière d'artistes et de jeunes professionnels,
- la formation musicale et l'accueil des pratiques amateurs,

• l'insertion des jeunes professionnels dans les métiers liés à la scène et au spectacle,

- le respect de la législation du spectacle,
- l'aménagement du territoire,
- la synergie avec les acteurs locaux et les objectifs sociaux (notamment pour les cafés-musiques).

Outils nationaux

Pour accompagner cette politique, les priorités seront de mettre en chantier prochainement :

- L'édition d'un guide méthodologique/annuaire et la mise en place d'une banque de données, confiées à l'IRMA (Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles).
- Mise à disposition du GEMA (Groupe d'études sur les musiques amplifiées) des informations recueillies pour la réalisation d'études sur les pratiques et le public des musiques actuelles.
- Enfin, un encart spécifique sur les musiques actuelles sera inséré à notre prochain numéro.

Rencontres professionnelles

Des rencontres nationales des scènes de musiques actuelles se dérouleront au début du mois de février 1997. Organisées par la DMD, la DRAC et l'ARCA PACA, ces rencontres seront préparées par des commissions professionnelles dans trois régions. ■

Contact

Françoise Chaudenson - André Cayot
Cécile Bonthonneau
Département des Industries Musicales
Direction de la Musique et de la Danse
53, rue Saint Dominique - 75007 Paris
Tél : (1) 40 15 80 00

* Les Pôles Régionaux

"Pour le développement en région des musiques actuelles"

Les relais en région du Réseau Printemps, du FAIR - Fonds d'Action et d'Initiative Rock -, du Studio des Variétés, des Centres d'Information et désormais de l'IRMA, offraient depuis des années leur soutien aux acteurs du monde des musiques actuelles implantés sur l'ensemble du territoire. Mais ceci multipliait le nombre et les modalités des contacts.

Pour plus de cohésion et d'efficacité, les pôles régionaux ont été mis en place par la DMD en janvier 1993.

Le propos est de regrouper désormais en région auprès d'un seul interlocuteur toutes les questions liées aux musiques actuelles. Cet interlocuteur est, selon les cas, le correspondant en région du C.I.R. - Centre d'Information du Rock -, le représentant de l'antenne du Réseau Printemps, ou le responsable d'un lieu de diffusion. L'Association Régionale fournit la structure juridique sur laquelle s'appuie le pôle régional.

Les missions dévolues aux pôles régionaux se déploient dans les domaines de l'information, la formation, la diffusion et la découverte de nouveaux talents.

• L'information

C'est le travail de base : constitution de fichiers des acteurs régionaux (groupes, chanteurs, lieux, studios...) en liaison avec l'IRMA dans le cadre de la réactualisation annuelle de l'Officiel : publication de feuilles d'information périodique.

• La formation

Les pôles régionaux contribuent à la mise en place de plans régionaux de formation technique, administrative, artistique, notamment en mettant en relation les groupes et les formateurs potentiels.

• La diffusion

Pour qu'une véritable politique de diffusion des musiques actuelles naisse à l'échelon régional, les pôles régionaux ont à intervenir à plusieurs niveaux : le repérage de groupes ou d'artistes susceptibles d'évoluer, la mise en réseau de lieux de diffusion ; le soutien à des tournées ou à des premières parties, en liaison avec les petits lieux comme avec les organismes de diffusion regroupés au sein des GRACS - Groupements Régionaux d'Action Culturelle -. S'y ajoutent la diffusion des groupes et artistes FAIR (et pourquoi ne pas envisager la venue de petits FAIR régionaux), le montage d'opérations en amont ou en aval du Printemps de Bourges, la désignation pour le Studio des Variétés d'artistes pouvant bénéficier de formations.

Les pôles régionaux constituent en outre un "observatoire" des musiques actuelles, dont ils permettent de "mesurer" l'activité et les besoins.

(Source : "Guide du Rock" de Haute-Garonne)

AISACE

ARDAM

Francis ZANIBONI
22, rue de la 1ère armée
67000 STRASBOURG
88.52.90.89
88.52.15.41

BASSE NORMANDIE

APPEL D'AIR

Mathieu DEBAR
27, rue de la Miséricorde/ BP 3092
14000 CAEN
31.15.35.57
31.86.70.25

BOURGOGNE

ASSECARM

Emmanuel COLIN
29, rue Buffon
21000 DIJON
80.68.26.00
80.66.26.01

FRANCHE-COMTE

ARDIAM

Marie-France BEURET
9 bis, rue Charles Nodier
25000 BESANCON
81.83.39.09
81.65.72.72

HAUTE-NORMANDIE

Centre Régional du rock et des musiques actuelles

Nathalie CORDIER
19, rue Armand Carrel
79200 ROUEN
35.15.99.17
35.71.24.77

Centre Régional du jazz

Denis DAVID
39, rue de l'Hôpital
79000 ROUEN
35.98.64.01
35.71.26.07

ILE DE FRANCE

ARIAM Ile-de-France

9 rue La Bruyère
75009 PARIS
Pascale BIGOT/ Mission Chanson
42.85.45.23
48.74.46.59

Mône GUILCHER/ Musiques

Traditionnelles
42.85.45.28
48.74.46.59

LIMOUSIN

ASSECARM

Jean LAFITTE
31, avenue de la Libération
87000 LIMOGES
55.10.90.28
55.10.90.70

LORRAINE

ASSECARM

Philippe MAILLET
13, place de Chambre
BP 7011
57030 METZ Cedex 1
87.74.28.38
87.36.75.79

MID-PYRENEES

Avant Mardi

William BLOCH
17, rue Valentin
31400 TOLLOUSE
61.32.71.06
62.26.77.92

NORD-PAS-DE-CALAIS

Domaine Musiques

Gaby BIZIEN
2, rue des Buisses
59800 LILLE
20.53.01.58
20.06.56.52

PAYS DE LOIRE

Tremolino

Vincent PRIOU
51, boulevard de l'Égalité
44000 NANTES
40.46.66.33
40.43.51.80

PACA

ARCAM

Véronique PRE
2, place Barthélémy Niollon
13601 AIX EN PROVENCE
cedex 01
42.37.78.00
42.38.52.23

RHONE ALPES

ARDIM

Lylane DOS SANTOS
32, rue de la République
69000 LYON
72.77.84.30
72.77.84.39

Droits de réponse



Stéphan Le Sagère, en tant que représentant du Syndicat des Artistes Musiciens de Nîmes (SANUN), nous livre avec verve un apport critique sur notre texte de débat de la "Lettre des cafés-musiques" n°3 intitulé : "Des artistes... salariés, défrayés, amateurs, professionnels ?"

Cher B.C.

Le débat que tu lances avec courage et un peu d'incrédulité n'est pas nouveau. Il n'aborde que l'importation dans notre secteur du vieil adage, "notre liberté s'arrête où commence celle des autres".

Notre pays qui a choisi, il y a quelque temps déjà, le chemin difficile de la démocratie a reconnu comme référent le vœu de la majorité. Ainsi, en matière de relations de travail, l'évolution des rapports sociaux a permis d'installer au fil du temps des codes écrits, des règles connues, certes imparfaits mais améliorables, parfois déroutants mais indispensables.

Leur objet est aussi (et pas seulement) d'arrimer aux activités des règles de concurrence loyale, d'atténuer les conséquences de l'infériorité économique et de la subordination juridique des salariés vis-à-vis de leurs employeurs. Sur ce point, on peut croire en la générosité innée de l'homme pour son prochain, mais il est sage de borner le pouvoir de celui qui en est titulaire.

De tout temps, une minorité agissante et pugnace a exigé au nom de "la Liberté" la suppression de toutes contraintes (le Code du travail) au profit des relations de gré à gré (le contrat de travail). Mais dans la totale liberté ainsi retrouvée, beaucoup craignent que l'accès facilité d'un renard libre à un poulailler libre ne réduise l'espérance de vie des volailles et, finalement, le train de vie de l'éleveur.

Ton article est à ce propos assez équivoque tant tu mêles des arguments d'ordres différents; les difficultés économiques, l'impératif culturel, les

enthousiasmes juvéniles, qui tous désignent le coupable de tant de frein à une activité prolifère et féconde : les contributions sociales. Il est regrettable de ne les envisager que sous l'aspect "charges" c'est à dire fardeau, servitude, en oubliant leur objet, l'expression de la solidarité nationale, et leur effet, la protection sociale de tous, y compris des plus faibles.

En ce qui concerne leur éventuel allègement dans le spectacle, signalons que, pour les musiciens, les bases et taux sont déjà largement minorés. A titre indicatif, pour un salaire brut (négocié) de 500 F, l'employeur règle 700 F et le musicien perçoit 480 F (435 F de salaire net + 45 F de congés spectacle). Ceci tord le cou à l'idée d'un poids insupportable. Accessoirement, on relèvera qu'aucune récrimination ne s'élève généralement sur le poids des charges calculées sur les revenus des employeurs d'artistes.

Militant depuis quelque temps déjà pour la reconnaissance d'une communauté d'intérêts, je suis de ceux qui pensent que l'on ne peut "générer du lien social" que dans le respect de l'individu. Je refuse que la réponse aux difficultés économiques du spectacle vivant soit le recul du droit des artistes, la baisse de leurs salaires, la contestation des conventions collectives et, finalement, le statut social subordonné aux résultats financiers : "Artiste, si tu as du public, tu auras une fiche de paie!"

Je suis, en tant que musicien, solidaire des artistes conduits au RMI qui tentent par tous les moyens de relever la tête : se sortir du RMI pour entrer

dans le métier, tel est leur chemin. La confraternité ne s'accommodant pas de la résignation, il faudrait m'expliquer comment travailler au noir ou aux défraiements serait bénéfique, et pour leur avenir, et pour la musique.

Plutôt, on pourrait prendre le problème sous l'aspect de la solidarité. La solidarité qui "naturelle" s'exprime entre artistes respectés et employeurs respectueux. La solidarité qui les conduirait ensemble vers l'exigence formulée en commun de moyens pour le secteur.

Chacun sait que si le spectacle vivant rencontre de graves difficultés économiques, la musique est un formidable support d'économie. Constituer un fonds de répartition sur la base de cette économie générée ne pose pas de problème d'organisation mais repose sur un vœu politique qui ne trouvera son fondement que dans la volonté manifeste de l'ensemble des acteurs de notre secteur d'activité. Un exemple : la baisse de TVA sur les phonogrammes du commerce, si elle aboutit, pourrait donner lieu à l'installation d'une contrepartie versée à un fonds d'intervention en faveur des petits lieux de spectacle vivant. Pour l'heure, y a-t-il une action des petits lieux en direction du SNEP et autres représentants de l'édition phonographique en ce sens ? Une action suffisamment forte pour qu'elle soit entendue ?

Mais en termes d'aide à l'activité de ces salles, il ne faut pas les cataloguer toutes à la même aune.

Ainsi lorsqu'un limonadier recrute un groupe, ne doutons pas qu'il est mu par un puissant amour de la musique.

Mais aussi, sans doute, ajoute-t-il une corde à son arc : une opération promotionnelle et/ou commerciale propre à augmenter son audience auprès de clients potentiels. Dans ces conditions, il est normal qu'il en assume le financement dans les mêmes règles loyales qu'il impose par ailleurs à ses concurrents en matière de patente, d'ouverture tardive, etc. Si ce faisant, il développerait un véritable rôle d'animateur de la Cité, il ne devrait pas avoir trop de difficultés à en convaincre maire, CCI et sponsors, et à en recueillir les fruits sonnants et trébuchants : on dirait de lui qu'il est un commerçant, professionnel et respectable.

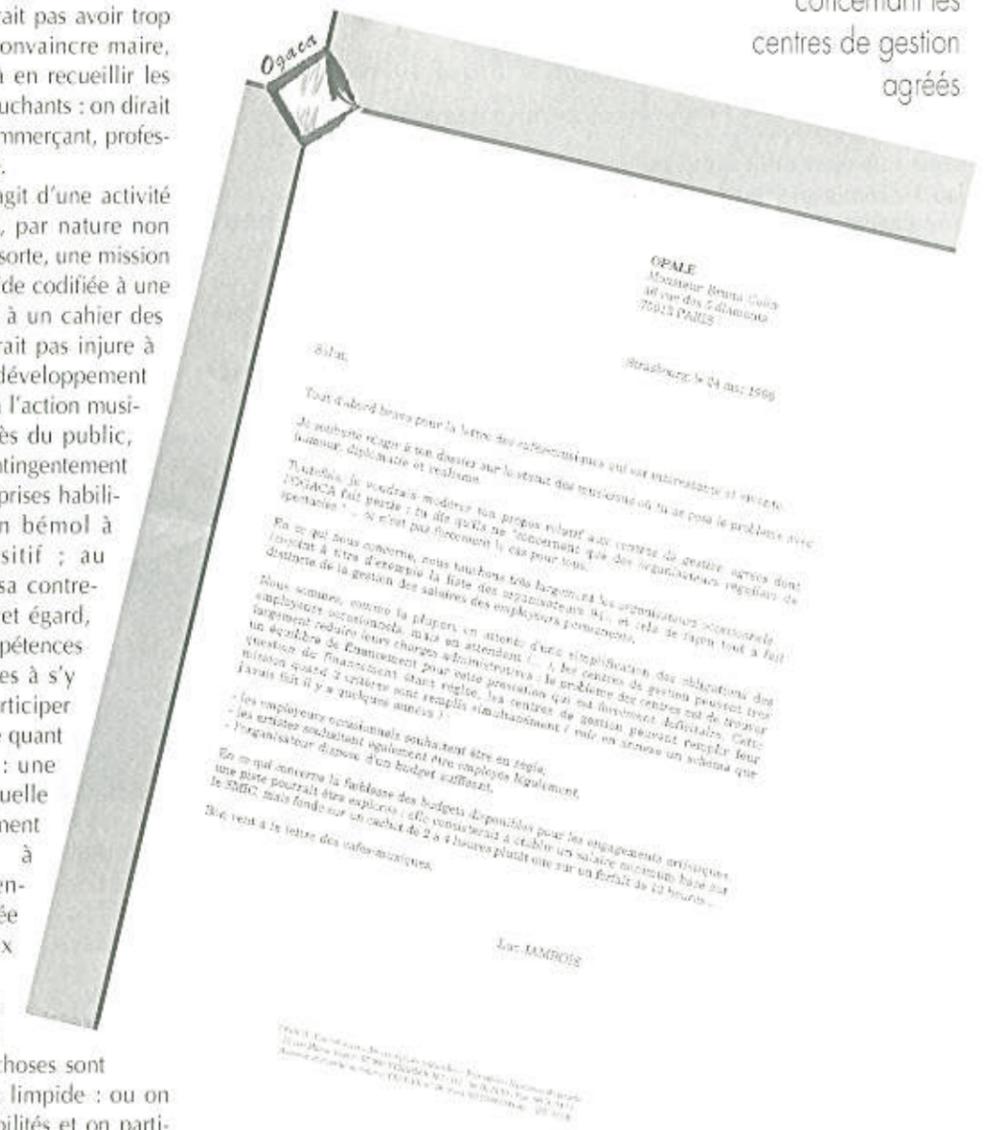
A contrario, s'il s'agit d'une activité sociale et culturelle, par nature non rentable, en quelque sorte, une mission de service public, l'aide codifiée à une entreprise répondant à un cahier des charges précis ne ferait pas injure à l'esprit d'équité: le développement d'artistes, le soutien à l'action musicale militante, l'accès du public, tout le justifie. Le contingentement du nombre des entreprises habilitées ne met pas un bémol à l'intérêt du dispositif ; au contraire, il facilite sa contrepartie : le suivi. A cet égard, suffisamment de compétences volontaires sont prêtes à s'y soumettre ou à y participer pour rendre optimiste quant au résultat à terme : une convention pluriannuelle assurant un financement clair et connu à l'avance, une convention collective adaptée aux réalités et aux enjeux.

Comme tu le vois et au contraire de ce que tu affirmes, les choses sont simples, le choix est limpide : ou on assume ses responsabilités et on parti-

cipe à l'organisation d'un secteur, ou on s'arrête à ses passions et on prend le risque de marcher sur les pieds d'autrui. Gageons que ton article suscite des réactions positives, c'est l'intérêt de tous. Le sens commun, de la bonne volonté, et le débat portera ses fruits.

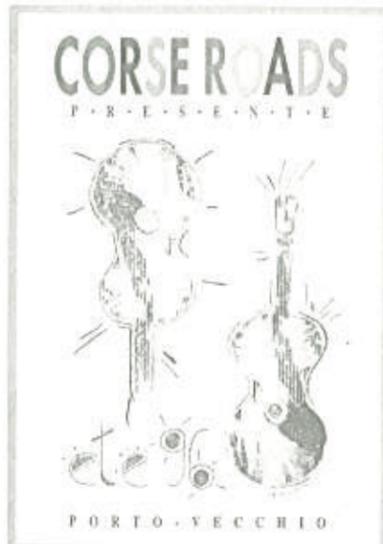
Stéphan Le Sagère

Luc Jambois, directeur de l'OGACA, rectifie quant à lui quelques points concernant les centres de gestion agréés



"Café-musiques n'est pas synonyme de cafés-concerts"

A. Apostolatos, Objectif Lune



Le terme café-musiques correspond à un label d'Etat, mais les acteurs de terrain se l'approprient car il correspond à définir la réalité de leur lieu. En témoigne le dernier éditorial de la plaquette programmation d'Objectif Lune.

« Le terme café-musiques n'est pas synonyme de café-concerts, il désigne un label, une marque déposée par le ministère de la Culture à l'I.N.P.I. L'activité artistique conditionne son activité et c'est la rigueur de la programmation aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif qui est le premier critère de labellisation. L'enjeu du café-musiques est de créer ou conforter des lieux de vie, de rencontre, de convivialité et d'espérance, partout où les tissus sociaux se déstructurent, où l'ennui gagne et où les gens ne se connaissent plus. Il doit aussi permettre aux pratiques artistiques, musicales surtout, de trouver des espaces où la passion se vit et se partage. Cet enjeu nous y croyons et le défendons. C'est pour ces raisons que nous sommes fiers qu'Objectif Lune ait été labellisé et reconnu par les institutions. »

Contact
Association Corse Roads
Objectif Lune - 3, rue Jérôme-Léandri
20137 Porto-Vecchio
Tél : 95 70 51 00 ou 95 70 47 37
Fax : 95 70 27 00

Porteurs de projets

Glaz'Art a fermé avant d'ouvrir !

Du 26 au 29 juin, Glaz'Art (voir article dans la "Lettre des cafés-musiques" n°2, p.4) a organisé 4 jours de programmation, de fête avec des artistes musiciens, plasticiens, acteurs... qui ont clôturé la saison. Pendant l'été, Glaz'Art ferme provisoirement pour réaménager la salle de façon à mieux accueillir les artistes et le public et avec l'espoir que les problèmes administratifs qui persistent soient résolus à la rentrée.

Contact
Glaz'Art
7/15 av. de la Porte de la Villette
75019 Paris
Tél : (1) 40 36 55 65 - Fax : (1) 40 36 09 50



Les ateliers Portes Ouvertes auront permis au public de découvrir les créations de Manu Burgo. Il sculpte dans un matériau dont il a le secret des personnages et décors amusants et colorés, dont les photos, réalisées par Photo Picture, peuvent être retravaillées (agrandies, déformées...) pour illustrer affiches, tracts ou tout autre support.

Contact
Manu Burgo & Photo Picture
Atelier Glaz'Art - Tél : (1) 42 54 44 52

La Péniche Excelsior de nouveau à quai



Mis à l'eau pour la première fois en 1932 dans le port de Saint-Nazaire, le sablier automoteur Excelsior, dont une photo d'époque est reproduite ci-dessus, s'est transformé en un café-musiques d'une centaine de places. Inauguré le 21 février 96, il est aujourd'hui basé sur la Sarthe, à Allonnes, près du Mans.

Asian Dub Foundation, PPZ 30, Levallet-Marsh-Bequette Trio, Lyne Jordan, B. Obas, Oneyed Jack, Magister

Dixit, Attila Trio, Les Pires, Kepone, Mush, Les Gargouilles, Trio Bardet ont animé la saison qui (manifestations originales) a proposé des soirées-jardin.

Contact
Yves Régnier
Café-musiques Excelsior
Hôtel de Ville - 72700 Allonnes
Tél : 43 80 35 06 (péniche)
ou 43 83 42 38 (mairie)
Fax : 43 80 36 38



La rentrée "frappée" de la Cave à Musique

Consciente du fait qu'une année ne compte que 365 jours, l'équipe de la Cave à Musique ne veut pas en perdre une miette... Après un "été frappé" durant lequel la Cave à Musique était prestataire de services pour la ville de Mâcon (festival et séries de concerts), la programmation de la rentrée s'organise déjà avec Billyzekick, Mano Solo, Bertignac, du café-théâtre mais aussi des soirées thématiques : "musique & cinéma" avec l'association "L'Embobine" pour fêter ses dix ans, et "musique & livres" ; avec le "Cadran Lunaire" à l'occasion de la fête des livres, "musique & citoyenneté" avec l'Office de développement social, "musique et floralies" avec l'association "Maestria"...

Ce n'est pas fini... les studios de répétition ouvrent leurs portes !

Pendant 4 ans, les répétitions et les cours dispensés par Bruno Simon, professeur de l'École Nationale de Musique, ont été accueillis sur la scène de la Cave à Musique. Cette activité va s'amplifier à partir de septembre, car deux locaux de répétition vont s'ouvrir. Financés par la municipalité, la CAF de Saône-et-Loire et la DRAC Bourgogne, ils seront gérés par un technicien-son et l'un sera équipé avec batterie et ampli. Le nombre d'heures de répétition disponibles augmentera, la palette des cours s'élargira (travail sur la voix, sur l'écriture musicale, sur les risques du bruit...), et de nouveaux ateliers se mettront en place.

Contact
La Cave à Musique
Tél : 85 38 47 47

Artistes en lumière

Y-Front, une sidérurgie sonore

Après des enregistrements studio tonitruants et une représentation tranchante au dernier Printemps de Bourges, les techno-thrashers de Y-Front recherchent la confirmation sur toutes les scènes de France.



Photographie : Dominique Poirier

La scène metal avait besoin d'un grand coup de frais en sortant des chemins sinueux du death ou des sentiers lourdingues du thrash. Les Mulhousiens de Y-Front l'ont bien compris en bâtissant des compositions ultra mélodiques rehaussées par une tuerie sonore. On saupoudre quelques restes d'indus retravaillés, des samples gore mais appétissants et on injecte un techno groove pour la pulsation nouvelle. Y-Front côté cour, c'est un peu tout ça relayé par un travail de fous en studio qui se ressent sur scène à chacune de leurs sorties. Côté jardin, ce sont cinq gaillards turbulents qui ont une envie folle de s'extérioriser sur scène et en dehors.

A leur actif, on peut noter une série de concerts intéressants en première partie de Hoax, Lords of Acid, Kickback, Chokebore, Crusher avant une sélection pour représenter l'Alsace au Printemps de Bourges 1996. Un concert de Y-Front ne cesse de monter en intensité au fur et à mesure que le gig avance. Le secret, c'est une hargne certaine panachée d'ambiances mélodiques qui donnent le frisson dans la colonne vertébrale, comme une aiguille qu'on enfonce très fort sous la peau et qui fait du bien. En résumé, Y-Front produit un vrai mélange de puissance métallique, d'influences industrielles, de résonances technologiques et d'impuretés sexuelles qui

emplissent les paroles du groupe. Des paroles violentes, sensées et qui sentent le vécu comme "I've got a gun", apologie de la fellation. Malgré leurs écarts, les cinq gars de Y-Front savent user d'une scène et chacune de leur dernière prestation se veut plus grandiose et aboutie. Entre les incantations de Christophe, le chanteur, les prestations bondissantes de Toub, le sampler, les déplacements gestuels de David, le guitariste, l'opulent martèlement de Jack, le batteur, la sérénité passive de José, le bassiste, semble virtuelle et pathétique.

Y-Front existe sur CD en version quatre titres mais les toutes dernières démos peaufinées en studio valent réellement plus le détour, vos platines cassettes ne s'en rendront que trop bien vite compte. Messieurs les programmeurs, tentez là votre chance ou ne la tentez pas mais une chose est sûre, dans les deux cas vous le regretterez.

J-KRAK
Noumatouff

Contact
Y-Front c/o Pascal Thomas
BP 3006 68061 Mulhouse cedex
Tél : 89 32 94 10
Fax : 89 42 05 96



Vie des réseaux

Festival et tournée Méfis en Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 1992, Marc Ambrogiani, président de l'association Contre-jour, organise à Marseille des rencontres, les Nuits Méfis : « Essentielles, elles reflètent le désir des artistes de se confronter à d'autres pratiques, à d'autres cultures, d'approfondir leur travail de recherche et de création en donnant ainsi au public la possibilité de découvrir de nouvelles musiques méfissées ». L'an dernier, 10 artistes étaient en résidence, cette année, ils étaient 30. Ces rencontres aboutissent à la première édition du festival "Nuits Méfis" en 1994.

En 96, le festival qui propose des spectacles ("Foté Foré", Générrik Vapeur, le théâtre national de Guinée), des concerts (La Caravane Mahoraise et Ray Lema, El Hillal et L'selama, Wock, Gnawa Diffusion et Princess Erika), des expositions,

Contacts

- Association Contre-jour
Galerie Là-Bas
70, cours Julien - 13006 Marseille
Tél : 91 47 19 78 - Fax : 91 92 33 69
- Le Grenier à Sons - Claude Lermène
157, av. du Général-de-Gaulle
BP 40 - 84302 Cavaillon
Tél : 90 71 65 33 - Fax : 90 71 65 28
- UDCM - Tél : 91 49 13 58



s'évade vers d'autres villes : La Ciotat, Cavaillon au Grenier à Sons.

L'organisation de cet événement est le résultat d'une collaboration entre le service culturel, la coordination "jeunesse" et la commission sociale de la ville. Pour Claude Lermène, directeur, le travail avec les Nuits Méfis prolonge le projet artistique du lieu. « Le contenu me parle particulièrement puisque j'ai toujours travaillé sur les musiques méfissées qui rassemblent le plus les publics d'aujourd'hui. Cette manifestation pose un pont entre Cavaillon et Marseille, ville dont le vivier d'artistes constitue un laboratoire des musiques actuelles en France ».

L'UDCM, Union Départementale des Cafés-Musiques (cf Lettre n° 1, p. 20) coproduit une partie de la tournée des groupes figurant au programme des Nuits Méfis dans les cafés-musiques (Portail Coucou, la Fonderie, le Sous-Marin, le Cargo de Nuit) et autres salles du département. Pour Pascale Séverac, coordinatrice, « en collaborant à "Nuits Méfis", nous adhérons aussi à leur philosophie. Notre objectif est de participer au croisement des musiciens connus ou moins connus, d'ici et d'ailleurs. » ■



La nouvelle compilation Yvelive 96 est arrivée !

Présentation par Héloïse Dallez

"Cette compilation départementale gratuite a pour but d'assurer la promotion de 12 groupes représentatifs de la scène yvelinoise actuelle, sélectionnés pour leur motivation et leur qualité artistique. Petit plus pour cette quatrième édition : les groupes ont bénéficié de formations (sur la scène, statuts d'intermittent et législation sociale liée à l'emploi d'artistes, la SACEM, démarchage auprès des maisons de disques, stratégie commerciale...).

A vous de goûter les groupes du cru 96. Faites-nous part de vos remarques sur cette compil, votre avis nous intéresse. !"

En juin 96, le CRY pour la musique a sorti le premier numéro de sa lettre d'information trimestrielle.

Contacts

CRY pour la musique
46, rue de Mareil
78100 Saint-Germain-en-Laye
Tél : 30 61 58 02 ou 39 73 55 50
Fax : 39 73 29 21

(Annonces)

CONCOURS D'ADMISSION :
MAI 1996
DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
29 FÉVRIER 1996
4^e PROMOTION
1996/1999

**ECOLE SUPERIEURE
NATIONALE
DES ARTS DE LA
MARIONNETTE**

Bonnements :
Institut International
de la Marionnette
7, place
Winston Churchill
08000
Charleville-Mézières
Tél : 24 33 72 50
Fax : 24 33 54 28

**ECOLE SUPERIEURE
NATIONALE
DES ARTS DE LA
MARIONNETTE**

Rencontre internationale des enseignements artistiques

27 septembre/4 octobre 1996 à Charleville-Mézières

Organisée par l'Ecole Supérieure des Arts de la Marionnette, la Rencontre internationale des enseignements artistiques réunira des écoles d'art du monde entier: arts plastiques, audiovisuel, danse, musique et théâtre : 31 écoles artistiques du monde entier, 40 spectacles, concerts, expositions, des ateliers organisés par des grands maîtres...

L'Institut international de la marionnette organise régulièrement des stages et publie une série d'ouvrages spécialisés.

Contact

Institut international de la marionnette
7, place Winston Churchill - 08000 Charleville-Mézières
Tél : 24 33 72 50 - Fax : 24 33 54 28



Lieux de vies musicales

Faisant partie d'un ensemble de 8 "dossiers-types" destinés à favoriser l'essaimage des services de proximité, édités par AIR-SDP (Association Inter-Réseaux Services de Proximité), le document "Lieux de vies musicales", réalisé par l'association OPALE, propose une synthèse et de la documentation sur les équipements culturels de proximité dédiés à la pratique et à la diffusion des musiques amplifiées.



Contact

AIR-SDP
10-12, rue Volga - 75020 Paris
Tél : (01) 53 27 34 44
(Prix du dossier : 100 F)
(Les 8 dossiers : 500 F)

Délégations de service public culturel ?

En parcourant les textes relatifs aux modes de gestion des équipements culturels, on peut avoir le sentiment que le discours s'adresse presque exclusivement aux élus locaux et que les collectivités locales sont seules à pouvoir être situées à l'initiative de la création d'un établissement.

Certes, leur rôle prépondérant est accentué depuis la décentralisation, puisque l'intervention de fonds publics sera presque toujours nécessaire pour stabiliser économiquement le fonctionnement de la structure en charge de la gestion, ce qui suppose logiquement en contrepartie une capacité de contrôle des activités, pour s'assurer de leur conformité avec les objectifs d'un service public.

Néanmoins, on peut rencontrer des cas où le rôle de groupes d'artistes et/ou professionnels de la culture, réunis en association ou en société commerciale, a été quant à lui déterminant dans le processus de création, qu'ils aient été chargés de concevoir le projet et de le réaliser, ou que tout simplement, ils en aient été à l'origine.

Sans prétendre offrir au lecteur une synthèse complète de l'approche juridique du problème, il nous paraissait donc utile de donner aux porteurs de projets quelques points de repères sur les délégations de service public auxquelles il est dorénavant nécessaire de se référer pour organiser et réguler cette relation entre organismes publics et privés dans la gestion d'un équipement culturel.

Pour les élus déjà nécessairement au fait de ces questions, nous rappellerons également l'existence de publications et de quelques organismes de conseil traitant ce sujet dans le détail.

Un exemple de convention de délégation vous montrera enfin que des rapports contractuels clairs et précis, s'ils nécessitent parfois un travail de longue haleine pour être établis, pourront être gages de succès en donnant à chaque partenaire des garanties et en instaurant la confiance.

D'où vient l'initiative ?

Dans l'ouvrage "Équipements culturels territoriaux" (voir encadré), Guy Saez* note que, si dans les années 60 coexistaient essentiellement deux modes de gestion importants – la régie, pour les grandes institutions traditionnelles, et l'association, pour les actions plus diffuses et l'action innovatrice –, « les modes de gestion sont beaucoup plus diversifiés aujourd'hui et aucun discours spécifiquement idéologique ne justifie le choix de tel ou tel mode de gestion de préférence à un autre ».

Régie directe, établissement public territorial ou local, groupement d'intérêt public, association, société d'économie mixte, société commerciale... une diversité de formules juridiques existent qui prennent leur sens en fonction de chaque projet et de la politique culturelle qui le sous-tend. On rencontre, par exemple, la régie directe pour la gestion de théâtres municipaux et des enseignements artistiques, l'association ou l'entreprise dans le domaine du spectacle vivant... mais toute structure culturelle semble conduite aujourd'hui à s'interroger sur le mode de gestion lui permettant de s'adapter au mieux au contexte local.

Notre propos n'étant pas de tracer un tableau des différents modes de gestion possible, nous conseillons au lecteur de se reporter à l'étude juridique de Jacqueline Domenach**, dans l'ouvrage cité précédemment, pour explorer ces différents points. Par contre, afin de nous concentrer sur un sujet concernant aussi bien les élus que des porteurs de projets indépendants, nous vous proposons quelques rappels sur le choix associatif.

* Guy Saez est directeur du CERAT, Institut d'études politiques de Grenoble

** Jacqueline Domenach est professeur à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble.

L'association d'initiative municipale et les risques de la "gestion de fait"

Le système associatif a été considéré par certains élus comme la formule la plus souple pour pallier certaines difficultés liées à la gestion publique. La régie directe, en effet, peut présenter certains inconvénients, dont, en particulier :

- la lenteur du fonctionnement administratif,
- l'impossibilité de réaffecter les ressources dans l'activité elle-même,
- le principe de l'annualité budgétaire qui empêche généralement de bâtir des plans d'action et de développement pluriannuels,
- le statut de la fonction publique territoriale appliqué au personnel, qui réduit la possibilité de recruter sur des compétences particulières et pour des postes nécessitant des emplois du temps souples, imposés par des horaires spécifiques, des périodes de surcharge d'activité...

Mais de nombreuses associations ont été créées à l'initiative de municipalités qui souhaitent en garder un contrôle strict. Cette pratique tend à disparaître, car elle est réprimée par les Chambres régionales des comptes au titre de ce que l'on appelle la "gestion de fait", laquelle est en effet sanctionnée par l'article L.231 du code électoral, qui rend inéligible des dirigeants d'associations, considérant leur fonction incompatible avec un mandat local.

J. Domenach rappelle les critères d'appréciation d'une telle situation :

- organisme constitué par une ou plusieurs collectivités sans participation extérieure comme dans le cas des associations dites "fermées",
- pouvoir de direction détenu par les instances de la collectivité,
- origine du financement provenant essentiellement de la collectivité territoriale.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS TERRITORIAUX

projets et modes de gestion



Paru en 1994, l'ouvrage "Équipements culturels territoriaux", issu d'une enquête approfondie auprès de 25 établissements, d'un colloque et d'une étude juridique, offre une photographie représentative des différents modes de gestion des équipements culturels.

Contact

La Documentation française
29-31, quai Voltaire - 75344 Paris cx 07
Tél : (1) 40 15 70 00
Prix : 180 F

L'association d'initiative individuelle et les risques de la "privatisation" ?

Pour garder le principe d'une gestion associative tout en évitant les risques de la gestion de fait, la responsabilité de l'activité semblerait pouvoir être confiée à une association indépendante de la municipalité, surtout lorsque celle-ci est à l'initiative d'un projet culturel cohérent et correspondant à une demande locale. Cette possibilité a peut-être été parfois écartée pour ne pas confier une mission de service public à un organisme de droit privé doté d'une large autonomie de décision, ce qui consisterait à "privatiser" un service public, en remettant l'intérêt général entre les mains de groupes poursuivant des intérêts particuliers.

Pourtant, de nombreuses équipes associatives développent aujourd'hui

des projets d'actions et d'équipements culturels où le souci du bien commun est omniprésent. Elles sont composées de professionnels et de bénévoles, dont l'objectif principal est de créer des emplois sur une activité porteuse de sens : à l'écoute des besoins et demandes de différentes catégories de publics locaux, ils veulent améliorer le cadre de vie, participer à la construction d'un environnement social plus solidaire.

Afin de construire une structure d'offre capable de s'adapter rapidement à la demande, ces équipes ont besoin d'autonomie et de souplesse de fonctionnement, tout comme de garanties de financements sur le moyen terme pour bâtir des plans de développement.

L'association pour favoriser la participation des usagers

Le débat sur la pertinence de la gestion d'une structure culturelle par une association pourrait être plus facilement écarté, s'il ne renvoyait pas à la question de la participation des usagers à la conception et l'organisation du service, l'association apparaissant en première approche comme la plus traditionnellement adaptée pour organiser cette participation.

Sur ce point, René Rizzardo, directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles*, note en conclusion du colloque d'Amiens de janvier 1993 : « Dans l'atelier "spectacle vivant", nous avons assisté à un débat autour du statut associatif qui, dans ce secteur, constitue le support d'une partie importante des activités, ce qui pose la question du rôle ambigu des usagers. Ceux-ci sont-ils des partenaires du projet, ou des gestionnaires, et sous quelle forme ? On a assisté à des conflits qui conduisent à la nécessité de clarifier la situation, sans marginaliser ces usagers parfois pris en otages : ils sont certes présents dans les associations, mais les vrais décideurs restent les pouvoirs publics qui apportent les financements, et les professionnels qui définissent et portent le projet artistique. S'ils ne sont pas des otages, mais des partenaires à

part entière, à quel moment et sous quelle forme ces usagers peuvent-ils intervenir ? C'est une question essentielle et qu'on ne peut pas évacuer, car elle implique celle de l'évaluation par les usagers et celle de la participation des usagers à la définition même du projet ».

Question essentielle en effet, qui préoccupe notre équipe de rédaction, et nous amène à suggérer au lecteur une appréciation toute subjective, non fondée sur enquête scientifique, mais issue de diverses observations et recueil d'avis de membres actifs d'associations, lesquels indiquent que cette participation est très accentuée chaque fois que l'équipement se trouve géré par un collectif d'individus initiateurs du projet et réunis en association.

Rencontre & contrat pour une "double initiative"

Si l'objectif est bien de favoriser la participation d'usagers – leur permet-

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

* L'Observatoire des politiques culturelles, organisme national dont la mission est d'accompagner la décentralisation des politiques culturelles publiques par l'organisation d'études, de rencontres, d'informations et de formations, conseille les collectivités territoriales et les partenaires publics dans la conception d'études et d'évaluations de leur politique culturelle, pilote des études de portée générale, resitue et met en débat auprès des élus, professionnels, chercheurs... les observations et analyses à l'occasion de colloques, séminaires, publie un journal d'information et des ouvrages, organise un cycle de formation continue des cadres culturels territoriaux conduisant au D.E.S.S. "Direction de projets culturels".

Liste des travaux et publications sur demande. Abonnement au journal "l'Observatoire" : 150 F pour deux numéros par an.

Contact

Observatoire des politiques culturelles
1, rue du Vieux Temple
38000 Grenoble
Tél : 76 44 33 26
Fax : 76 42 23 79
Centre de documentation
Tél : 76 42 01 10

tant de s'affirmer comme acteurs et non simplement consommateurs –, ou tout bonnement de permettre à des dynamiques collectives spontanées de s'épanouir et proposer des services de qualité à la population, les clés nous semblent en définitive reposer sur de "justes" rencontres. Des équipes de professionnels, regroupés au sein de structures de droit privé – marque d'autonomie et de responsabilité – cherchant des décideurs prêts à leur confier une mission culturelle à partir du projet qu'ils souhaitent mettre en œuvre, peuvent en effet croiser des élus souhaitant confier à des professionnels la mise en œuvre d'un des aspects de la politique culturelle locale en l'enrichissant de leurs propres idées, capacités et sensibilités. La prise de contact est parfois difficile : des associations locales pourront mettre beaucoup de temps à convaincre leurs élus de leurs compétences, dont la preuve interviendra souvent après la réalisation de plusieurs tests d'activités réussis. Mais plusieurs expériences montrent qu'à la longue, la rencontre est possible, et fructueuse.

Dès lors, élus et professionnels pourront, chacun à leur niveau, être porteurs de l'initiative, et avoir tous deux la capacité d'établir les compromis nécessaires pour assurer une judicieuse concrétisation du projet.

Et pour caractériser ce compromis, le contrat va s'imposer. En se discutant, en se travaillant, se rédigeant, se signant, il conduit les partenaires à négocier, clarifier les intentions, définir et exprimer clairement les rôles et interventions de chacun. Les opérateurs gagnent leur liberté d'action en engageant leur responsabilité, acceptent de respecter les grands objectifs fixés par les financeurs, et s'exposent à de légitimes sanctions en cas de non respect de leurs engagements. A partir de ce moment, hors des suspensions réciproques, un "pacte de confiance" laissera aux professionnels le temps nécessaire à l'expérimentation et la production de bilans d'actions.



→ Les conventions de délégation de service public, qui supposent l'élaboration de cahiers des charges, vont offrir l'occasion de bâtir ces contrats entre collectivités et entrepreneurs culturels, d'autant qu'elles deviennent aujourd'hui légalement obligatoires dans des cas de figure de plus en plus nombreux.



* NODULA intervient depuis 1989 dans les secteurs du spectacle vivant, du disque, de l'édition, de l'audiovisuel, des arts plastiques et de la photo. Son expérience approfondie du droit de la propriété littéraire et artistique, sa large connaissance des rouages de l'économie culturelle au sein des marchés institutionnels et privés, lui permettent d'offrir aux entrepreneurs culturels et donc aussi aux municipalités pour les délégations de service public en matière culturelle, un service de spécialiste en matière de gestion sociale, administrative, juridique et comptable. NODULA dispense également des sessions de formation en ce domaine, et édite "La Lettre de Nodula", qui fait le point mensuellement sur ces questions. Pour ce qui concerne les délégations de service public, consulter les "Lettres de Nodula" n°42 (p.149), n°43 (p.157), n°45 (p.180) et n°46 (p.188).

Contact
Nodula Consultants
15, rue de la Banque - 75002 Paris
Tél : (1) 42 60 30 79 - Fax : 42 60 19 04

Les règles du contrat

La délégation plus fréquente qu'on ne le croit

La délégation de service public n'a pas de définition officielle, la notion de service public restant encore imprécise. Néanmoins, ce terme désigne assez clairement le mécanisme par lequel une collectivité (le délégant) confie par contrat à une personne morale de droit privé (le délégataire), la gestion d'un service public, comme peuvent l'être des autoroutes, des parkings... des salles de spectacle !

Aussi, dans ce cas fréquent où la commune est propriétaire des bâtiments dans lesquels une association ou une entreprise privée développe des activités culturelles, la délégation de service public existerait de fait.

La Lettre de Nodula* (n°43, mars 1996) précise à ce propos que « La particularité de ce système réside dans le fait que le délégataire noue ensuite des relations contractuelles avec les usagers du service, ce qui n'est pas le cas dans le cadre des marchés publics où les services et/ou prestations sont fournis à l'administration et non aux particuliers. Au regard de ces définitions, la gestion d'un équipement culturel communal tel qu'un théâtre relève donc bien d'une délégation de service public, le théâtre ayant un rapport contractuel avec le public par le biais de la vente de billets. Par contre la simple fourniture d'un spectacle à une ville relève de la réglementation des marchés publics. »

Les cadres de la loi Sapin

Si la délégation de service public relève du droit administratif, ce qui peut présenter un certain nombre d'avantages quant à la précision des termes contractuels que nous évoquerons plus loin, elle engendre certaines contraintes, car régie par la loi du 29 janvier 1993 modifiée, dite "loi Sapin", relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

La loi Sapin s'applique lorsque les sommes dues au délégataire excèdent 700.000 F sur la durée totale de la convention, ou 450.000 F si la convention est d'une durée non supérieure à trois ans. Dans ces cas, le choix du délégataire doit se soumettre à la **procédure d'appel d'offres**, avec publicité préalable par insertion dans un journal d'annonces légales et dans une publication spécialisée correspondant au secteur économique concerné.

Le non-respect des règles édictées par la loi peut être considéré comme un délit de "favoritisme" ou de "prise illégale d'intérêts", régis par deux articles du nouveau Code pénal. L'article 432-14, en effet, punit "de deux ans d'emprisonnement et de 200.000 F d'amende, la personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou investie d'un mandat électif public ou exerçant les fonctions de représentant, administrateur ou agent commercial, d'une collectivité territoriale ou d'un de ses établissements publics ou des sociétés d'économie mixte d'intérêt national chargées d'une mission de service public et des sociétés d'économie mixte locales ou par toute personne agissant pour le compte de l'une de celles susvisées, de procurer ou de tenter de procurer à autrui un avantage injustifié par un acte contraire" aux dispositions assurant la liberté d'accès et l'égalité des candidats dans les marchés. L'article 432-12, quant à lui, indique que "le fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 500.000 F d'amende."

Le rappel de ces dispositions légales

est important. En particulier, le non-respect de la procédure d'appel d'offres en cas de renouvellement d'une délégation de service public à un organisme privé a pu être constaté dans plusieurs cas, d'où la mise en garde de la revue "Communes" (n°43): "Attention donc aux conventions de délégation avec tacite reconduction élaborées avant 1993 !"

Le contrat le plus usuel : la concession

Il existe 4 types usuels de délégations de service public, qui sont différenciés par l'étendue de la mission confiée au délégataire et par la nature de sa rémunération : la concession de service public, l'affermage, la régie intéressée et la gérance. Mais comme l'indique Gérard Marcou*, « le concessionnaire et le fermier demeurent des entrepreneurs, tandis que dans les deux autres cas c'est la collectivité publique contractante qui "joue le rôle économique de l'entrepreneur" ». Et si l'affermage a pu être pratiqué pour des équipements culturels de notre connaissance, elle est plutôt fréquemment utilisée en matière de distribution d'eau et d'assainissement. La formule la plus fréquemment utilisée reste donc la **concession de service public**, ainsi présentée par J.B. Aubry et C. Maugué dans "La Semaine Juridique" n°9** : « Elle se caractérise à la fois par le fait que le délégataire prend en charge, au moins partiellement, les investissements initiaux, par le fait qu'il gère pour son propre compte (en étant notamment maître d'ouvrage des travaux), par le fait qu'il perçoit des redevances sur les usagers. Il s'agit d'un mécanisme qui a connu et connaît mille usages, sur une palette de services publics qui va de la distribution de gaz ou d'électricité à la gestion de théâtres ou de casinos municipaux. »

C'est pourquoi nous proposons à titre indicatif, pages suivantes, un exemple de "convention de concession

* Gérard Marcou est professeur agrégé de droit public à l'Université de Lille II, CRAPS, URA CNRS. Il présente une étude "La notion de délégation de service public après la loi du 29 janvier 1993", dans la "Revue française de droit administratif" de juillet-août 1994.



** Pour des textes plus complets concernant les contrats de délégation de service public, consultez l'étude de Jean-Bernard Aubry, Professeur à la Faculté de Droit de Paris-Saint-Maur (Paris XIII) et Christine Maugué, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, parue dans le n°9 de la Semaine Juridique

Contact

La Semaine Juridique
141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15
Tél : (1) 45 58 90 00 - Fax : (1) 45 58 94 44

de service public culturel". Nous en préserverons l'anonymat, mais les éléments sont issus d'un contrat existant.

Avantages & inconvénients

L'inconvénient de la procédure d'appel d'offres pourrait être de remettre en cause le renouvellement d'une convention à une association bien implantée, ayant réussi à développer efficacement les activités de l'équipement lors de son premier mandat. Si cette association est reconnue et appréciée tant par le public que par les partenaires locaux, et s'est peu à peu inscrite dans l'environnement comme un partenaire culturel et social à part entière, toute incertitude à son égard pourrait paraître dommageable pour l'avenir de la structure culturelle.

Mais il est également vrai qu'il est possible ainsi d'éviter des situations d'enlèvement, ou des cooptations abusives liées à des situations relationnelles privilégiées, car c'est bien, théoriquement, le meilleur projet qui est

susceptible de l'emporter. De plus, même en cas de changement de délégataire, le nouveau sera tenu, non seulement de respecter un cahier des charges, mais aussi de reprendre à son compte les différentes obligations sociales, notamment le maintien des contrats de travail signés avec les membres de l'équipe d'animation.

L'avantage principal de la convention de délégation réside donc dans la nécessité d'établir un cahier des charges très précis, comme le montre, ci-après, notre exemple. Cette convention, établie pour un lieu musical comprenant une salle de concert et un espace de répétition implanté sur une ville moyenne, donne des éléments aussi concrets que :

- la durée de la convention avec sa date d'expiration,
 - le nombre minimum de spectacles programmés annuellement,
 - les jours et heures d'ouverture,
 - les délais de préavis pour mise à disposition de la salle à la municipalité
 - le type de restauration proposée,
 - les conditions requises pour confier la gestion du bar à un exploitant,
 - les polices d'assurance,
 - l'obligation de diffusion de rapports sur l'organisation des spectacles (nombres de spectateurs, coûts détaillés)
 - les prix publics maximum des billets d'entrée aux spectacles,
 - le montant de la subvention annuellement accordée par la municipalité et les conditions de versement,
 - la remise au délégant de comptes d'exploitation trimestriels et comptes de bilans annuels,
 - le montant des pénalités pour chaque jour de retard sur toutes les échéances prévues dans la convention.
- Cette convention est l'aboutissement d'un travail de négociation du projet et d'organisation d'activités de répétition mené pendant plus de cinq ans par un collectif regroupant plusieurs centaines de musiciens et organisateurs associatifs de concerts locaux...

...ce qui prouve que les rencontres entre élus et groupes locaux porteurs de projet peuvent aboutir et donner d'excellents résultats. Les différents bilans du concessionnaire de cette convention en témoignent.

Convention de concession de service public culturel

LE CONCESSIONNAIRE (...) a institué le service public "de la découverte, de la promotion et de la diffusion des musiques actuelles et nouvelles" et décide concomitamment d'en déléguer la gestion. Le bénéficiaire de cette délégation, dite concession, est ci-après dénommé LE CONCESSIONNAIRE.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir :

- le service public concédé (réf. TITRE I)
- les droits et obligations du concessionnaire (réf. TITRE II)
- le régime des biens utiles au service concédé (réf. TITRE III)
- le régime financier de la concession (réf. TITRE IV)
- la fin de la concession et les sanctions (réf. TITRE V)

TITRE I - OBJET DU SERVICE CONCEDE

ARTICLE I.1 - Ses missions

Le service public concédé porte sur la découverte, la promotion et la diffusion des musiques actuelles et nouvelles, parmi lesquelles sont notamment classés : le rap, le rock, le jazz, la salsa, le reggae, le raï...

A ce titre, l'exécution de ce service doit permettre :

- d'organiser des spectacles avec les concours d'artistes afin de les faire rencontrer et connaître au public.
- de promouvoir et de soutenir de jeunes groupes, locaux ou régionaux, pratiquant une musique actuelle ou nouvelle, soit en organisant des manifestations, soit en leur offrant les moyens de créer, de répéter leurs œuvres ou de les enregistrer.
- de permettre la rencontre des artistes et de leur public en dehors des moments de spectacles traditionnels, et de favoriser la découverte d'autres formes d'expression associées à la musique.

- de sensibiliser, par tout moyen jugé utile, les publics susceptibles d'être concernés notamment en collaboration avec les responsables du secteur socioculturel (maisons de quartier...) ou des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur.

ARTICLE I.2 - Ses moyens

Afin de faciliter l'exécution de ce service, le CONCESSIONNAIRE a fait construire et aménager deux biens immobiliers, dits de premier établissement, qui sont mis gratuitement à la disposition du CONCESSIONNAIRE :

- l'un (...) est prioritairement destiné à l'accueil des artistes.

- l'autre (...) est prioritairement destiné aux rencontres, fêtes ou conviviales, des artistes et de leurs publics. Ces biens de premier établissement pourront être complétés par le CONCESSIONNAIRE, s'il le juge utile. Les biens complémentaires ainsi acquis pendant la concession constitueront au terme de cette dernière des biens de reprise.

ARTICLE I.3 - Ses caractéristiques générales

Le CONCESSIONNAIRE est tenu d'assurer personnellement l'exécution du service qui lui est délégué, avec éventuellement le concours de collaborateurs salariés. Par conséquent :

- le droit à la concession n'est pas cessible
- sauf exception figurée à l'alinéa suivant, l'exécution, en tout ou partie du service, ne peut être ni subdéléguée, ni sous-traitée sans l'accord préalable écrit et signé du CONCESSIONNAIRE ou de son représentant légal tant en ce qui concerne l'organisation des régies, des billetteries, que l'accueil des artistes ou des usagers.

- en cas de recours à des "tourneurs" ou des "coproducteurs", ce qui est expressément autorisé ici par le CONCESSIONNAIRE, le CONCESSIONNAIRE sera seul tenu pour responsable de l'exécution du service confié quel que soit le partage des responsabilités susceptible d'intervenir entre, d'une part, le CONCESSIONNAIRE, et d'autre part, les "tourneurs" ou les autres "coproducteurs".

- les biens immobiliers ou mobiliers affectés au service à l'exception de ceux mentionnés à l'article II.3 ci-dessus, ne peuvent ni être cédés ni faire l'objet de prêt ou de transfert de jouissance supérieur à 24 heures.

Le CONCESSIONNAIRE veillera à assurer la continuité du service dans le respect :

- des lois et règlements notamment en matière de droits d'auteurs, de droit du travail, de sécurité, de débit de boissons,

- du présent cahier des charges telle que cette continuité s'y trouve définie notamment aux articles II.1 à II.7 qui suivent. Faute par le CONCESSIONNAIRE d'assurer cette continuité, le CONCESSIONNAIRE pourra s'il le juge utile prononcer "la mise en régie" du service telle que celle-ci est définie à l'article V.3 ci-dessus. Cette mise en régie ne pourra excéder le délai de 90 jours ; au-delà de cette période et en cas de persistance de la défaillance, le CONCESSIONNAIRE pourra prononcer purement et simplement, sans autre formalité, la résiliation de la concession conformément à l'article V.3 ci-dessus.

TITRE II - LES DROITS ET OBLIGATIONS DU CONCESSIONNAIRE

ARTICLE II.1 - Les activités obligatoires du service

Le CONCESSIONNAIRE sera tenu d'accueillir (...) les musiciens pratiquant une musique conforme aux missions citées dans l'article I.1 ci-dessus, et souhaitant :

- y créer ou y améliorer leurs œuvres
- y assurer leur formation ou leur préparation musicale

Tout musicien même non aguerri ou dénué de toute notoriété peut prétendre à être accueilli, sous réserve des places disponibles, dès lors que :

- sa musique est jugée, par le CONCESSIONNAIRE, conforme aux articles I ci-dessus.
- il ne contrevient ni aux règles de sécurité ni de bon voisinage formulées par le CONCESSIONNAIRE

- il participe aux dépenses de fonctionnement (fluides...) résultant de sa présence dans les conditions fixées par le CONCESSIONNAIRE.

2) Le CONCESSIONNAIRE sera tenu d'organiser ou d'accueillir chaque année (...) au moins (x) représentations, dont un minimum de (y) dans la salle de concerts.

3) En dehors des représentations organisées dans la salle de concerts, le (lieu) constitue un lieu de rencontres et d'échanges permanents dans l'esprit des missions du service délégué. Aussi ce lieu doit être accessible au moins de (z) à l'heure légale de fermeture chaque samedi et (x) autres jours de chaque semaine, à l'exception des soirées réservées à des concerts. Les horaires pourront être modifiés avec l'accord exprès du représentant du CONCESSIONNAIRE, la limite étant celle résultant des mesures locales de police.

4) Le CONCESSIONNAIRE est tenu de mettre gracieusement à la disposition du CONCESSIONNAIRE au moins (x) jours et au plus (y) jours par an l'ensemble du bien (ainsi que ses dépendances et ses mobiliers accessoires quel que soit leur propriétaire) désigné à l'article 1.2 ci-dessus. Le CONCESSIONNAIRE présentera les dates de mise à disposition souhaitées au moins 3 mois à l'avance. L'exploitant précisera et désignera selon les conditions fixées à l'article II.3 sera tenu d'assurer lors de ces journées le fonctionnement du débit de boissons dont le coût ou le bénéfice du service ainsi rendu fera l'objet d'un accord particulier au cas par cas entre le CONCESSIONNAIRE et ledit exploitant.

ARTICLE II.2 - L'accès des usagers

Le CONCESSIONNAIRE s'interdit de pratiquer des discriminations à l'égard des usagers. Il ne peut refuser l'accès à l'une des activités obligatoires ci-dessus définies sans une juste raison. Constitue une juste raison l'usager qui :

- refuse d'acquiescer le tarif ou le droit qui lui est réclamé
- ou se rend coupable, par récidive, d'actes même involontaires, de bris, de destruction ou de vandalisme, même si les premiers dommages ont donné lieu à réparation.

- ou adopte un comportement désobligeant ou injurieux ou intolérant à l'égard du CONCESSIONNAIRE ou des autres usagers.

En tout état de cause, le refus d'accès est prononcé librement par le CONCESSIONNAIRE et ne peut être que limité dans le temps. Il devra en informer immédiatement le CONCESSIONNAIRE ou son représentant lorsque le refus d'accès porte sur plus de deux manifestations en plus de 15 jours.

Le refus d'accès peut être prononcé pour l'ensemble des services offerts par le CONCESSIONNAIRE ou pour simplement l'un d'entre eux.

ARTICLE II.3 - L'activité de débit de boissons

Au premier niveau, dans le local du bar, ouvert sur la salle dite de café-concert, un débit de boissons peut être exploité, éventuellement doté d'une licence IV si le CONCESSIONNAIRE le juge opportun.

Le "joyer catering" ne peut être ouvert au public sans accord du représentant du CONCESSIONNAIRE, en forme de débit de boissons, qu'alternativement avec la salle de concert.

Par ailleurs, la cuisine située à l'étage, ne pourra être utilisée que pour le seul fonctionnement interne de l'équipement et non à des fins commerciales.

Concernant cette exploitation :

- le CONCESSIONNAIRE s'interdit à lui-même comme à ses administrateurs de concourir en qualité d'actionnaire, d'associé ou de salarié à son exploitation. Ses collaborateurs, permanents et à temps complet, ne pourront concourir en qualité de salarié à la dite exploitation.

- le CONCESSIONNAIRE pourra la corier dans la limite d'une année, à l'issue de laquelle un nouveau contrat annuel pourra être défini avec le même exploitant, et aux conditions que :

- l'exploitant assure le fonctionnement du débit de boissons conformément à l'article II.4 ci-dessus
- l'exploitant qui en assure la gestion à ses risques et périls

soit préalablement agréé par le CONCESSIONNAIRE ou son représentant

- le contrat d'exploitation ait été approuvé préalablement et expressément par le CONCESSIONNAIRE ou son représentant
- l'exploitant s'interdit d'une part toute préparation froide ou chaude de plats ou de repas à l'exception de la vente d'une restauration rapide nécessitant un simple réchauffage, d'autre part et sauf accord exprès du représentant du CONCESSIONNAIRE, toute distribution de boisson alcoolisée d'un taux > 6° avant 17 heures

- le CONCESSIONNAIRE fournisse le matériel nécessaire à l'exploitation du bar

- l'exploitant s'oblige au terme de son contrat, quelles que soient les raisons de ce terme, à céder au CONCESSIONNAIRE ou toute personne physique ou morale qu'il entendrait se substituer la licence IV dont il sera éventuellement titulaire, au prix d'achat initial et aux frais du CONCESSIONNAIRE, sans pouvoir à aucun moment revendiquer la propriété commerciale formellement exclue de ladite convention, simple accessoire de la gestion du service public concédé.

- la redevance annuelle versée par l'exploitant au CONCESSIONNAIRE ne soit pas inférieure à (x)€.

ARTICLE II.4 - Le Personnel

Pour son personnel, le CONCESSIONNAIRE est tenu de se conformer aux dispositions du Code du Travail et aux conventions collectives qui sont applicables à ses activités. Aucun de ses collaborateurs salariés permanents et à temps complet, ne pourra cumuler deux emplois à moins que l'un des deux emplois constitue une activité indépendante de production artistique (...).

Pour permettre au CONCESSIONNAIRE de vérifier l'exécution du service, le CONCESSIONNAIRE sera tenu de fournir dans les 30 jours suivant l'expiration de chaque exercice civil un état de ses collaborateurs permanents et occasionnels.

ARTICLE II.5 - Les Assurances

ARTICLE II.5.1 - du CONCESSIONNAIRE

Le CONCESSIONNAIRE déclare être assuré pour tous les dommages causés aux biens immobiliers et mobiliers dont il a la propriété, pour l'incendie, l'explosion, le dégât des eaux, la tempête, la foudre, le bris de glace et autres dégâts.

Le CONCESSIONNAIRE ainsi que ses assureurs renoncera à tout recours contre le CONCESSIONNAIRE, ses locataires et leurs assureurs, pour tous les dommages évoqués ci-dessus.

ARTICLE II.5.2 - du CONCESSIONNAIRE

OBLIGATION D'ASSURANCE

Le CONCESSIONNAIRE devra contracter une police d'assurance auprès de compagnies notoirement connues et solvables.

ASSURANCE DES BIENS

Le CONCESSIONNAIRE doit contracter une police d'assurance contre tous les dommages causés aux mobiliers et matériels désignés au présent cahier des charges et en annexe.

ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE ET DES RISQUES DE L'EXPLOITATION

Le CONCESSIONNAIRE fait son affaire de tous les risques et litiges pouvant survenir du fait ou à l'occasion de son exploitation. La responsabilité du CONCESSIONNAIRE ne pourra être recherchée à ce titre.

Le CONCESSIONNAIRE est seul responsable vis-à-vis de tiers de tout accident, dégât et dommage de quelque nature qu'il soit résultant ou de son exploitation ou du fait de ses salariés, ou du fait de ses collaborateurs occasionnels, bénévoles ou non. Il lui appartient de souscrire, auprès d'une ou plusieurs compagnies notoirement connues et solvables, les garanties qui couvrent ces différents risques et qui correspondent aux risques normaux de ce type d'exploitation.

Le CONCESSIONNAIRE s'engage à vérifier que les locataires sont assurés au niveau responsabilité civile pour les dommages aux spectateurs et à la salle.

RENDITION A RECOURS

Le CONCESSIONNAIRE et ses compagnies d'assurance renoncera à tout recours contre le CONCESSIONNAIRE pour les risques garantis.

CIRCUMSTANCES DU CONCESSIONNAIRE EN CAS DE SINISTRE

Le CONCESSIONNAIRE doit prendre toutes dispositions pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans l'exécution du service, que ce soit du fait du sinistre ou du fait des travaux de remise en état engagés à la suite du sinistre.

L'indemnité versée par les compagnies d'assurance sera intégralement affectée à la remise en état des équipements par les soins ou sous le contrôle du CONCESSIONNAIRE.

JUSTIFICATION DES ASSURANCES

Le CONCESSIONNAIRE fournira, chaque année, une attestation d'assurance précisant les risques garantis ainsi que les montants de garanties.

Le CONCESSIONNAIRE pourra, à tout moment, exiger du

EXEMPLE DE CAHIER DES CHARGES

pour un Lieu Musical avec salle de concert & espace répétition

CONCESSIONNAIRE la justification du paiement des primes d'assurance.

ARTICLE II.6 - Les Clauses de non-concurrence

Le CONCESSIONNAIRE s'interdit, pendant toute la durée de la concession et sauf accord écrit et exprès du CONCESSIONNAIRE, d'organiser plus de (x) manifestations par an avant trait aux musiques actuelles et nouvelles dans le Département en dehors des lieux mis à sa disposition dans le cadre du présent cahier des charges.

ARTICLE II.7 - Le suivi du Concedant sur l'Activité

Pour permettre le suivi de l'activité, le CONCESSIONNAIRE doit :

- Informer le CONCESSIONNAIRE du projet de programmation mensuelle des concerts au moins (x) mois à l'avance
- remettre au CONCESSIONNAIRE dans le mois qui suit la fin de chaque exercice comptable :

- l'état des aménagements
- l'état des répétitions (...): nombre d'heures de répétition,

- l'état des concerts : le nombre de spectateurs, l'état des animations, leur coût détaillé
- un rapport d'activité permettant de mesurer les efforts et les résultats du CONCESSIONNAIRE en matière de sensibilisation, de promotion, de diffusion et de satisfaction des publics concernés.

TITRE III - LE REGIME DES BIENS

ARTICLE III.1 - Domainialité Publique

Les biens immobiliers désignés aux articles III.2 et III.3 ci-dessus constituent des biens de premier établissement, appartenant au CONCESSIONNAIRE et ont reçu des aménagements nécessaires à leur destination. Ils sont, par conséquent, incorporés au domaine public communal. De ce fait, ils ne peuvent notamment être grevés d'aucun droit personnel ou réel qui n'ait reçu l'accord préalable et exprès du CONCESSIONNAIRE.

ARTICLE III.2 - Les Biens Immobiliers par nature

ARTICLE III.2.1 - Désignation

Ils sont constitués de deux équipements différents comprenant les bâtiments et leurs équipements extérieurs tels qu'ils sont définis sur les plans ci-annexés (...).

ARTICLE III.2.2 - L'Entretien

Le CONCESSIONNAIRE assume à ses frais l'entretien complet des biens immobiliers par nature, leurs améliorations, chaque fois que celles-ci sont rendus nécessaires par une nouvelle législation en matière de sécurité ou d'hygiène et seulement dans ces cas, ainsi que les dépenses de fluides (eau, gaz, électricité). Toutefois le CONCESSIONNAIRE sera tenu :

- de les utiliser "en bon père de famille" et de pourvoir aux réparations qui ne résulteraient pas d'une usure normale notamment en cas de bris, de détérioration,
- de leur nettoyage tant en ce qui concerne les sanitaires, les revêtements de sols et les revêtements de murs
- de veiller au bon fonctionnement des équipements de sécurité et de pourvoir à ses frais, aux vérifications, et aux réparations nécessaires en ce qui concerne notamment la signalisation lumineuse, les extincteurs,

- d'assurer la parfaite hygiène des lieux en procédant au nettoyage, à leur désinfection et leur désinsectisation au moins une fois par an,
- de souffrir, sans pouvoir prétendre à indemnités de quelque nature que ce soit, les travaux décidés et assumés par le CONCESSIONNAIRE quelles que soient leur nature et leur durée.

ARTICLE III.3 - Les Biens mobiliers ou immobiliers par destination

ARTICLE III.3.1 - Désignation

Au titre des biens de premier établissement outre les biens immobiliers désignés aux articles III.2 ci-dessus, le CONCESSIONNAIRE jouira gratuitement des biens mobiliers désignés et est mis en annexe (...).

ARTICLE III.3.2 - Entretien

Le CONCESSIONNAIRE assurera leur entretien chaque fois que nécessaire et quelle qu'en soit la raison. Il en va de même pour leur remplacement sauf si celui-ci résulte d'un défaut du bien le rendant impropre à son usage, à la condition que ce défaut ait pu être décelé pendant la première année de la concession. Dans ce cas, le CONCESSIONNAIRE pourra à son remplacement. Tout remplacement d'un bien ne pourra se faire que par un bien de même nature répondant au moins aux mêmes caractéristiques techniques et au même usage.

ARTICLE III.4 - Biens de retour, Biens de reprise et Biens propres

Les biens de premier établissement désignés aux articles III.2 et III.3 constituent des biens de retour qui seront res-

tités gratuitement au CONCESSIONNAIRE à la fin de la présente concession. A cette fin et au plus tard le jour de cette restitution, il sera établi contradictoirement un état de ces lieux et des biens mobiliers ; les remises en état qui s'avèreront nécessaires en vertu de cet état des lieux et qui ne résulteraient pas d'une usure normale seront à la charge du CONCESSIONNAIRE.

Par ailleurs les améliorations apportées par le CONCESSIONNAIRE aux biens de premier établissement, les équipements et matériels acquis par le CONCESSIONNAIRE pendant la concession et seulement utiles au service public qui lui est confié mais dans les conditions fixées à l'article III.3 ci-dessus, constitueront des biens de reprise qui devront être remis gratuitement et en bon état de fonctionnement au CONCESSIONNAIRE à la fin de la présente concession. Toutefois les biens acquis par le CONCESSIONNAIRE financés pour l'intégralité du prix (T.T.C.) par un tiers et affectés d'une clause de retour obligatoire au concessionnaire, sont exclus des biens de reprise.

La restitution des biens de retour et le transfert de propriété des biens de reprise feront l'objet d'un procès-verbal de remise signé par le CONCESSIONNAIRE et le CONCESSIONNAIRE.

Les biens propres resteront la propriété du CONCESSIONNAIRE, y compris au terme du contrat de concession. Constituent des biens propres les biens mobiliers acquis par le CONCESSIONNAIRE :

- soit antérieurement au contrat de concession,
- soit postérieurement au contrat de concession et qui ne sont pas utiles au service public délégué.

TITRE IV - LE REGIME FINANCIER

ARTICLE IV.1 - Les Tarifs

Concernant les activités accueillies dans les lieux de répétition, le CONCESSIONNAIRE est tenu de couvrir à l'aide des tarifs ou droits pratiqués par lui, les coûts de fonctionnement (fluides) dont les artistes accueillis sont à l'origine.

Concernant les concerts :

- Les tarifs sont fixés librement par le CONCESSIONNAIRE dans la limite de (x)€ la place, à l'exception des concerts qui ne seraient pas produits ou organisés par le CONCESSIONNAIRE, dans ces cas les tarifs pratiqués ne pourront excéder (x)€.

Par ailleurs des réductions peuvent être consenties, notamment par voie d'abonnement à des individus ou à des groupes. Ces réductions ne peuvent excéder (x)€ du tarif unitaire.

Les plafonds des tarifs fixés ci-dessus évolueront chaque année au 1er janvier de l'année considérée dans la limite de (x)€ par an.

ARTICLE IV.2 - L'Equilibre d'exploitation

En contrepartie des missions de service public que le CONCESSIONNAIRE est tenu de remplir (réf. : articles I.1, II.1, IV.1 et II.4 du cahier des charges), le CONCESSIONNAIRE versera chaque année une subvention égale à (x)€.

Si l'activité du concessionnaire génère un résultat positif, la subvention versée par le CONCESSIONNAIRE pourra être réduite à due concurrence.

ARTICLE IV.3 - Tenue de la Comptabilité

Le CONCESSIONNAIRE sera tenu d'établir, quel que soit son statut, une comptabilité en partie double, conforme au plan comptable et soumise à l'issue de chaque exercice à un commissaire aux comptes.

Il devra tenir l'ensemble de ses factures, de sa billetterie et de ses livres à la disposition du CONCESSIONNAIRE qui pourra désigner à tout moment une personne qualifiée pour procéder aux vérifications qu'il jugera utiles.

ARTICLE IV.4 - Impôts et Taxes

Le CONCESSIONNAIRE ne sera tenu du paiement que de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères afférentes aux biens désignés aux articles III.2 et III.3 ci-dessus. Les autres impôts et taxes s'il en existe, seront à la charge du CONCESSIONNAIRE.

ARTICLE IV.5 - Contrôle du CONCESSIONNAIRE

Le CONCESSIONNAIRE sera tenu de fournir au CONCESSIONNAIRE :

- dans les 20 jours qui suivent la fin de chaque trimestre civil
- le compte d'exploitation correspondant aux 3 mois précédant ledit trimestre. Ce compte doit être accompagné d'un état détaillé des dépenses et recettes, réalisées et/ou engagées.

- cet état montrera l'incidence des dépenses et recettes sur l'exécution annuelle du budget et ressortira notamment la part consacrée à la masse salariale
- chaque année
- au moins 90 jours avant le début de l'exercice comp-

table le budget prévisionnel détaillé par type d'activités ; au plus tard dans les 90 jours suivant la clôture de l'exercice comptable ;

- son bilan
- l'état des amortissements
- l'état de ses engagements pluriannuels

TITRE V - LA FIN DE LA CONCESSION

ARTICLE V.1 - La Durée

La concession est conclue pour une durée de (x) années commençant à courir le (x). Sauf résiliation, elle expire donc de plein droit le (x).

ARTICLE V.2 - Echéance

A son échéance ou en cas de résiliation, les biens de retour et de reprise seront restitués ou remis au CONCESSIONNAIRE comme il est dit à l'article III.4 ci-dessus.

Le CONCESSIONNAIRE ne sera tenu responsable pour aucun des contrats, y compris les contrats de travail, passés par le CONCESSIONNAIRE pendant la durée de la concession. Il ne sera pas davantage tenu d'en assurer la reprise ou la continuité, y compris en cas de résiliation ou d'arrivée du terme de la délégation du service public.

ARTICLE V.3 - Résiliation et Mise en Régie

Le CONCESSIONNAIRE aura la faculté de prononcer une mise en régie du service délégué objet du présent cahier des charges et dans ce cas d'assurer le service aux frais du CONCESSIONNAIRE chaque fois que, malgré une mise en demeure préalable demeurée sans effet passé le délai de 8 jours, le CONCESSIONNAIRE n'aura pas respecté ou assuré :

- les services obligatoires fixés à l'article II.1
- les obligations d'entretien prévues par les articles III.2.2 et III.3.2 ci-dessus
- les obligations d'assurance fixées à l'article II.5
- le respect des lois et règlements qui régissent, selon ses statuts, sa vie sociale.

Dans le cas de mise en régie, le CONCESSIONNAIRE aura la faculté d'utiliser les lieux, les matériels et les collaborateurs normalement utilisés par le CONCESSIONNAIRE, aux frais de ce dernier, et lui permettant d'assurer le service public qui lui est concédé.

Le CONCESSIONNAIRE aura la faculté de prononcer la résiliation de la concession de plein droit et sans autre formalité :

- en cas de dissolution ou de liquidation du CONCESSIONNAIRE
- en cas de non-respect de l'article III.1 relatif à la domaniale des biens
- en cas de non-respect de l'article III.3 relatif à l'exploitation d'un bar
- en cas de défaillance persistante et excédant un mois calculé à compter d'une mise en demeure adressée par le CONCESSIONNAIRE d'avoir à respecter l'une des autres clauses du présent cahier des charges ou des lois et règlements régissant le travail, l'hygiène et les débits de boissons.

Dans les 3 mois suivant chaque date anniversaire, et moyennant un préavis de 2 mois, le CONCESSIONNAIRE et le CONCESSIONNAIRE auront la faculté de résilier la présente concession si, en cas de déficit comptable du CONCESSIONNAIRE, parallèlement la compensation municipale fixée à l'article IV.2 ci-dessus est inférieure à (x)€ ou supérieure à (x)€ de l'ensemble des produits perçus par le CONCESSIONNAIRE.

Toutefois en cas d'atteinte notoire à la sécurité publique et dans le cadre d'infractions susceptibles d'être qualifiées de délit ou de crime contre les personnes au terme du Livre II, titre II du nouveau Code pénal, quand bien même cette infraction ne résulterait pas d'un acte émanant du CONCESSIONNAIRE ou de ses collaborateurs, la CONCESSION pourra être résiliée immédiatement sans pénalité de quelque nature que ce soit et sans que le CONCESSIONNAIRE puisse prétendre à quelconque indemnité, au vu d'un rapport émanant d'un officier de police judiciaire et relatant les faits incriminés.

ARTICLE V.4 - Les Pénalités

Nonobstant les dommages et intérêts que le CONCESSIONNAIRE peut obtenir par voie judiciaire, ce dernier aura la faculté de réclamer au CONCESSIONNAIRE, qui ne pourra s'y opposer, sauf cas de force majeure, une pénalité de (x)€ par jour calendaire de retard sur toutes les échéances que le présent cahier des charges l'oblige à respecter.

ARTICLE V.5 - Jurisdiction Compétente

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de (x) pourra être saisi en 1ère instance dans le cadre de l'exécution de la concession et du présent cahier des charges.

Bien que cet article fasse référence à des réglementations, le débat reste entier sur la mise en œuvre d'une politique contractuelle et solidaire entre secteurs privé et public dans le domaine de la gestion d'un certain nombre d'entreprises culturelles.

La délégation de service public, faisant intervenir les notions de contrat et de cahier des charges, nous montre que des terrains d'entente peuvent être trouvés et régulés par des engagements réciproques clairs et précis, inscrits dans la durée mais pouvant aussi être remis en cause à moyen terme. Le contrat rassure les partenaires, fixe les objectifs et les règles, responsabilise.

De plus en plus, on assiste à la mise en place de conventions en "poupées russes", par lesquelles une entreprise culturelle va elle aussi définir des modalités contractuelles avec d'autres partenaires : pour la gestion d'une activité annexe, des coproductions...

Aboutira-t-on bientôt à la signature de conventions durables avec de nouveaux interlocuteurs financiers désireux de s'inscrire dans une démarche de développement culturel local, comme les conseils généraux et régionaux, de grandes entreprises "citoyennes" ?

Documentation complémentaire

• **"Délégation de service public. Quelles difficultés, quelles solutions ?"**

Compilation de documents réalisée par M. Philippe Terreyre, professeur de droit public, à l'occasion du séminaire organisé par le service de formation continue des Instituts d'Etudes Politiques de Grenoble et de Lyon à Grenoble les 8 et 9 décembre 1994. M. Philippe Terreyre est doyen de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Contact : Sciences Po Rhône-Alpes
Tél : 76 82 60 13

• **Article "Du bon usage des associations à vocation culturelle"** par Jean-Charles Vignot, avocat au barreau de Lyon, dans la revue "Communes, Départements et Régions de France", n°349, juin 1996.

Contact : Communes de France
Tél : (1) 42 81 41 36

• **Juris Associations**

n° 95, p. 6-7 - n° 115, p. 6
n° 116, p. 5 - n° 126, p. 6
n° 132, p. 7 - n° 134, p. 25 à 27
n° 137, p. 7 et dossier "La mise à disposition de locaux publics" p. 23 à 27
n° 139, dossier "Les apports aux associations" p. 27 à 37

Contact : Juris Associations
Tél : 72 10 10 01 et (1) 47 23 90 62

• **La Lettre du Maire**

n° 910, p. 7 - n° 911, p. 7
n° 940, p. 7 - n° 959, p. 4
n° 1002, p. 7 - n° 1003, p. 7

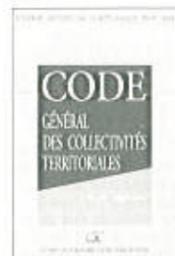
• **"Culture et Départements... Le partenariat culturel dans les politiques culturelles des départements."** par

Francie Megevand avec la participation de Sophie Rouvre (éd. Observatoire des politiques culturelles, décembre 1994).



• **Le Code Général des Collectivités Territoriales. Partie Législative.**

Disponible à la Direction des Journaux Officiels
26, rue Desaix - 75727 Paris cedex 15
Tél : (1) 40 58 78 78



InterCachet, la paie du spectacle simplifiée

Avec InterCachet, d'un côté comme de l'autre, chacun s'y retrouve

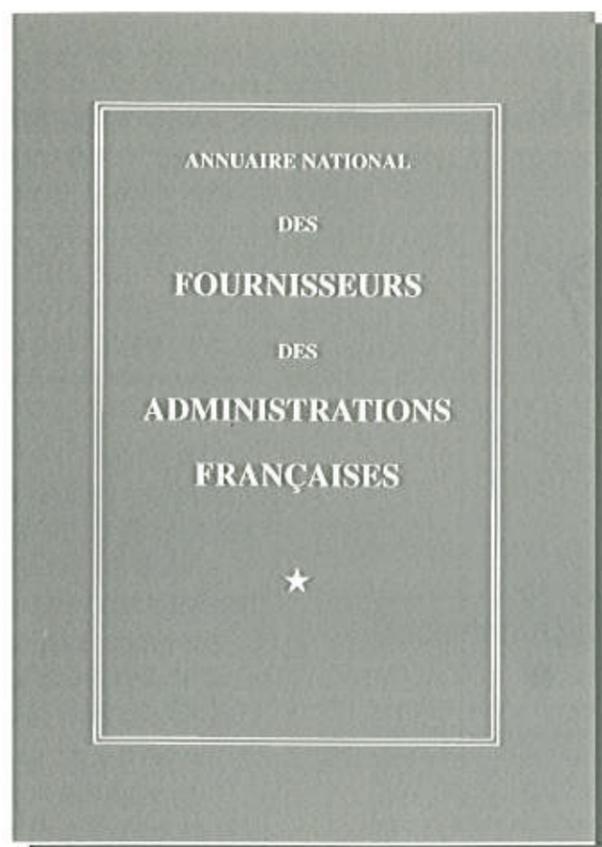
Artiste ou organisateur de spectacle, InterCachet est à vos côtés pour la gestion de la paie :

- déclaration préalable à l'embauche
- contrat d'engagement
- bulletin de paie
- feuillets ASSEDIC et Congés Spectacles
- déclarations sociales et fiscales

Pour seulement 100 F par salarié, une gestion rapide et complète du dossier.

Pour tout renseignement

(1) 48 87 17 42



Un centre de ressources pour vous aider à trouver facilement du matériel

Vous organisez une manifestation en plein air et recherchez des gradins démontables, vous avez besoin de devis pour évaluer le coût d'aménagement d'une cuisine professionnelle... Avant de vous "précipiter" sur votre minitel, pour gagner du temps, vous pouvez vous adresser au Bureau de Documentation à l'Usage des Administrations.

Cet organisme privé gère une base de données actualisée de fournisseurs proposant plus de 4000 rubriques de produits et de services classés par ordre alphabétique.

Depuis maintenant plus de 30 ans, ce Bureau édite l'Annuaire National des Fournisseurs des Administrations Françaises (A.N.F.A.F.) qui présente chaque année cette première base de données structurée de fournisseurs des administrations françaises. Il permet aux responsables des achats des administrations, communes, collectivités locales, grandes entreprises publiques ou privées, mais aussi des associations de trouver rapidement et aisément les fournisseurs dont ils ont besoin.

Le Bureau de Documentation à l'Usage des Administrations est gracieusement à disposition des professionnels (il n'est pas uniquement réservé aux responsables administratifs) toute l'année pour aider à trouver ce type d'information.

Contact

Bureau de Documentation à l'Usage des Administrations
J.L. Gillard - Service Culturel et Artistique
2, bvd du Général de Gaulle - 94276 Le Kremlin-Bicêtre
Tél : 46 78 89 78 - Fax : 46 78 44 13

Petites annonces

Nous vous proposons sur cette rubrique de diffuser les annonces :

- d'élus recherchant des professionnels
- des professionnels recherchant un emploi ou en quête d'élus susceptibles d'accueillir leurs projets

Demandes d'emploi

JH, 26 ans, recherche sur l'île-de-France un poste lié au conseil ou à la gestion administrative et financière dans le secteur culturel. - Expérience de conseiller en gestion au sein d'une Agence de conseil aux entreprises culturelles (réseau AGECE) ainsi que dans le secteur associatif (droit associatif, fiscal et public, réglementation du spectacle vivant, suivi budgétaire, études de faisabilité et audit, analyse de situation et accompagnement de projet, relations avec les collectivités locales et administrations d'Etat). - Formation juridique (Paris II-Assas) et D.E.S.S. Administration et Gestion Publique (Paris I, Sorbonne).

Merci de contacter

Olivier Delsalle au (1) 45 45 07 19

Jeune Diplômé, D.E.S.S. Aménagement et Développement Local, IEP Grenoble, souhaite s'impliquer dans le développement d'un projet musical local. Bonne connaissance de la politique de la ville et des acteurs institutionnels et expériences : préfiguration d'un équipement (Chelles), évaluation d'un bar musiques (Vigneux-sur-Seine), coorganisation du colloque "Politiques Publiques et Musiques Amplifiées" (Agen, 95) et rédaction des actes, animateur en centre social (Bondy Nord).

Contact

Emmanuel Licour
180, rue de Vaugirard Bât. D
75015 Paris - Tél : (1) 43 06 18 75

Homme, 30 ans, 10 ans de programmation de "musiques amplifiées" (festivals, salles de concert, café-musiques...) cherche poste de direction et/ou programmation d'un lieu sur la France entière.

Contact

Olivier Peters, tél : (1) 41 41 02 06

Jeune femme, 10 ans d'organisation de spectacles, ayant suivi cette année la formation Manager du monde de la musique (IRMA), souhaite rejoindre une équipe pour participer à la programmation ou la promotion d'un lieu culturel à Paris ou en province. Libre de suite.

NB : Vient de finir "Le Cornac", un petit guide actualisé répertoriant un millier de lieux de concerts en France (complétant les manques de certains annuaires existants).

Contact

Valérie, tél : (1) 69 06 35 72

Responsable de programmation, communication et promotion de spectacles et concerts, Bac B + 5, bilingue anglais-français, volontaire, persévérante et passionnée, pratiquant musique, théâtre, danse, peinture et écriture recherche poste, voire C.I.E., C.E.S. correspondant à ce profil, si possible dans cafés-musiques, théâtres ou lieux de spectacles en France ou à l'étranger.

Contact

Tél : (1) 34 16 29 21

Offre de reprise

Je recherche association ou particulier(s) pour reprendre restaurant (facultatif) et café-concerts à Tulle (préfecture de la Corrèze), création en 1992, 200 concerts, en vue de labellisation "café-musiques" et poursuite de l'entreprise avec nouvelles énergies.

Contact : Pierre Pisset - Le Green Blues

49, av. Raymond Poincaré - 19000 Tulle - Tél : 05 55 97 81

Informations diverses

Hip Hop Génération

Installée dans la banlieue Nord de Paris (Sarcelles), Hip Hop Génération est une association loi 1901, créée en septembre 1995. Elle a pour vocation de rendre le monde du Hip Hop plus accessible.

Elle se présente comme le médiateur entre deux univers, d'une part celui de la banlieue où règne un bouillonnement artistique et, d'autre part, le milieu des professionnels désireux de connaître cette culture. Le Hip Hop est un véritable concept de vie, comprenant un code vestimentaire, un esprit de solidarité et tout un courant artistique, alliant la musique, la danse, le cinéma, le graphisme et une linguistique. Comptant participer à ce souffle nouveau dans le monde des arts trop longtemps figé dans son passé culturel, "Hip Hop Génération" développe ses activités autour de trois axes : le conseil et le management des groupes, la création et la promotion. Les membres de l'association s'activent pour mieux faire vivre la banlieue et comptent bien évidemment entrer en contact avec toutes les personnes intéressées par leur démarche, que cela soit au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest.

Contact
H.H.G. - Ahmed AHAMED
58, avenue Paul-Valéry - 95200 Sarcelles
Tél/Fax : 34 38 11 83



Formation "Manager du Monde de la Musique"

Depuis 89, le stage "Manager du Monde de la Musique", agréé par l'Etat, forme aux métiers du spectacle et du disque. Retrait des dossiers de candidature jusqu'au 15/09/96.

Contact
IRMA - Marie-Laure Charmet
Tél : (1) 44 83 10 30

Génération Sonores

L'équipe de Villes et Miroirs de Villes et Terrain d'Entente organisait en juin-juillet des journées de rencontre/formation à Paris sur le thème "Génération Sonores. Comment accompagner les pratiques musicales des jeunes ?"



Ces rencontres-formations se donnaient comme objectif de proposer des pistes ou des éléments de réflexion sur les enjeux que représentent les relations qu'entretiennent les jeunes avec les musiques dites "actuelles", tant il devient urgent de repenser les enseignements, les accompagnements, les projets, les lieux...

Contact
Villes et Miroirs de Ville
12 b, rue Froment - 75011 Paris
Tél : 43 14 01 38 - Fax : 43 38 29 03



L'opération Sac Ados de l'association Vacances Ouvertes : des sacs à dos équipés de valeurs (chèques-déjeuners, chèques-vacances, bons de voyages SNCF, carte d'assistance rapatriement...) destinés aux structures de proximité qui veulent encourager les jeunes à partir en vacances. Les Sacs Ados sont vendus, Vacances Ouvertes aide à la recherche de cofinancements.

« Formule idéale pour les festivals d'été et d'automne ! N'hésitez pas à nous contacter. »

Contact
Vacances Ouvertes - Pierre-Brice Lebrun
1, rue de Metz 75010 Paris
Tél : (1) 42 47 13 94

Culture & Proximité

La Lettre "Culture & Proximité" est réalisée par l'association OPALE, avec le soutien financier :

- de la Délégation au Développement et aux Formations du ministère de la Culture
- de la Délégation Interministérielle à la Ville

Direction de la publication :
Bruno Colin

Comité de rédaction :
Luc de Laminat, Réjane Sourisseau

Ont collaboré à ce numéro :
Odile Cornille - Cardomone

Correction :
ARTEXT

Commission paritaire et ISSN en cours

Maquette de couverture :
Philippe Gallier

Photographie de couverture :
Corinne Pettini
30, rue Joséphin Soulayr
69004 Lyon

Cette photographie a été effectuée lors du spectacle de la Compagnie Jérôme Thomas / Spectacle Hic-Hoc.

La citation « Oubli : manière de parler avec les mots des autres » est tirée de l'ouvrage de J.-P. Renault « Paysages de la petite France » (voir p. 28).

Imprimerie :
COMPEDIT BEAUREGARD
61600 LA FERTÉ-MACÉ

Abonnements :
4 numéros trimestriels et 2 hors série
Particuliers : 280 F
Collectivités locales, organismes, sociétés : 350 F
Etranger : 330 F & 410 F

Tirage de la Lettre Culture & Proximité n°1 : 1500 exemplaires

Dépôt légal : août 1996
N° d'imprimeur : 5082

Reproduction interdite sans l'autorisation de la revue

opale Editions
46, rue des Cordeliers - 75013 Paris
Tél : 01 43 43 43 00 • Fax : 01 43 20 23 00
opale@orange.fr

Consacrée à des témoignages et des échanges de points de vue, la lettre trimestrielle

CULTURE & PROXIMITÉ

se veut un instrument de liaison entre tous ceux qui ont fait le pari de placer l'expression artistique au centre des projets de développement local dans nos quartiers de villes et dans nos villages.

Elle apporte des outils de réflexion et d'action aux élus, représentants de l'Etat, entrepreneurs et professionnels de la culture, travailleurs sociaux... et citoyens curieux.

Chaque saison...

- ▶ **RÉGIONS**
Des lieux vivants, des initiatives culturelles inédites
- ▶ **DOSSIERS**
Les liens culturels au cœur des mutations humaines et socio-économiques
- ▶ **DÉBATS**
Entre lois et pratiques, recherches de nouvelles perspectives

Avec des colonnes réservées à vos avis et réflexions, des artistes en lumière, des informations pratiques, des annonces.

Et chaque année...
2 hors-séries thématiques

Je m'abonne à la lettre **CULTURE & PROXIMITÉ** et recevrai les n° 1 à 4 + deux hors-séries. **TARIFS (TTC)**
Institutions, organismes, sociétés : 350 F
Particuliers : 280 F

Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____ Fax : _____

Nom de la structure : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité ou profession : _____

Si l'adresse de facturation est différente, veuillez nous le préciser

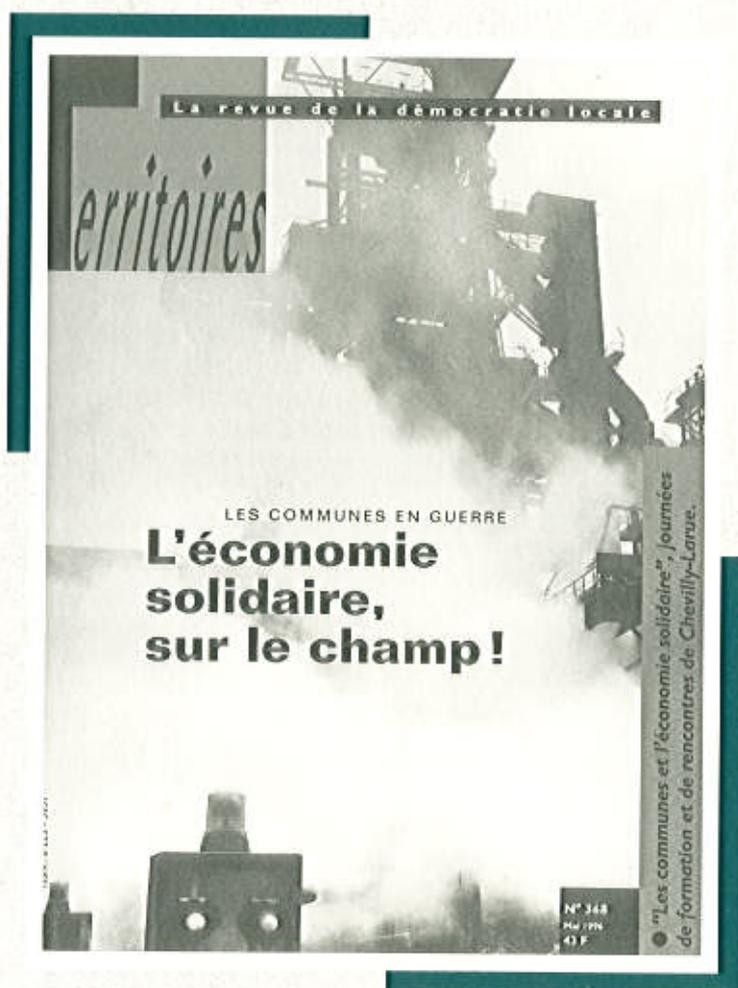
Cette offre concerne la France Métropolitaine. Pour d'autres cas, nous consulter.

la lettre

CULTURE & PROXIMITÉ

PAROLES DE NOUVEAUX ACTEURS CULTURELS LOCAUX

Prix du numéro : 58 F



CETTE PUBLICATION EST RÉALISÉE
GRÂCE AU CONCOURS DE LA
DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT
ET AUX FORMATIONS DU MINISTÈRE
DE LA CULTURE, ET DE LA
DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE
À LA VILLE.

opale — Editions

46, rue des cinq diamants 75013 PARIS
Tel. : 01 45 65 9000 • Fax : 01 45 65 9300

organisation pour projets alternatifs d'entreprises



Délégation
Développement
Formations

